

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/  
Couverture de couleur

Covers damaged/  
Couverture endommagée

Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Cover title missing/  
Le titre de couverture manque

Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur

Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires: Comprend des textes en anglais.

Coloured pages/  
Pages de couleur

Pages damaged/  
Pages endommagées

Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées

Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Pages detached/  
Pages détachées

Showthrough/  
Transparence

Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression

Continuous pagination/  
Pagination continue

Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/  
Le titre de l'en-tête provient:

Title page of issue/  
Page de titre de la livraison

Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison

Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

# L'Enseignement Primaire

Revue illustrée de l'Ecole et de la Famille

C.-J. MAGNAN

Rédacteur-en-chef



L'HONORABLE JOSEPH-EMERI ROBIDOUX, SECRÉTAIRE DE LA PROVINCE

L'HONORABLE J.-E. ROBIDOUX

*Secrétaire provincial*

M. J.-E. Robidoux est né à Saint-Philippe, comté de Laprairie, le 10 mars 1844. Il fit ses études au collège des Sulpiciens et au collège des Jésuites, à Montréal. Admis au Barreau en 1866. Professeur de droit civil à l'Université McGill, en 1876. Président de la société des gradués de l'université McGill, en 1884. Syndic du Barreau de Montréal, la même année. Bâtonnier général du Barreau de la province de Québec, en 1895. Secrétaire et registraire du 9 mai 1890 au 22 août 1890 et procureur général du 22 août 1890 au 16 décembre 1891. Secrétaire provincial et président du conseil des ministres dans le gouvernement actuel.

L'honorable M. Robidoux est un lettré délicat, un orateur distingué et un gentilhomme dans toute la force du mot.

Le département de l'Instruction publique relève du Secrétaire provincial.

## AUX LECTEURS

La prochaine livraison de *l'Enseignement primaire* paraîtra le premier septembre prochain.

Chacun est prié de renouveler son abonnement d'ici au 15 du mois d'août.

Si nous sommes en mesure d'adresser gratuitement notre revue aux instituteurs et aux institutrices laïques qui enseignent sous le contrôle des commissaires, nous le ferons savoir à qui de droit, par circulaire, d'ici au premier de juillet prochain. Dans le cas contraire, tous ceux qui désirent recevoir la revue devront payer leur abonnement avant le 15 du mois d'août.

La présente livraison de *l'Enseignement primaire* est la dernière que nous adressons gratuitement à MM. les Secrétaires-Trésoriers des municipalités scolaires. A l'avenir, les Secrétaires devront payer leur abonnement à la revue.

Nous invitons nos amis à faire connaître *l'Enseignement primaire* aux personnes qui les entourent. Que l'on veuille bien se rappeler que notre publication est une *Revue illustrée de l'Ecole et de la Famille*.

A l'avenir, l'abonnement à *l'Enseignement primaire* sera de \$1.25 pour les personnes résidant dans la ville de Québec. Nous ajoutons 25 centins au prix ordinaire de la souscription (ceci ne concerne que les abonnés de Québec seulement) afin de pourvoir aux frais de distribution du journal.

Nous avons le plaisir d'annoncer que nous nous sommes assuré les services de plusieurs collaborateurs choisis parmi les membres les plus en vue du corps enseignant de Montréal. Les noms des nouveaux collaborateurs paraîtront au frontispice de la livraison de septembre prochain.

“ L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ”

*l'Enseignement primaire* termine aujourd'hui vaillamment sa dix-neuvième année d'existence. Avec la prochaine livraison, **qui paraîtra le 1er septembre prochain**, il entrera à toute voile dans sa vingtième année.

Vingt ans !

Que de belles promesses ce mot ne renferme-t-il pas ? Vingt ans ! N'est-ce pas tout le matin, toute la fleur, tout l'espoir de la vie ?

Et cette vingtième année, l'*Enseignement primaire* la commencera sous les plus heureux auspices. Comme nos lecteurs pourront le constater eux-mêmes en lisant les délibérations de la dernière séance du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, les membres de ce corps éminent, à l'unanimité, ont reconnu à notre revue le caractère d'une œuvre nationale. Sur proposition de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Québec, appuyé par l'honorable M. G. Ouimet, cinq cents dollars nous ont été accordés pour nous aider à payer une partie des dépenses encourues à l'occasion de la transformation de l'*Enseignement primaire*. De plus, le Comité catholique, avec l'assentiment d'un des membres les plus en vue du gouvernement de Québec, l'honorable M. Archambault, a adopté une résolution recommandant fortement au Cabinet provincial de prendre les mesures nécessaires, afin que l'*Enseignement primaire* soit adressé gratuitement à tous les membres laïques du corps enseignant.

Nous avons lieu de croire que cette mesure réellement pratique et progressive sera bientôt mise à exécution. Nos gouvernants, qui attachent, avec raison, tant d'importance à la cause de l'instruction élémentaire, seront certainement heureux de venir directement en aide aux instituteurs et aux institutrices de leur pays. En fournissant aux éducateurs les documents nécessaires à l'accomplissement de leur tâche, on atteindra l'enfant.

Pour nous, ce bienveillant témoignage du Conseil de l'Instruction publique, institution composée en quelque sorte de l'élite de notre nationalité, est propre à nous encourager à poursuivre notre œuvre avec plus d'ardeur que jamais. Coopérer au relèvement moral, intellectuel et matériel de nos compatriotes, en aidant à transformer la petite école en un véritable arsenal où nos enfants trouveront les armes nécessaires aux luttes de l'avenir, quelle grande et belle tâche !

Mais nous ne nous faisons pas illusion. L'honneur qui vient de rejaillir sur l'*Enseignement primaire* ne nous appartient pas exclusivement : nous en retournons une large part, une très large part, au digne fondateur de cette publication, M. J.-B. Cloutier, et à nos distingués collaborateurs : MM. les abbés Rouleau, Nunesvais, Magnan ; MM. les professeurs Ahern, Lefèvre, Nansot, et quelques-uns de nos écrivains de marque : MM. A. Buies, E. Gagnon, P. Lemay, N. Legendre, J.-B. Caouette, etc.

Donc, au mois de septembre.

A tous nos lecteurs nous disons au revoir et joyeuses vacances !

C.-J. MAGNAN

## COMITÉ CATHOLIQUE

DU

## CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

*Session du printemps*

Séance du 11 mai 1898.  
(Avant-midi).

## Présents :

Le Surintendant, président ;  
Mgr l'archevêque d'Ottawa,  
" " de Montréal,  
" " de Québec,  
" l'évêque de Trois-Rivières,  
" " de Cythère, vicaire apostolique de Pontiac,  
" " de Nicolet,  
" " de Rimouski,  
" " de Valleyfield,  
" " de Sherbrooke,  
" " de Druzipara, remplaçant Mgr l'évêque de Saint-Hyacinthe,  
L'honorable L.-F.-R. Masson,  
" Th. Chapais,  
" Gédéon Ouimet,  
M. P.-S. Murphy,  
" H.-R. Gray,  
" le Dr J.-L. Leprohon.  
" M.-T. Stenson,  
" Lomer Gouin.

Lecture des arrêtés en conseil nommant MM. M.-T. Stenson et Lomer Gouin, membres du Conseil de l'Instruction publique.

Lecture d'une lettre de Mgr l'évêque de Saint-Hyacinthe informant le comité qu'il délègue Mgr l'évêque de Druzipara, son coadjuteur, pour le remplacer à cette session.

Sur proposition de Mgr l'archevêque de Montréal, secondé par M. le Dr Leprohon, il est résolu :

" Que les membres catholiques du Conseil de l'Instruction publique, réunis pour la première fois depuis la mort de l'Eminentissime cardinal Taschereau, archevêque de Québec, déplorant la grande perte que l'Église et le pays viennent de faire en la personne de cet illustre pontife, regardent en même temps comme un devoir de rendre hommage à ses hautes vertus, à sa science, à son zèle apostolique et expriment leur vive reconnaissance pour les nombreux services rendus à la cause de l'éducation par Son Eminence pendant tout le temps qu'Elle a été membre *ex-officio* de ce Conseil ".



M. P. DE CAZES

*Secrétaire du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique*

M. Paul De Cazes est né en Bretagne, France, le 7 juin 1841. Il suivit les cours de l'institution Lorient et ceux de l'école préparatoire à l'école polytechnique, à Paris. M. De Cazes vint au Canada en 1858, et fut successivement rédacteur du *Message de Joliette*, du *Courrier de Saint-Hyacinthe* et de *La Nation*; il collabora aussi au *Monde de Paris* pendant plusieurs années.

Admis au barreau en 1869, M. De Cazes pratiqua à Saint-Hyacinthe en société de l'honorable M. Mercier, son beau-frère, jusqu'en 1874. A cette date, il séjourna à Paris et prit part à l'exposition universelle de 1878.

M. De Cazes fut nommé officier du Département de l'Instruction publique en 1880, et entra au secrétariat de ce département en 1886. Il remplit la charge de secrétaire du département de l'Instruction publique depuis cette époque. Il est membre de l'Association géographique de France et de la Société Royale du Canada dont il a été le président de 1886 à 1889.

Outre plusieurs monographies, M. De Cazes est l'auteur d'un grand nombre d'ouvrages recherchés, dont les principaux sont: *Notes sur le Canada*, *Deux points d'histoire*, *La frontière nord de la province de Québec*, *La langue que nous parlons*, *Les points obscurs du voyage de Jacques Cartier*, *L'Episode de l'Île de Sable*, etc.

M. De Cazes connaît dans ses moindres détails toute notre organisation scolaire. Il a réuni en un *Code* qui fait autorité toutes les lois qui concernent l'Instruction publique chez nous. Ce travail a été fort admiré à Chicago, en 1893, lors de l'Exposition colombienne. M. De Cazes s'est toujours montré l'ami dévoué des instituteurs.

Sur proposition de Mgr l'archevêque de Montréal, secondé par l'honorable M. Chapais, il est résolu :

“ Que l'honorable L.-A. Jetté, pendant plusieurs années membre du Conseil de l'Instruction publique, ayant été élevé à la haute dignité de lieutenant-gouverneur de la province, ce comité est heureux de lui offrir ses félicitations les plus cordiales, et de lui exprimer son appréciation des services qu'il a rendus à la cause de l'éducation pendant qu'il siégeait dans le Conseil ”.

Sous-comité chargé de l'examen des livres de classe.

Séance du 11 mai 1897.

Présents :

Mgr Blais, président,  
 “ Emard,  
 L'honorable M. Ouimet,  
 M. le Dr Leprohon,  
 “ P.-S. Murphy,  
 “ le Surintendant.

Le sous-comité fait le rapport qui suit :

“ I.—“ Syllabaire ”, “ Livres de lecture courante, cours élémentaire, ” “ Livre de lecture courante, cours moyen ” et 14 tableaux, par les Frères du Sacré-Cœur.

“ Le sous-comité est d'avis que ces livres sont très bien faits et sont très recommandables. Quant aux tableaux qui accompagnent ces livres, le sous-comité ne croit pas devoir les recommander.

“ II.—“ Traité du système métrique ”, par J.-E. Vincent.

“ Le système métrique ne faisant pas partie du programme d'études adopté pour nos écoles, le sous-comité ne peut pas recommander ce livre.

“ III.—“ Manuel d'agriculture ”, par Ed.-A. Barnard.

“ L'édition de ce livre, tel que présenté à ce sous-comité, n'étant pas faite pour l'usage des classes, le sous-comité ne peut pas le recommander.

“ IV.—“ Chart of Canadian History ”, par The Comparative Synoptical Chart Co., de Toronto.

“ Le sous-comité ne recommande pas cette carte.

“ V.—“ English Grammar ” et “ English Composition ”, par D.-J. Sadlier.

“ L'étude de ce livre est remise à la prochaine assemblée du comité catholique, en septembre prochain.

“ VI.—“ Practical English Grammar, ” par Mary Hyde.

“ Le comité s'étant déjà prononcé sur ce livre, ce sous-comité n'a plus à s'en occuper.

(Signé)

† ANDRÉ ALBERT,

Ev. de Saint-Germain-de-Rimouski,

Président ”.

Le sous-comité chargé de reviser le programme d'études des écoles et le programme du bureau d'examineurs pour les candidats catholiques à l'enseignement, présente le rapport de son travail à ses séances des 3 et 4 mars dernier.

L'honorable M. Chapais propose :

“ Que, conformément au désir exprimé par les membres du sous-comité chargé de reviser le programme d'études des écoles et le programme du bureau d'examineurs pour les instituteurs, l'adoption de leur rapport soit suspendue pour permettre à ce sous-

“ comité de siéger de nouveau afin de prendre en considération les modifications soumises  
 “ par des personnes compétentes ”.

Cette motion est adoptée et il est entendu que le sous-comité chargé de la revision des programmes susmentionnés se réunira au commencement du mois de septembre prochain.

Sous-comité chargé de l'étude d'un mode de distribution du fonds des écoles publiques.

Présents :

Session du 10 mai 1898.

Mgr Bégin, président,  
 “ Emard,  
 L'honorable M. Masson,  
 “ M. Quimet,  
 Le Surintendant.

Le sous-comité fait rapport :

“ Qu'après avoir discuté la question et vu les difficultés sérieuses qu'entraînerait  
 “ tout autre mode de distribution que celui actuellement employé, il ne croit pas devoir  
 “ proposer de changement ”.

M. le Surintendant propose et il est résolu :

“ Que l'article 124 des règlements de ce comité soit amendé en y ajoutant ce qui suit :  
 “ Mais les commissaires et les syndics d'écoles devront prendre les mesures nécessaires  
 “ pour que les élèves soient surveillés pendant ces différentes récréations ”.

Il est aussi résolu :

“ Que le Surintendant soit autorisé à faire préparer un programme détaillé de l'en-  
 “ seignement du dessin dans la province, pour chacune des années des cours élémentaire,  
 “ modèle, et académique; lequel programme serait accompagné de *directions pédagogiques*  
 “ l'expliquant et le commentant, précisant le but à poursuivre et la gradation des exer-  
 “ cices à exécuter pour l'atteindre ”.

Séance du 11 mai 1898.

(Après-midi).

Présents :

M. le Surintendant, président ;  
 Mgr l'archevêque d'Ottawa,  
 “ “ de Montréal,  
 “ “ de Québec,  
 “ l'évêque de Trois-Rivières,  
 “ “ de Cythère, vicaire apostolique de Pontiac,  
 “ “ de Nicolet,  
 “ “ de Rimouski,  
 “ “ de Valleyfield,  
 “ “ de Sherbrooke,  
 “ “ de Druzipara, remplaçant Mgr l'évêque de Saint-Hyacinthe,  
 L'honorable L.-F.-R. Masson,  
 “ Th. Chapais,  
 “ G. Quimet,  
 “ H. Archambault,  
 M. P.-S. Murphy,  
 “ H.-R. Gray,  
 “ le Dr Leprohon,  
 “ M.-T. Stenson,  
 “ Lomer Gouin.

L'honorable M. Masson propose et il est résolu :

“ Que ce comité recommande de fixer un minimum de traitement pour les instituteurs  
 “ et les institutrices et que la subvention scolaire soit retranchée à toute municipalité qui  
 “ ne se conformera pas au règlement qui sera adopté à ce sujet.



“ Que ce minimum soit fixé à cent piastres (\$100.00), en sus de toutes charges et avances attachés à leurs écoles ”.

“ Que ce règlement ne sera pas appliqué aux écoles pauvres et réputées telles par ce comité ”.

Il est résolu, sur proposition du Surintendant :

“ Que l'article 107 des règlements du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique soit amendé en ajoutant les mots : “ et seront acceptés par l'inspecteur d'écoles ”.

Il est proposé par Mgr l'évêque de Druzipara, secondé par l'honorable M. Chapais, et résolu :

“ Que l'article 118 des règlements du comité catholique soit amendé en ajoutant après les mots “ tous les deux mois ”, ceux qui suivent : “ fournir l'eau et le combustible ”, et remplacer les mots : “ pendant la saison froide ”, par ceux : “ dans les temps froids ”.

Les amendements suivants aux règlements du Conseil de l'Instruction publique adoptés à la dernière session de ce comité concernant le bureau central des examinateurs catholiques, ont été adoptés :

Article 4. Retrancher les mots : “ que le comité catholique fixera ”, à la fin de l'article 4, et les remplacer par ceux qui suivent : “ suivantes : Baie-Saint-Paul, Carleton, Danville, Fraserville, Havre-aux-Maisons, Montebello, New-Carlisle, Percé, Pointe-aux-Esquimaux, Portage-du-Fort, Roberval, Sainte-Anne-des-Monts, Saint-Ferdinand-d'Halifax, Saint-Jovite, Sainte-Marie-de-Leauce, Tadoussac et West-Farnham ”.

Article 10. Remplacer les quatre premiers mots de l'article 10 par les suivants : “ Il sera accordé au moins deux jours ”.

Article 12. Après le mot “ comité ”, à la cinquième ligne, ajouter ceux : “ ou, en cas d'urgence, le Surintendant ”.

Article 22. Remplacer les mots “ simple lecture ”, à la deuxième ligne, par le mot “ ponctuation ”, et ajouter ce qui suit à la fin de cet article : “ L'usage du dictionnaire est interdit ”.

Article 23. Remplacer l'article 23 par le suivant : “ Chaque candidat écrit ses réponses sur le papier dont il a été pourvu par le bureau, à l'exclusion de tout autre, et inscrit sur chaque feuillet ses nom et prénoms, et le numéro d'ordre qui lui a été assigné par le secrétaire lors de sa demande d'admission à l'examen ”.

“ Le secrétaire conservera, pendant deux ans au moins, les épreuves écrites des candidats ”.

Article 24. Retrancher les mots : “ L'ordre et ”, au commencement de l'article 24.

Article 26. Retrancher les mots suivants, à la troisième et à la quatrième ligne de l'article 26 : “ et aussi celles qui contiennent les noms et pseudonymes de chaque candidat ”.

Article 27. Ajouter l'alinéa suivant à l'article 27 : “ Si le bureau le juge nécessaire, il pourra s'adjoindre, avec l'autorisation du Surintendant, quelques personnes compétentes pour l'aider à corriger les épreuves des aspirants aux diplômes ”.

Articles 32. Retrancher les mots suivants, à la sixième et à la septième ligne de l'article 32 : “ mais non toutefois sur la dictée, la grammaire, l'arithmétique et la pédagogie ”.

Article 33. Remplacer les mots : “ un examen ”, à la deuxième ligne de l'article 33, par “ l'examen ”.

Article 34. Remplacer l'article 34 par le suivant : “ Les élèves porteurs du diplôme de bachelier ès arts, ès lettres ou ès sciences d'une université de la province de Québec seront exemptés de subir l'examen sur toute matière, excepté l'agriculture, la pédagogie et le dessin ”.

Article 35. Retrancher les mots : “ et leurs pseudonymes ”, à la quatrième et à la cinquième ligne de l'article 35.

Article 36. Remplacer les mots : “ sous trente jours de ”, à la seconde ligne de l'article 36, et les remplacer par les suivants “ soixante jours après ”, et retrancher les mots : “ En recevant ce rapport ”, au commencement du second alinéa.

Article 39. Remplacer le mot "septembre" par le mot "octobre", à la troisième ligne de l'article 39.

Le bureau central recommande, de plus, d'inclure dans les nouveaux règlements le programme détaillé qui se trouve aux pages 18 à 29 des Règlements du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, après l'avoir modifié :

Sous-comité chargé d'étudier un mode de distribution du fonds de l'éducation supérieure.

*Session du 10 mai 1898.*

Présents :

Mgr Bégin, président,  
 " Emard,  
 L'honorable L.-F.-R. Masson,  
 " Th. Chapais.

Le sous-comité fait le rapport qui suit, lequel est adopté :

" Qu'il soit tenu compte rigoureux :

- " 1. De l'observation complète du programme d'études ;
- " 2. Du nombre d'élèves ayant suivi régulièrement le cours modèle ou le cours académique, le nombre strictement requis étant de six pour avoir une allocation minimum de vingt-cinq piastres ;
- " 3. Du degré de succès obtenu, tel qu'établi par les rapports officiels des inspecteurs pour les établissements sous contrôle et indépendants laïques, et par les rapports des inspecteurs diocésains présentés au comité catholique par l'ordinaire respectif de chaque institution ;
- " 4. Des besoins spéciaux de l'institution ou des sacrifices faits par elle "

(Signé) L.-N., ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC, Président "

A la demande de l'honorable M. Masson, la considération de la proposition qui suit est remise à la prochaine session :

" Qu'en vue d'améliorer le service d'inspection des écoles, il serait à propos de changer les inspecteurs de districts d'inspection pour une période de temps déterminée "

Le comité ne croit pas devoir recommander la proposition qui suit de M. le Dr Leprohon :

" Que tous les enfants qui fréquentent les écoles ou les autres institutions sous le contrôle de ce comité, soient tenus d'être munis d'un certificat de vaccination avant leur admission "

Le comité recommande que M. le principal de l'École normale Jacques-Cartier soit autorisé à engager un assistant.

Vu qu'il n'y a pas de place d'inspecteur vacante, le comité ne prend pas en considération la demande de M. Trefflé Molleur.

Vu la communication de M. Delanay au sujet de la nomination d'un inspecteur d'écoles pour les Îles de la Madeleine, il est proposé par M. L. Gouin, secondé par l'honorable Th. Chapais, et résolu :

" Que ce comité recommande au gouvernement de faire passer, à la prochaine session de la législature, une loi spéciale pour l'inspection des écoles dans les Îles de la Madeleine "

Le comité recommande que la demande d'une gratification de quatre cents piastres faite par l'ex-inspecteur Lefebvre lui soit accordée.

Séance du 12 mai 1898.  
(Avant-midi).

Présents :

Le Surintendant, président,  
Mgr l'archevêque d'Ottawa,  
" " de Montréal,  
" " de Québec,  
" l'évêque de Trois-Rivières,  
" " de Cythère,  
" " de Nicolet,  
" " de Rimouski,  
" " de Sherbrooke,  
" " de Druzipara, remplaçant Mgr l'évêque de Saint-Hyacinthe,  
M. le grand vicaire Leclerc, remplaçant Mgr l'évêque de Chicoutimi,  
L'honorable L.-F.-R. Masson,  
" Th. Chapais,  
" Géd. Ouimet,  
M. P.-S. Murphy,  
" H.-R. Gray,  
" le Dr J.-I. Leprohon.  
" M.-T. Stenson.  
" Lomer Guin.

Lecture d'une lettre de Mgr l'évêque de Chicoutimi par laquelle il délègue ses pouvoirs pour le représenter à la présente session du comité au très révérend B.-E. Leclerc, vicaire général.

Sur proposition de l'honorable M. Ouimet, le comité décide : " qu'une somme de soixante piastres par année sera donnée à M. Antoine Dessane pour faire les index des livres de délibérations du Conseil de l'Instruction publique et du comité catholique".

L'honorable M. Ouimet propose :

" Attendu qu'il est important d'établir une école normale de filles à Montréal pour l'enseignement de la pédagogie, ce comité recommande qu'une école normale de filles soit établie à Montréal, en conformité de la loi et des règlements scolaires, et mise sous la direction des Sœurs de la Congrégation de cette ville".

A la demande de l'honorable M. Ouimet, la prise en considération de cette motion est remise à la prochaine session.

Le comité ayant pris en considération la communication de M. le professeur Napoléon Lacasse et de celle de M. le principal de l'École normale Laval sur le même sujet, Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Québec, secondé par M. Stenson, propose, et il est résolu :

" Qu'advenant la retraite de M. Napoléon Lacasse, comme professeur à l'École normale Laval, ce comité recommande au gouvernement la nomination de M. Nérée Tremblay comme professeur de la dite école".

Ce comité ne juge pas opportun de recommander l'augmentation de traitement demandée par MM. les inspecteurs d'écoles Savard, Lippens et Tanguay.

Mgr l'archevêque de Québec, secondé par l'honorable M. Ouimet, propose, et il est résolu :

" Que ce comité recommande au gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour que chaque instituteur et institutrice de nos écoles publiques reçoive gratuitement l'*Enseignement primaire*, revue pédagogique d'une haute valeur, qui, dans l'opinion de ce comité, peut produire les plus heureux résultats pour le progrès de l'éducation dans cette province".

Le comité autorise le Surintendant à payer à M. C.-J. Magnan, propriétaire-directeur de l'*Enseignement primaire*, une somme de cinq cents piastres pour l'aider à défrayer les

dépenses qu'il a encourues, cette année, pour l'agrandissement et l'amélioration de cette revue pédagogique.

M. H.-R. Gray, secondé par M. Lomer Gouin, propose, et il est résolu :

“ Que M. Stenson soit ajouté au sous-comité chargé de préparer un programme d'études pour les écoles et un programme d'examen pour les candidats à l'enseignement ”.

L'honorable M. Archambault, secondé par M. le Dr Leprohon, propose :

“ Que les montants retenus à la municipalité de Saint-Eustache, depuis l'année 1893 à l'année 1897, vu l'absence de rapports annuels, soient remis à cette municipalité, vu que les rapports ont maintenant été transmis, moins toutefois dix pour cent qui seront retenus sur ces montants.”

Cette proposition est adoptée sur division.

Le Surintendant est chargé de s'enquérir des causes pour lesquelles les rapports semestriels de la municipalité de Saint-Eustache n'ont pas été transmis pendant la période plus haut mentionnée.

*Séance du 12 mai 1898.*

(Après-midi).

Présents :

Le Surintendant, président,  
 Mgr l'archevêque d'Ottawa,  
 “ “ de Montréal,  
 “ “ de Québec,  
 “ l'évêque de Cythère,  
 “ “ de Nicolet,  
 “ “ de Rimouski,  
 M. le grand vicaire Leclerc, remplaçant Mgr l'évêque de Chicoutimi,  
 L'honorable L.-F.-R. Masson,  
 “ Thomas Chapais,  
 “ Gédéon Ouimet,  
 M. P.-S. Murphy,  
 “ H.-R. Gray,  
 “ le Dr Leprohon,  
 “ M.-T. Stenson,  
 “ Lomer Gouin.

Sur une demande de subvention faite par l'institut des Franciscaines de Québec pour l'établissement d'une école ménagère, Mgr l'archevêque de Québec propose :

“ Que ce comité, convaincu du grand avantage qui résulterait pour toutes les classes de la société à Québec, de la fondation en cette ville d'une école ménagère sous la direction des Révdes Sœurs Franciscaines de Marie, et du caractère utilitaire et pratique d'une telle institution dont le programme, tout en pourvoyant à l'enseignement élémentaire des élèves, embrasserait la tenue d'une maison dans tous ses détails, recommande que sur les fonds affectés au développement de l'instruction publique par la loi 60 Vic., chap. 3, il plaise à Son Honneur le lieutenant-gouverneur en conseil de payer annuellement aux révérendes sœurs une somme de \$ pour favoriser cette école et contribuer à son maintien.”

Le comité remet à la prochaine session la considération de cette demande, ainsi que celle des Sœurs de la Charité de Sainte-Ursule, comté de Maskinongé.

Le comité renvoie au sous-comité chargé de l'examen des livres de classe une résolution qui lui a été transmise par la société “ Saint Patrick's League ”, de Montréal, recommandant pour nos écoles les livres classiques en usage dans la province d'Ontario.



M. G.-W. PARMELEE, B. A.

*Secrétaire du comité protestant du Conseil de l'Instruction publique*

M. Parmelee est né à Waterloo, P. Q., en 1869. Il étudia successivement à l'Académie de Waterloo, à l'École normale McGill de Montréal, et à la *Queen's University*, de Kingston, où les degrés universitaires lui furent conférés.

Professeur de mathématiques au collège de Saint-François, à Richmond, en 1881, il abandonna cette position pour prendre la direction de l'École de pratique annexée à l'École normale McGill, en 1885. Trois ans plus tard, M. Parmelee fut nommé professeur d'anglais à l'École normale McGill, et en 1891, sur la recommandation du comité protestant, il fut nommé secrétaire du comité protestant du Conseil de l'Instruction publique.

M. Parmelee a été président de l'Association des Instituteurs protestants et occupe aujourd'hui la charge de trésorier du Bureau central des Examineurs protestants; il est aussi le rédacteur de la revue pédagogique *The Educational Record*. M. Parmelee est un de ces nobles Anglais qui admirent notre nationalité et savent reconnaître la générosité de la province de Québec à l'égard de la minorité protestante, chez nous.

Le comité, après avoir pris communication d'une lettre du révérend M. C.-A. Carbonneau au sujet des certificats de moralité donnés aux candidats au brevet d'enseignement, ne juge pas à propos de modifier le règlement adopté à ce sujet.

Le Surintendant est autorisé à régler avec M. l'inspecteur d'écoles Chabot une réclamation qui lui est adressée par celui-ci.

Le comité prend en considération des communications qui lui ont été adressées par M. l'inspecteur Lippens sur différents sujets.

Après avoir pris communication d'une lettre du révérend M. Vaillancourt, demandant si l'article 29 des règlements du comité catholique amendé, défendant aux institutrices d'enseigner avant l'âge de dix-huit ans accomplis, s'applique aux diplômées de l'école normale, le comité déclare que ce règlement s'applique à toutes les institutrices indistinctement.

Le comité croit ne pas devoir prendre en considération un mémoire qui lui a été adressé par l'ex-inspecteur d'écoles Ths Tremblay, vu qu'il n'a pas juridiction dans l'espèce.

Le comité, pour certaines considérations qui lui ont été exposées, remet à la prochaine session l'examen d'une plainte qui lui a été adressée contre une institutrice.

Et le comité s'ajourne.

PAUL DE CAZES,

Secrétaire du comité catholique

---

## BUREAU CENTRAL DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES

---

Le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique vient de décider que le nouveau bureau central des examinateurs catholiques devra faire subir l'examen dans chacune des localités suivantes de la province de Québec : Montréal, Québec, Trois-Rivières, St-Hyacinthe, Sherbrooke, Nicolet, Rimouski, Chicoutimi, Valleyfield, Hull, Baie St-Paul, Carleton, Danville, Fraserville, New-Carlisle, Montebello, Percé, Pointe-aux-Esquimaux, Portage-du-Fort, Roberval, Ste-Anne-des-Monts, St-Ferdinand-d'Halifax, St-Jovite, Ste-Marie-de-Beauce, Tadoussac, West-Farnham et Havre-aux-Maisons.

Le premier examen que le bureau central fera subir commencera le 5 juillet prochain, et il se fera simultanément dans chacune des localités précédentes. Cet examen durera de deux à quatre jours, selon le degré du diplôme que l'on désirera obtenir.

Les candidats devront répondre par écrit aux questions qui leur seront posées sur les diverses matières du programme de l'examen. Ces questions qui seront préparées et imprimées d'avance par le bureau central, seront envoyées, sous enveloppes cachetées, aux examinateurs-délégués que le bureau nommera pour surveiller l'examen aux endroits cités plus haut. Ces enveloppes ne seront ouvertes qu'en présence des aspirants, au jour et à l'heure fixés pour l'examen de chaque matière, et il est facile de comprendre que par ce moyen tous subiront en même temps le même examen contrairement à ce qui se faisait sous l'ancien système où chaque bureau local faisait subir l'examen comme il l'entendait. Il n'y avait ainsi ni uniformité, ni égalité dans la valeur de l'examen.

Toutes les personnes qui veulent se présenter cette année devant le Bureau central afin d'obtenir un brevet de capacité pour l'enseignement doivent en informer le secrétaire du Bureau, M. J.-N. Miller, au département de l'Instruction publique, à Québec, et ce avant le 5 juin prochain, et lui envoyer en même temps leur extrait de baptême, un certificat de leur curé et la somme fixée comme droit d'examen, laquelle est de \$3.00 pour le diplôme élémentaire, de \$4.00 pour le diplôme modèle et de \$5.00 pour le diplôme académique. Les demandes envoyées après le 5 juin seront refusées ; il est donc très important que les aspirants aux diplômes se mettent en règle sous ce rapport le plus tôt possible.



M. J.-N. MILLER

*Officier spécial et secrétaire suppléant du Département de l'Instruction publique*

M. J.-N. Miller est né à St-Eustache, dans le comté de Deux-Montagnes, le 20 juillet 1853. Il suivit le cours commercial de l'Académie de St-Eustache, sous la direction des clercs de St-Viateur, et, en 1869, il entra à l'École normale Jacques-Cartier et obtint un diplôme d'École académique en 1871.

M. Miller enseigna d'abord à la Maîtrise de St Pierre, Montréal, dont il fut le Principal en 1872, puis, entra sous le contrôle des commissaires de Montréal, qui le nommèrent professeur à l'Académie Commerciale Catholique, en 1873. Il enseigna jusqu'en 1883, époque où il fut nommé inspecteur d'écoles pour les comtés de l'Assomption et de Montcalm, après avoir subi un brillant examen qui lui valut la première note avec *grande distinction* accordée aux aspirants à l'inspection.

M. Miller fut inspecteur 4 ans. En 1887, le gouvernement le nomma officier spécial du département de l'Instruction publique. Il est chargé spécialement des affaires qui se rapportent à l'inspection des écoles et à l'administration interne des écoles. Il a été nommé secrétaire suppléant du département de l'Instruction publique en 1897, et secrétaire du Bureau central des Examineurs catholiques de la province, depuis l'organisation de ce bureau, au mois de septembre dernier.

En 1880, M. Miller a été admis à l'étude de la médecine et a suivi les cours de l'Université Victoria pendant une année ; mais il aima mieux rester dans l'enseignement pour lequel il avait plus d'attrait. En 1888, il a été chargé de refondre les règlements du Comité Catholique, et a préparé en grande partie le programme officiel des études pour les écoles publiques.

M. Miller fait honneur au corps enseignant primaire d'où il est sorti et auquel il tient encore par plus d'un lien.

Voici comment est composé le Bureau central des examinateurs catholiques : Mgr J.-C.-K. Laflamme, recteur de l'Université Laval, président ; M. F.-X.-P. Demers, principal de l'Académie Commerciale Catholique de Montréal, vice-président ; M. l'abbé Santoire, vicaire général du diocèse de Valleyfield ; M. l'abbé Gaspard Dauth, de l'archevêché de Montréal ; M. l'abbé J.-E. Roy, supérieur du séminaire de Sherbrooke ; M. Calixte Brault, inspecteur d'écoles ; M. John Tompkins, professeur d'anglais au collège de Montréal ; MM. John Ahern, C.-J. Magnan et Chs.-A. Lefèvre, professeurs à l'École normale Laval ; et M. J.-N. Miller, officier spécial au département de l'Instruction publique, secrétaire.

Pour être admis à subir l'examen devant le Bureau central, il faut avoir SEIZE ANS accomplis.

Par ordre,

J.-N. MILLER,

Secrétaire du Bureau Central.

---

## LES TRAVAUX MÉNAGERS A L'ÉCOLE PRIMAIRE (1)

---

(Rendons notre enseignement plus pratique)

### II

Nous avons constaté le mois dernier que c'est vers l'école à tous ses degrés, vers nos couvents spécialement, que tournent leurs regards les parents qui veulent faire donner aux enfants, non seulement l'éducation morale et intellectuelle, mais encore qui désirent voir éveiller en leurs jeunes filles l'esprit d'ordre, d'activité, d'économie, l'amour et la pratique des occupations ménagères.

Personne ne contestera la légitimité d'un tel vœu : le problème est de savoir dans quelle mesure et comment l'école y peut satisfaire.

#### DANS QUELLE MESURE L'INTRODUCTION A L'ÉCOLE DES TRAVAUX MÉNAGERS EST-ELLE POSSIBLE ?

Répondre à cette question, c'est prévenir les objections que la surcharge des programmes, le surmenage des enfants, les difficultés matérielles à surmonter, etc., pourraient faire naître ; c'est de plus établir que rien ne serait plus aisé à organiser que l'enseignement de ces travaux.

Nous espérons y arriver en plaçant sous les yeux du lecteur un ou deux programmes empruntés indifféremment à la France, à l'Angleterre, à la Belgique, à l'Allemagne ou à la Suisse, puis en visitant ici ou là quelques écoles, pour nous rendre compte de *visu* de la façon dont ces programmes sont compris et exécutés.

---

(1) Voir livraison d'Avril de l'*Enseignement primaire*.



Voici d'abord l'Instruction relative à l'enseignement de l'économie domestique et des travaux du ménage dans les écoles primaires de Belgique :

### 1.—*Considérations générales*

« La nécessité d'associer l'école à la famille, dans l'œuvre de l'éducation domestique, est aujourd'hui généralement reconnue. En Belgique comme en Angleterre, en Allemagne, en France, en Suisse, on comprend que s'il importe de rendre les jeunes filles intelligentes et bonnes, de leur apprendre à lire, à écrire, à calculer, à rédiger, il est indispensable aussi de leur faire aimer et pratiquer les travaux du ménage. Les divergences de vues commencent lorsqu'il s'agit de déterminer dans quelle mesure l'école primaire doit intervenir.

Les uns se bornent à demander à l'institutrice d'habituer les enfants à l'ordre et à la propreté, de les familiariser avec l'esprit de prévoyance, de leur communiquer des notions d'économie domestique et d'hygiène au moyen de causeries faites occasionnellement à propos d'une lecture, d'une dictée, d'une rédaction, d'un problème, etc.

Les autres ne se contentent pas de ces simples entretiens : ils demandent que l'école primaire enseigne les occupations ménagères, les principes de l'alimentation, la cuisine.

C'est évidemment méconnaître la mission de l'école élémentaire que de vouloir la transformer en école ménagère, en école de cuisine. Les nécessités de l'éducation générale, la diversité des branches obligatoires du programme, le petit nombre d'années de scolarité, la fréquentation irrégulière, la préparation insuffisante des maîtresses, la difficulté d'organiser la pratique des occupations ménagères dans les classes populeuses, la dépense à faire : voilà autant de raisons qui s'opposent à ce que l'on enseigne la pratique des occupations ménagères dans les écoles dont les élèves sont généralement âgées de moins de douze ans.

Mais il est une réforme qu'on peut opérer immédiatement dans beaucoup d'écoles primaires et qui deviendra aisément générale dans un temps peu éloigné, au moyen de quelques mesures administratives et pédagogiques : c'est la substitution d'un enseignement régulier des notions d'économie domestique et d'hygiène aux leçons occasionnelles qui se donnent aujourd'hui. Le nouveau cours devra avoir pour base un programme nettement défini et figurer pour un temps convenable dans l'horaire des exercices.

*Degré élémentaire*—Le jeune âge des enfants (six à huit ans), qui fréquentent les classes de ce degré, ne permet pas de leur donner des leçons spéciales d'économie domestique et d'hygiène. Mais, comme on sème aux premiers beaux jours les graines qui donnent les fleurs de l'été, de même on doit mettre dans l'esprit et le cœur des enfants, dès la classe inférieure, les germes des bonnes habitudes et des qualités morales.

Les causeries familières sur les choses de l'école et de la maison paternelle, dont le but principal est de former le langage des élèves, fourniront à l'institutrice, de même que diverses occupations de la vie scolaire, de nombreuses occasions de faire contracter aux petites filles des habitudes d'ordre et de propreté.

L'institutrice, s'inspirant des idées de Frœbel, cherchera à créer des jeux de ménage, des jeux à la poupée, instructifs et divertissants, surtout divertissants. Ces jeux, accompagnés de petites chansons, feront aimer les occupations ménagères et prépareront la voie à l'enseignement proprement dit.

*Degré moyen*—C'est dans les classes de ce degré que sera donnée la première série de leçons de choses ou entretiens familiers sur des sujets simples, intéressants et pratiques.

L'abondance de la matière permettra à l'institutrice d'apporter de la variété dans les causeries et les exercices. Elle écartera toute leçon qui pourrait avoir pour conséquence de déterminer les enfants à faire à la maison des travaux offrant du danger pour leur âge. Ainsi, par exemple, elle n'expliquera pas, dans les classes du degré moyen, la manière d'allumer le feu, d'allumer et d'éteindre une lampe à pétrole.



M. F.-X.-P. DEMERS

*Président de l'Association des Instituteurs catholiques de Montréal*

M. François-Xavier-Philibert Demers est né le 26 novembre 1848, à Saint-Philippe, comté de Laprairie. Il fit ses premières études à l'école élémentaire de Saint-André, paroisse de Saint-Philippe, et les continua pendant deux ans à l'école modèle du village.

En 1866, il entra à l'École normale Jacques-Cartier : en sortit en 1868, avec un brevet modèle de première classe, français et anglais, et prix du Prince de Galles.

En 1874 il obtenait son brevet académique de la même institution.

Il débuta dans l'enseignement à l'école de la Rivière-Beaudette, comté de Soulanges, qu'il dirigea pendant deux ans.

En 1870, il fut appelé à Montréal comme professeur à l'Académie commerciale catholique, charge qu'il occupa jusqu'en 1873, alors qu'il fut nommé principal de l'Académie Saint-Vincent de Montréal, (aujourd'hui école Champlain).

En 1875, ses supérieurs le rappelèrent à l'Académie commerciale catholique, avec le titre de directeur, ou assistant-principal. Il remplit cette fonction jusqu'en 1893, alors qu'il succéda à M. U.-E. Archambault, comme principal de cette institution, charge qu'il occupe encore. Il compte donc déjà trente années d'enseignement.

En 1880, il agit comme membre du jury de l'Exposition scolaire provinciale. En 1896 il fut nommé membre du Bureau d'Examineurs catholiques de Montréal, et, en décembre 1897, membre du Bureau central d'Examineurs catholiques.

Le programme suivant sera approprié par l'institutrice aux besoins de la localité :

*A.—Leçons de choses ou entretiens familiers préparatoires à l'enseignement de l'économie domestique et de l'hygiène*

I. *Leçon de propreté*.—Soins de propreté corporelle. Soins que la petite fille doit prendre de ses vêtements, de ses objets classiques.

II. *Propreté de l'habitation*.—Balais et brosses. Montrer la manière de balayer et de laver l'école, la cuisine. Enlever la poussière : danger de l'emploi du plumeau.

III. *Aération*.—Pourquoi l'on doit aérer les appartements. Quand et comment il faut aérer la salle d'école et les différentes pièces de l'habitation.

IV. *Conseils hygiéniques pour l'enfant*.—Danger de s'exposer à un courant d'air, d'avoir les pieds mouillés, de se tenir trop près du feu, de manger des fruits verts, de boire étant en transpiration, etc.

V. *Meubles et ustensiles*.—Dénomination des principaux meubles propres à chaque pièce de l'habitation.

Causeries sur quelques ustensiles de cuisine, leur usage, leur entretien.

La balance : exercice de pesée.

VI. Entretiens très simples sur quelques substances alimentaires.

VII. Entretiens sur les principaux légumes.

VIII. Mettre le couvert pour le déjeuner, pour le diner. Servir, desservir.

*B.—Petits travaux de ménage à faire à domicile*

L'institutrice s'efforcera d'obtenir le concours des mères de famille pour amener les enfants à exécuter à domicile divers petits travaux, tels que les suivants :

1. Balayer la cuisine, la chambre ;
2. Enlever la poussière des meubles ;
3. Eplucher des légumes ;
4. Peler les pommes de terre ;
5. Aider à mettre le couvert ;
6. Laver les tasses et les assiettes ;
7. S'exercer à s'habiller et à se coiffer sans l'aide de personne ;
8. Aider les frères et les sœurs plus jeunes à s'habiller ;
9. Quelques petits travaux de jardin : sarcler, biner, arroser, cueillir des légumes, faire des bouquets de fleurs pour orner le dressoir, la table, etc.

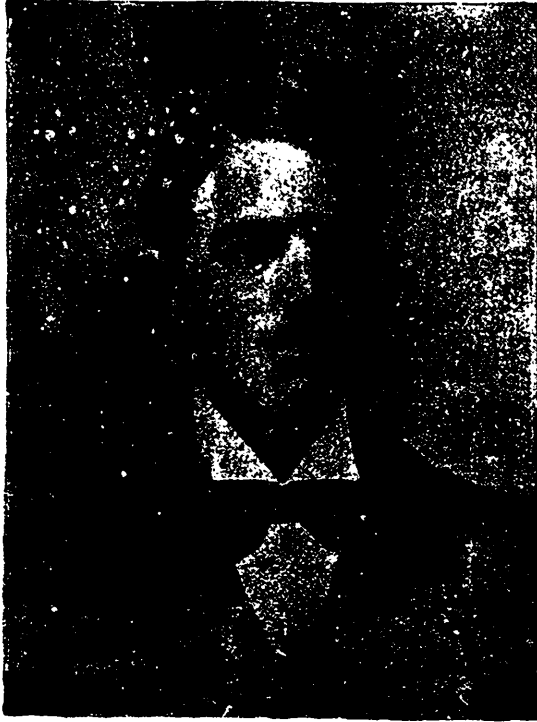
*Degré supérieur*.—Au degré supérieur, il est indispensable de donner plus d'extension à l'enseignement. En continuant à le présenter sous la forme de leçons de choses, d'entretiens familiers, il faudra veiller à ce que l'ensemble des causeries forme un petit cours d'hygiène et d'économie domestique. L'institutrice ne se bornera pas à montrer les choses, à en expliquer l'usage ; elle exécutera aussi un certain nombre de travaux domestiques sous les yeux de ses élèves et les engagera à répéter ces travaux à domicile, sous la direction de la mère. Afin de rendre ses leçons plus efficaces, elle mettra à profit les ressources que peuvent lui apporter les lectures, les dictées, les rédactions : elle appliquera le calcul aux comptes du ménage ; elle donnera surtout des soins à cette action éducative de tous les jours, qui assure le développement des qualités morales de la ménagère et prépare à l'accomplissement des devoirs domestiques.

Voici un programme qui pourra la guider dans l'accomplissement de sa tâche :

*A.—Notions d'hygiène et d'économie domestique*

Entretiens et lectures sur les sujets les plus intéressants, les plus pratiques des catégories suivantes :

- I. Propreté corporelle ; lotions, bains ;



M. L. BERGERON

*Président de l'Association des Instituteurs catholiques de Québec*

---

M. L. Bergeron est né en 1871, à Saint-Hilarion, dans le comté de Charlevoix. A 15 ans, il entra à l'Académie des Frères des Ecoles Chrétiennes, à Saint-Roch-le-Québec, et en sortit pour suivre les cours de l'Ecole normale Laval, où il obtint un diplôme d'école modèle, avec distinction, en 1890. Depuis cette époque, M. Bergeron enseigne à l'Académie des Frères des Ecoles Chrétiennes, à Saint-Sauveur. Le président actuel de l'Association des instituteurs de Québec appartient à la jeune génération ; c'est un professeur de grand mérite, un travailleur qui fera son chemin.

- II. Les vêtements ; leur entretien ; conseils hygiéniques. Simplicité dans la toilette ;  
 III. Conditions de salubrité de l'habitation. Causes de la viciation de l'air. Aération. Propreté ;  
 IV. Entretien du mobilier ;  
 V. Chauffage et éclairage ; conseils pratiques ;  
 VI. L'eau potable ; filtre ;  
 VII. Notions très simples sur la valeur nutritive des principaux aliments, sur leurs qualités et leur conservation. Boissons. Effets pernicieux des liqueurs fortes ;  
 VIII. Notions sur quelques substances employées soit pour le blanchissage et le repassage du linge, soit pour le dégraisage des vêtements.

B.—*Occupations ménagères*

L'institutrice enseignera intuitivement un choix de travaux de ménage. Elle expliquera le travail, le fera elle-même sous les yeux des élèves. Elle engagera celles-ci à l'exécuter à leur tour à domicile. Tous les quinze jours, chaque élève rendra compte des travaux pratiques qu'elle aura faits à la maison, sous la direction de la mère de famille.

Voici une liste d'occupations à enseigner aussi complètement que les circonstances locales le permettront :

1. Nettoyer le fourneau (poêle)—2. Préparer et allumer le feu.—3. Nettoyer et arranger une lampe à pétrole.—4. Balayer et laver la cuisine, la chambre.—5. Enlever la poussière.—6. Entretien de la chambre à coucher.—7. Entretien des meubles en bois.—8. Nettoyage des ustensiles de cuisine, de la vaisselle, etc.—9. Lavage de petits objets de lingerie et de toilette.—10. Mettre le couvert.

*A ajouter pour les écoles de la campagne :* 1. Travaux au jardin potager.—2. Conservation des légumes.—3. Soins à donner à la laiterie.—4. Conseils sur la fabrication du beurre ; manière de l'accommoder pour l'approvisionnement.—5. Conseils sur la fabrication du pain, etc.

On ne saurait trop insister pour que l'institutrice mette à profit, dans ses leçons, les ressources que lui offrent le mobilier et les ustensiles de son propre ménage, les travaux et les produits de son jardin, les faits journaliers de la vie domestique. Une fois entrée dans cette voie pratique, elle trouvera aisément de nouveaux moyens d'intuition et de démonstration.

En conservant à toutes ses leçons un caractère de grande simplicité, l'institutrice n'oubliera pas qu'elle doit communiquer des notions instructives, utiles, directement applicables à la tenue du ménage, et rejeter de son enseignement les choses de pure théorie, comme aussi celles que la jeune fille connaît déjà, qu'elle apprend d'elle-même sans le moindre effort.

Elle ne perdra pas de vue la culture intellectuelle des élèves. Elle saura les amener à bien voir, à bien observer, à comparer, à trouver par elles-mêmes la raison des choses, à exprimer les observations, leurs réflexions, en un langage clair, précis, correct ”.

Voilà pour l'hygiène et les occupations domestiques proprement dites dans les écoles belges. Est-il besoin d'ajouter que leurs travaux à l'aiguille n'y sont pas non plus négligés !

Ils y sont enseignés d'après les méthodes et les procédés français. Aussi nos lecteurs qui s'y intéressent pourront-ils s'en faire une idée exacte en parcourant le mois prochain, le programme sommaire parisien qui a servi de type à tous les programmes similaires européens et même australiens.

Au mois prochain donc.

## L'ÉMULATION

Ce sujet conviendrait mieux au début de l'année scolaire ; cependant, il trouve encore sa place aujourd'hui, ne serait-ce qu'à titre d'examen. Il n'est pas d'éducateur qui ne se préoccupe des moyens à employer pour exciter l'ardeur des élèves et tenir en éveil une attention trop portée à diminuer. Il faut en effet admettre en principe que le travail n'offre pas par lui-même un attrait suffisant. Plus tard, la réflexion aidant, le besoin se faisant sentir, l'élève pourra se porter vers l'étude avec entrain, y trouver même un véritable plaisir. Mais l'expérience nous permet de vérifier chaque jour que le labeur imposé à l'homme est bien une pénitence. L'enfant se soumet à cette loi, il est rare qu'il se porte au-devant de ce fardeau intellectuel.

Il est donc de toute nécessité d'encourager cet effort pénible par lui-même, de faire briller aux yeux de l'enfant une récompense qui, captivant son esprit ou son cœur, lui fasse oublier la peine causée par l'application au travail.

Il en est qui croient avoir trouvé le secret de rendre le travail intéressant par l'invention des méthodes nouvelles : les leçons de choses mises à la mode depuis quelques années, et sans doute plus anciennes qu'on ne pense, viennent reposer l'esprit de l'élève en satisfaisant le désir naturel d'apprendre que tout homme connaît, et en cachant l'aridité d'un enseignement didactique sous les détails variés d'explications pratiques.

Cette façon de former l'esprit de l'élève est en usage partout : peut-on affirmer qu'elle suffit à entretenir le feu sacré dans l'âme des élèves ? Je ne crains pas la contradiction en affirmant que ce procédé, excellent en lui-même, ne saurait suffire et remplacer à lui seul les moyens employés jusque-là. Aussi voyons-nous les professeurs recourir, comme autrefois, aux notes, compositions, divisions des élèves en camps opposés, distributions de prix, etc.

Ces moyens, consacrés par l'usage, sont excellents mais ne suffisent pas dans une éducation chrétienne. Il est même à craindre qu'ils ne soient nuisibles à l'âme de l'enfant, si on ne l'aide pas à s'élever plus haut en remplaçant l'intérêt par le devoir, le terre à terre et le tangible par l'idéal et le surnaturel. Qui n'a remarqué, en effet, que ce système de récompenses, très légitime en soi, peut facilement dévier et développer l'amour propre de l'élève. Le plaisir d'arriver le premier, de dépasser ainsi tous ses camarades, de porter sur la poitrine une croix, un ruban plus ou moins large suffit bien souvent pour obtenir de l'élève des efforts étonnants : mais quel est le motif immédiat, sinon l'avantage personnel, l'intérêt, la récompense. Une idée élevée s'est-elle développée dans l'enfant, comprend-il qu'il doit travailler parce que tel est son devoir, et que le devoir accompli est sa véritable récompense ? Tout me porte à croire le contraire et l'expérience personnelle vient confirmer cette assertion. Qui n'a rencontré de ces élèves, choyés de leurs maîtres, admirés de leurs compagnons, bons travailleurs... et égoïstes réussis dans leurs familles : là, les compliments font défaut, les succès n'ont plus lieu, la vie se présente avec l'austère devoir, et l'âme de l'enfant est incapable de comprendre cet enseignement sévère.

Quand nous parlons de devoir, nous ne prétendons pas proposer à l'enfant cet idéal purement humain qui se réalise par l'accomplissement de nos obligations. Nous irons plus loin, et pour mieux dire nous nous élèverons plus haut. Empruntant le mot de saint Paul, nous dirons : "La piété est utile à tout". Utile même au travail consciencieux ; bien plus, elle est indispensable à une éducation chrétienne. Savons-nous donner à ce moyen surnaturel, dans la formation de nos élèves la place qui convient. L'émulation n'a guère d'empire que sur certains tempéraments ; elle exerce son influence sur les natures ambitieuses, et développe trop facilement cet orgueil dont le dernier mot est le culte égoïste du moi. Les motifs surnaturels élèvent l'âme des enfants, s'adressent à toutes les complexions, donnent déjà à la vie une orientation exacte, et fournissent un objectif que l'élève pourra et devra toujours

poursuivre. Est-il nécessaire d'insister pour faire comprendre à l'éducateur qu'il s'élève par l'exercice de ce travail : il n'est plus au yeux de l'élève un maître chargé d'enseigner la science qui permet de vivre ici-bas tant bien que mal et souvent plutôt mal que bien, mais il devient le représentant de Dieu. Le professeur lui-même trouvera dans ce ministère une force nouvelle ; il s'élèvera à ses propres yeux. La science qu'il est chargé de distribuer ne sera pour lui qu'un moyen d'atteindre un but plus noble : c'est l'âme de l'enfant qui lui est confiée, ce sont ses destinées éternelles qu'il assure en lui apprenant à se préparer aux luttes actuelles de la vie.

A. NUNESVAIS, ptre,  
De la Congr. des FF. de St-Vincent de Paul.

## A PROPOS DU FONDS DE PENSION

### HISTORIQUE DE CERTAINS AMENDEMENTS (*Suite*)

Le 20 mai 1897, les instituteurs soumièrent, par l'entremise de l'honorable M. Ouimet, les amendements suivants qui furent approuvés par tous les membres du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique :

“ Sur proposition de M. Géd. Ouimet, il est résolu (1) :

“ Qu's les articles suivants des Statuts refondus de la province de Québec sont supprimés et remplacés comme suit :

“ Art. 2240. Il est accordé à toute personne ayant atteint l'âge de cinquante-six ans et qui a été employée comme fonctionnaire de l'enseignement primaire, *durant l'espace de vingt ans ou plus* (2), une pension annuelle calculée d'après le traitement moyen qu'elle a reçu pendant ses années d'enseignement, et pour lesquelles elle a payé la retenue.

“ Art. 2241. Cette pension est fixée à un cinquième du traitement moyen, pour chaque année de service, jusqu'à concurrence de trente-cinq ans.

“ Art. 2242. Le *traitement moyen* des fonctionnaires de l'enseignement primaire ne doit pas, pour les fins du présent chapitre, dépasser la somme de *huit cent cinquante-sept piastres* ; les pensions actuelles s'élevant à plus de *six cents piastres* sont réduites à ce montant (3).

“ Art. 2243. Après *vingt ans de service*, tout fonctionnaire, quel que soit son âge, peut obtenir une pension, lorsqu'un accident grave ou une santé altérée le met dans l'impossibilité de continuer à remplir ses fonctions ; pourvu que cet accident ou cette mauvaise santé ne soit pas le résultat d'une conduite réprouvée par la loi ou la morale.

“ Après *dix ans et moins de vingt ans de service*, pour les causes mentionnées dans le paragraphe précédent, *tout fonctionnaire peut demander le remboursement, sans intérêt, des sommes qu'il a versées au fonds de pensions.*

(1) Voir le *Rapport du Surintendant de l'Instruction publique* pour l'année 1896-97, page 327.

(2) Les passages soulignés indiquent les amendements proposés par les délégués à la dernière session.

(3) D'après une entente convenue entre les instituteurs catholiques et les instituteurs protestants, la moyenne du traitement fut fixée à \$1150 et le maximum de la pension à \$800. C'est l'amendement des délégués.

“ Art. 2244. En cas de retraite pour cause d'affaiblissement de santé ou de maladie grave, ces infirmités et leurs causes sont constatées au moyen d'un certificat du médecin qui a soigné ce fonctionnaire, et, si la commission administrative le juge à propos, par celui d'un autre médecin choisi par elle et à ses frais.

“ Art. 2245. Les certificats de médecins, par eux prescrits par l'article 2244, seront préparés d'après la formule No , et assermentés par un juge de paix, ou par toute autre personne autorisée à faire prêter serment.

“ Art. 2255. La veuve n'est pas admise à payer la retenue que son mari aurait négligé de verser au fonds de pensions.

“ Art. 2260. Pour faire face aux pensions ci-haut mentionnées :

“ 1<sup>o</sup> Une retenue dont le minimum est de deux, et le maximum de quatre pour cent, est faite sur le *montant de la pension payée à chaque pensionnaire et sur le traitement de chaque fonctionnaire* (1), ainsi que sur celui de toute personne laïque qui enseigne sans diplôme dans les écoles des commissaires ou des syndics d'écoles, ou subventionnées par eux ou par le gouvernement.

“ 2<sup>o</sup> Une retenue de quatre pour cent est faite annuellement sur le fonds des écoles publiques, ainsi que sur la partie du fonds de l'éducation supérieure affectée au soutien des institutions conduites ou dirigées par les fonctionnaires de l'enseignement primaire.

“ 3<sup>o</sup> Une allocation *annuelle de dix mille piastres est faite* par le gouvernement de la province.

“ Art. 2263. Si l'intérêt du dit fonds capitalisé et la somme des différentes retenues et allocations, ne suffisent pas pour payer les pensions demandées et légalement accordées, la retenue sur le traitement des fonctionnaires de l'enseignement primaire, sur celui de toute autre personne laïque enseignant dans les écoles sous contrôle ou subventionnées, peut être augmentée jusqu'à concurrence de quatre pour cent, qui est le maximum du taux de la retenue.

“ Art. 2267. Le Surintendant retient semi-annuellement sur la subvention payable à chaque municipalité ou école normale, ou sur les traitements payables directement par le département de l'Instruction publique, les sommes nécessaires pour acquitter la retenue sur les traitements de tous les instituteurs ou institutrices laïques ; et les autorités scolaires sont autorisées à faire, sur les dits traitements, la retenue prescrite par l'article 2060, si elles le jugent à propos.

“ Art. 2268. Pour le fonctionnaire, la jouissance de la pension commence du jour de la cessation de son traitement, et pour la veuve, le lendemain du décès de son mari.

“ Art. 2279. Il est du devoir des commissaires d'écoles, des syndics d'écoles, ou corps administratifs de faire semi-annuellement un rapport mentionnant le nom, l'emploi et le traitement, pour les six mois précédents, de tous les instituteurs laïques, brevetés ou non, enseignant dans les écoles sous leur contrôle ou subventionnées par eux.

“ Art. 2281. L'administration du fonds de pensions des fonctionnaires de l'enseignement primaire est faite par une commission administrative

(1) Cette partie existe dans la loi actuelle mais ne se trouve pas dans le nouveau projet.



“ composée du Surintendant de l'Instruction publique, comme président, et  
 “ de quatre délégués nommés comme suit : un par la conférence des institu-  
 “ teurs catholiques romains de Montréal, un par la conférence des instituteurs  
 “ catholiques romains de Québec, et deux par l'association provinciale des  
 “ instituteurs protestants ; leurs services sont gratuits, mais leurs dépenses de  
 “ voyages sont payées sur le fonds de pensions.

“ Ces délégués restent en charge tant qu'ils ne sont pas remplacés par  
 “ ceux qui les ont nommés.

“ Art. 2282. La commission administrative règle toutes les questions  
 “ relatives au fonds de pensions et aux fonctionnaires, et son jugement est  
 “ final.

“ Un procès-verbal des délibérations de chacune de ses sessions doit être  
 “ publié dans les journaux d'éducation français et anglais de la province.

“ Art. 2284. Il est du devoir des inspecteurs d'écoles, lors de chacune de  
 “ leurs visites officielles, de visiter les pensionnaires de leurs districts respectifs  
 “ et de faire rapport au Surintendant, tous les ans, avant le mois de novembre,  
 “ sur l'état de santé des pensionnaires et sur leur habilité à recevoir leur pen-  
 “ sion aux termes de la loi ” (1).

Les amendements, ou plutôt les projets d'amendements ci-dessus, ont tous été approuvés par les deux associations des instituteurs catholiques de Québec et de Montréal et par l'association des instituteurs protestants (2). Cependant, de consentement mutuel, l'article 2242 (article 486 du projet de loi d'éducation récemment soumis aux Chambres) fut changé, et la *moyenne du traitement*, pour les fins de la loi du Fonds de retraite, fut élevé à *onze cent cinquante piastres*, accordant une pension maximum de \$800 au lieu de \$1050 comme le permet la loi actuelle.

La totalité des instituteurs, à trois ou quatre exceptions près, est d'avis que \$1050 constitue un maximum trop élevé pour une pension d'instituteur primaire. Les avantages offerts par le Fonds ne sont pas proportionnés aux revenus de ce dernier. Voilà pourquoi, dans l'intérêt de la quasi totalité des instituteurs et des institutrices, les délégués, à l'encontre de leurs intérêts personnels, ont insisté auprès des législateurs en faveur des amendements qu'ils ont soumis, et qui seuls, s'ils sont adoptés, sauveront le Fonds de pension de la ruine, à moins, comme nous l'avons dit plus haut, que le gouvernement accorde le montant nécessaire pour équilibrer le budget du dit Fonds (3).

Nous le répétons : dans une question comme celle du fonds de retraite, on ne saurait invoquer pertinemment l'argument qui a trait à la prétendue

(1) Toutes les parties non soulignées se trouvent dans le nouveau projet de loi.

(2) Quelques jours avant Noël, MM. U.-E. Archambault, F.-X.-P. Demers, délégués de l'Association des instituteurs catholiques de Montréal ; M. Parson ; W.-G. Parmelee, délégués de l'Association provinciale des instituteurs protestants ; J. Ahern, C.-J. Magna n, délégués de l'Association des instituteurs catholiques de Québec, se réunirent à l'Hôtel du Parlement. A cette réunion, les amendements soumis à la Chambre d'Assemblée par les délégués furent approuvés à l'unanimité.

(3) Les amendements ci-dessus ont été acceptés par les associations d'instituteurs. Voir *Enseignement primaire*, année 1896-97.

violation des droits acquis, du moment que tous les intéressés, moins deux ou trois, demandent de changer la loi dans l'intérêt de la communauté.

D'ailleurs, que l'on veuille bien remarquer que tous ceux qui entrent dans l'enseignement savent, ou devraient savoir, quelles sont les obligations qu'ils ont à remplir à l'égard de la caisse de retraite. La loi relative à cette matière ne saurait être fixe. Nous en avons eu la preuve en 1880 et en 1886. Puisque à ces deux époques, les législateurs n'ont pas cru reconnaître de droits acquis, pourquoi la Chambre d'aujourd'hui serait-elle plus scrupuleuse ?

Et puis, il faut raisonner : les exercices financiers annuels du Fonds de pension se soldent par un déficit ; le gouvernement ne peut pas présentement combler ce déficit ; alors... que l'on permette aux instituteurs qui versent leur propre argent dans le fonds de se tirer d'affaire le mieux possible, sous les auspices de la loi et du consentement quasi unanime de leur corps professionnel.

A propos de *droits acquis*, encore un mot : les législateurs se sont surtout objectés à ce que le maximum de la pension fût diminué (art. 486 du nouveau projet de loi). Nous prenons la liberté de leur rappeler que la loi actuelle, article 2265 des Statuts Refondus ou 510 du Code DeCazes, dit ce qui suit : " Si les retenues et allocations ne sont pas suffisantes pour faire face au paiement des pensions telles que ci-dessus établies, la commission administrative doit diminuer les pensions et les fixer en proportion du montant qu'elle a à sa disposition ".

Voilà qui est claire. La loi actuelle permet à la Commission administrative, si le besoin s'en fait sentir, et sans regarder aux droits acquis, de diminuer les pensions des instituteurs en retraite. Les délégués ne proposaient à la Chambre rien autre chose à l'égard des futurs pensionnaires, en vue du bien commun.

De plus, il y a un amendement soumis par les instituteurs qui recule de dix à vingt ans (1) le droit de se mettre à la retraite en cas de maladie ou d'accident. Cet amendement a été suggéré dans le but de diminuer les dépenses du Fonds. Il porte certainement atteinte aux intérêts d'un grand nombre, mais on ne saurait nier qu'il allègera considérablement les obligations de la Caisse de retraite le jour où il deviendra loi. Une foule d'institutrices se retirent de l'enseignement après dix années de service : elles obtiennent un certificat pour causes valables, sans doute, et les voilà pensionnaires pour le reste de leurs jours. Cela n'empêche pas ces demoiselles de trouver un bon parti et de se marier. Voilà comment il se fait qu'un nombre considérable de *Madames* sont inscrites sur la liste des pensionnaires. Il est évident que le Fonds de retraite n'a pas été créé pour cette classe de personnes tout aimable et tout intéressante qu'elle puisse être. En reculant de dix à

(1) Art. 2243 des amendements approuvés par le Conseil de l'Instruction publique et reproduits ci-haut.

vingt ans le *permis de retraite*, on éloigne de la Caisse tous ceux qui ne font que *passer* dans l'enseignement. Mais afin de faire disparaître l'injustice consacrée par l'ancienne loi, l'amendement à la clause 2243 des S. R. dit ce qui suit : " Après dix ans et moins de vingt ans de service, pour les causes mentionnées dans le paragraphe précédent, *tout fonctionnaire peut demander le remboursement, sans intérêt, des sommes qu'il a versées au fonds de pension* ".

L'amendement ci-dessus est inséré dans le projet de loi récemment soumis aux Chambres et il aurait certainement été accepté par les législateurs. Et si on met de côté la question des droits acquis lorsqu'il s'agit de la presque totalité des membres du corps enseignant, pourquoi l'invoque-t-on en faveur de deux ou trois personnes largement payées pour les services réels qu'ils rendent à la cause de l'instruction publique ?

Non, il ne s'agit pas ici de *droits acquis*, mais il s'agit d'une question de *justice* qui regarde les instituteurs et les institutrices de tout un pays.

*Deuxième objection : LES DOCUMENTS.* Ici, nous admettons qu'aucun document n'avait été *particulièrement* adressé aux législateurs. Mais ces honorables personnages avaient devant eux le *Rapport du Surintendant de l'Instruction publique* qui contient, page 327, les amendements qui font le sujet de ce travail ; ils reçoivent en plus depuis plusieurs années les revues pédagogiques qui ont traité à maintes reprises, à l'occasion des réunions d'instituteurs, la très importante question du Fonds de retraite.

A tout événement, qu'il soit bien compris que nous ne voulons nullement récriminer en cette circonstance. Notre intention est tout simplement de prouver à nos confrères qui nous trouvent dignes de leur confiance, que leurs délégués ont fait leur devoir et tout leur devoir à l'égard de la question qui nous occupe aujourd'hui. Et nous osons espérer que le présent travail sera lu avec quelque intérêt par les législateurs.

En terminant, nous remercions l'honorable M. Robidoux, secrétaire provincial, qui a promis, au nom du gouvernement, que dans un avenir prochain, le déficit de la Caisse de retraite serait comblé par l'État. Nous remercions aussi les honorables MM. Flynn, Leblanc et Pelletier qui ont promis également d'appuyer toute mesure du gouvernement qui tendrait à rétablir la prospérité de la Caisse de retraite des instituteurs.

C.-J. MAGNAN.

---

## LES ÉCOLES PUBLIQUES DANS L'ILE DU PRINCE EDOUARD

---

On a eu la gracieuseté de nous adresser le rapport des écoles publiques de la province de l'Île du Prince-Édouard. D'après ce document, il y a, dans cette province, 469 districts d'école, répartis comme suit : 152 dans le comté de Prince, 184 dans Queens, et 131 dans Kings ;—soit, deux de plus que l'année précédente.

Le nombre de maîtres et maîtresses, comme principaux et assistants, employés par le gouvernement pendant l'année, a été de 579—une augmentation de 10 sur l'an précédent.

De ce nombre 72 sont de 1re classe, 339 de 2me classe et 168 de 3me classe. Le nombre d'instituteurs de 3me classe a diminué de 30.

Le nombre d'élèves enrôlés a été 21,845, c'est-à-dire, 293 de moins que l'année 1896. La moyenne a été de 12,978.—une diminution de 434.

Le total dépensé par le gouvernement pour l'éducation en 1867 a été de \$128,662.53—une augmentation de \$4,578.21.

Ce document officiel contient un travail particulièrement intéressant: c'est celui de M. Arsenault, inspecteur des écoles françaises de l'île du Prince-Edouard. Nous empruntons à l'*Impartial* de Tignish, I. du P. E., les remarques suivantes à propos du rapport de M. Arsenault:

" D'abord M. Arsenault nous apprend dans son rapport qu'il y a maintenant dans la province 50 écoles françaises fréquentées par 2,300 élèves,—un fait qui démontre évidemment que, proportion gardée, la population française n'est pas en arrière des autres nationalités dans l'intérêt qu'elle prend à l'éducation de la jeunesse.

Il nous fait plaisir de trouver dans le rapport que nos instituteurs acadiens font des efforts continus pour se perfectionner et se mettre en état d'obtenir des diplômes d'une classe plus élevée; et nous déplorons avec M. l'inspecteur qu'il y ait encore des districts français qui ne profitent pas de l'occasion qui leur est offerte en ne s'assurant pas les services d'instituteurs d'un grade plus élevé.

Nous ne saurions terminer ce court résumé de l'excellent rapport des écoles françaises de l'île du Prince-Edouard sans traduire textuellement le trait touchant de M. l'inspecteur ayant rapport à la mort de l'un des plus ardents protecteurs des écoles acadiennes—feu l'hon. sénateur Arsenault.

A cet endroit, M. l'inspecteur dit:

" Le devoir m'incombe d'exprimer dans ce rapport la grande perte qu'ont subie les écoles acadiennes par la mort de l'hon. sénateur Arsenault. Ayant suivi durant plusieurs années la profession d'instituteur, il continua, dans la suite, à encourager l'éducation chez ses compatriotes, par ses paroles, ses avis et sa présence à toutes leurs conventions".

Le juste tribut que M. l'inspecteur rend à la mémoire du regretté sénateur, est l'écho du sentiment de tous les compatriotes de feu l'hon. J.-O. Arsenault".

## CHRONIQUE DU MOIS

Les journaux sont remplis de détails concernant la guerre entre les Etats-Unis et l'Espagne. Depuis la dernière livraison de l'*Enseignement primaire*, les Américains ont remporté quelques succès à Manille, dans les îles Philippines. Manille est encore au pouvoir des Espagnols. A Cuba, rien n'a encore été fait. A Washington, on commence à comprendre que la prise de la Havane n'est pas un jeu d'enfant. La flotte américaine et la flotte espagnole ne sauraient tarder bientôt à se rencontrer: le combat sera terrible.

Lord Aberdeen, gouverneur du Canada, a donné sa démission.

Le *Courrier du Canada* et la *Vérité* s'occupent encore de la prononciation du latin. Le débat est très intéressant. Le supplément que nous avons récemment publié n'aurait-il eu que ce résultat, que nous serions suffisamment débarrassés du sacrifice pécuniaire qu'il nous a coûté.

Gladstone, l'un des plus grands hommes d'Etat de notre siècle, est décédé en Angleterre, le 19 du mois dernier, à l'âge de 89 ans. M. Gladstone a rendu de grands services aux catholiques du Royaume-Uni.

Le gouvernement a nommé récemment deux nouveaux membres au comité catholique du Conseil de l'Instruction publique: M. Stenson, ancien inspecteur d'écoles, et M. Gouin, avocat, et député de Montréal à l'Assemblée législative. Les instituteurs se réjouissent de voir un de leurs anciens confrères siéger dans le Conseil de l'Instruction publique. M. Stenson rendra de grands services au Comité catholique.

On a commencé à poser les fondations destinées à recevoir le monument Champlain. La statue de Champlain dominera avant longtemps la rade de Québec.

LA VIE  
DE  
JOSEPH-FRANÇOIS PERRAULT

*Surnommé le père de l'éducation du peuple canadien*

PAR

P.-B. CASGRAIN

*C. DARVEAU, imprimeur*

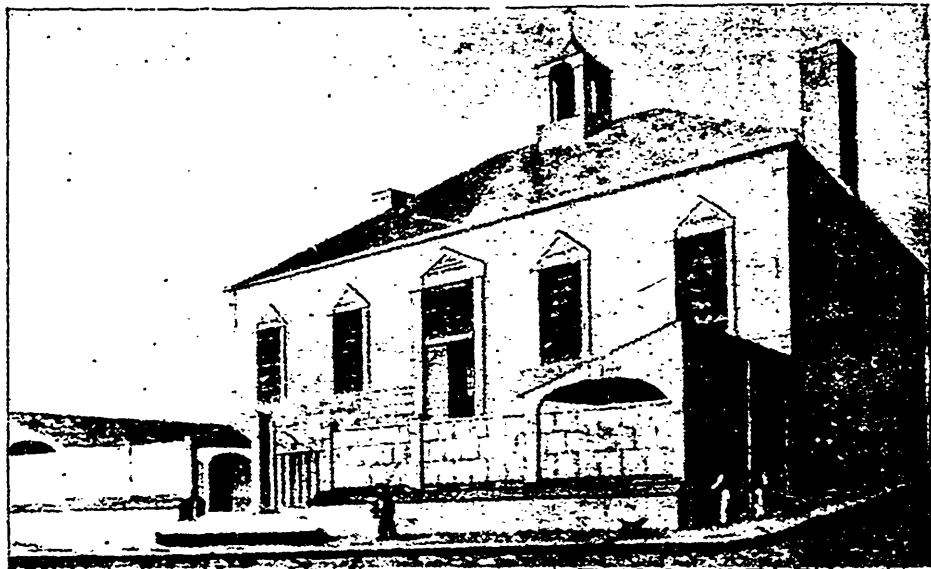
Voilà un livre que nous voudrions voir entre les mains de tous ceux qui s'occupent de l'éducation élémentaire. Il rappelle aux générations actuelles le dévouement intelligent d'un grand Canadien-français, d'un véritable ami de son pays.



JOSEPH-FRANÇOIS PERRAULT

M. Perrault naquit à Québec en 1733: protonotaire du district de Québec, écrivain judicieux et politique distingué, il se dévoua à la cause de l'éducation et a laissé un grand

nombre de traités élémentaires sur la jurisprudence, l'enseignement et l'agriculture. Il a aussi publié une petite *Histoire du Canada*, et son autobiographie qu'il écrivit à l'âge de 85 ans. M. Perrault est mort en 1844.



ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE FRANÇAISE de M. PERRAULT

Faubourg Saint-Louis, Québec—(1821)

C'est la vie de ce grand patriote que M. P.-B. Casgrain vient de publier en un joli volume illustré et écrit avec une simplicité et une élégance de fort bon goût.

L'ouvrage est dédié à l'honorable F.-G. Marchand, premier ministre de la province de Québec.

Nous souhaitons que la *Vie de J.-F. Perrault* soit répandue à profusion parmi nos compatriotes. Ce travail est propre à faire sortir nos concitoyens de l'état de torpeur où ils se trouvent quand il s'agit de l'instruction élémentaire. Perrault fonda des écoles françaises et catholiques dans un temps où l'oligarchie anglaise cherchait à imposer à nos pères un système d'écoles neutres qui répugnait à leur conscience de Français et de catholiques.

Honneur à Perrault qui sut venir en aide à ses frères aux jours sombres de leur histoire!

Honneur à notre distingué concitoyen M. Casgrain qui a eu le courage et le patriotisme d'écrire la vie d'un homme aussi remarquable par l'intelligence que par la vertu et le dévouement.

## MATHÉMATIQUES

## ARITHMÉTIQUE — (Suite)

Les signes plus (+), égal (=) et d'interrogation (?). Les mots addition,—  
somme.

Après avoir développé chez les élèves au moyen d'objets, de points, du boulier compteur, etc., une idée nette des nombres de un à dix et avoir enseigné à mesure que le besoin s'en faisait sentir à représenter ces nombres au moyen de chiffres, il est très utile d'expliquer l'emploi de quelques signes.

Remarque.—Enseigner comme nous venons de l'indiquer en faisant voir et compter des objets afin de développer une idée claire de chaque nombre avant de demander à l'élève de le représenter par un chiffre est ce que les auteurs pédagogiques appellent *enseigner intuitivement* (1) ; c'est aller du concret à l'abstrait ; du connu à l'inconnu.

*Emploi des signes plus (+), égal (=) et d'interrogation (?)*

Avant d'aller plus loin, expliquez l'usage des signes ci-dessus mentionnés. Cela facilitera votre tâche en vous permettant de mettre sur le tableau un grand nombre de problèmes et d'exercices de calcul que les élèves pourront lire sans votre secours, auxquels ils pourront travailler pendant que vous êtes à faire la classe à une autre division.

Dites : Voici un problème :

□ et □ sont combien de carrés ; cela se lit un carré et un carré sont combien de carrés ?

R. □ et □ sont □ □ ; qui se lit :

un carré et un carré sont deux carrés.

Dites : je peux écrire le même problème comme ceci :

□ + □ = ? qui se lit : un carré plus un carré égalent combien ou quoi.

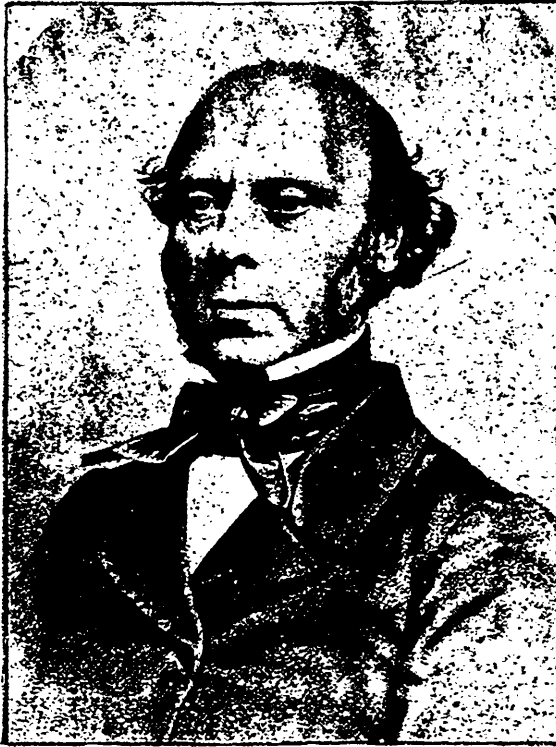
La réponse sera : □ + □ = □ □ ; qui se lit : un carré plus un carré égalent deux carrés.

Dites : voici un problème semblable avec des chiffres : 1+1=? ; qui se lit : un plus un égalent combien. La réponse sera : 1+1=2 ; qui se lit : un plus un égalent deux.

Demandez aux élèves à tour de rôle de lire un certain nombre de problèmes comme les suivants et d'écrire les réponses de ces problèmes :

<i>Ce que les élèves diront</i>	<i>Réponse que les élèves devront donner.</i>
● + ●● = ? Un p. plus deux p. égalent combien ?	Trois points
2 + 1 = ? Deux plus un égalent combien ?	3

(1) Enseignement intuitif.—Enseignement où on s'adresse à l'intelligence au moyen des sens et surtout par la vue.



M. F.-X. GARNEAU

*Historien national. Ancien élève de l'école Perrault*

M. F.-X. Garneau naquit à Québec en 1803. Il est l'auteur d'une excellente histoire du Canada qui lui a valu le titre d'historien national des Canadiens-français. M. Garneau est mort en 1866.

Cet illustre fils du Canada-français ne fréquenta jamais d'autres écoles que celles de M. Perrault.



●●● + ●● = ?	Trois p. plus deux p. égalent combien ?	Cinq points
2 + 3 = ?	Deux plus trois égalent combien ?	5
●●●● + ●● = ?	Quatre p. plus deux p. égalent combien ?	Six points
3 + 3 = ?	Trois plus trois égalent combien ?	6
●●● + ● = ?	Trois p. plus un p. égalent combien ?	Quatre points
●● + ● + ●● = ?	Deux p. plus un p. plus deux p. égalent combien ?	Cinq points
1 + 3 + 2 = ?	Un plus trois plus deux égalent combien ?	6

Continuez ces exercices jusqu'à ce que les élèves soient capables de lire ces problèmes sans trop de difficultés.

Demandez-leur alors de mettre sur leurs ardoises quelques problèmes de leur propre invention. Examinez leur travail. Continuez à leur faire inventer des problèmes jusqu'à ce que vous voyiez qu'ils comprennent ce qui est demandé.

Afin de les accoutumer à mettre de l'ordre dans ce qu'ils font, écrivez sur le tableau deux problèmes avec solutions, qui leur serviront de modèles.

En voici deux :

Problème	Solution
.... + ... = ?	.... + ... = : : : .
5 + 2 = ?	4 + 3 = 7
	5 + 2 = 7
	: : . + .. = : : : .

#### Addition, — somme

Explique que lorsqu'on dit  $● + ● + ● = ●●●$ , on fait ce qui est appelé une **addition**, que la réponse *trois points* est appelée **somme**. Lorsqu'on dit  $1 + 2 + 3 = 6$  on fait une **addition**, que la réponse 6 est appelée **somme**.

(À suivre)

J. AUERN.

## PÉDAGOGIE

### IDÉES PÉDAGOGIQUES

— On nomme l'Education qui se propose la formation *complète* de l'élève : Education **INTÉGRALE** ; elle a pour but d'*élever* l'enfant au point de vue de sa nature physique, intellectuelle et morale : elle pourvoit au développement *harmonique* de toutes les facultés de l'homme.

— Les principes de l'Education intégrale défendent de ne cultiver chez l'enfant que la seule faculté de *connaître*, c'est-à-dire de ne donner que l'*Instruction* à celui que l'on confie à l'instituteur pour en faire un homme. Le petit catéchisme nous apprend avec une simplicité admirable que le bon Dieu nous a créés "pour le connaître, l'aimer et le servir". *Connaître*, c'est le



M. N. LACASSE

*Ancien évêque de l'École Perrault*

M. N. Lacasse est né le 4 septembre 1824, à Québec. Après avoir reçu une instruction primaire à l'école tenue par M. J.-Bte Dugal, directeur d'une des écoles de M. Perrault, au faubourg St-Jean, il entra au Séminaire de Québec, en 1835, et en sortit après sa rhétorique pour se livrer à l'enseignement. M. Lacasse enseigna pendant treize ans dans différentes paroisses, il fut nommé professeur à l'École normale Laval, en 1858. Il occupa cette charge importante jusqu'au mois d'avril 1898, époque où il donna sa démission comme professeur à l'École normale Laval. Le 19 mai 1893, il eut le bonheur, en compagnie de feu M. F.-X. Toussaint, de célébrer ses noccs d'or d'enseignement. M. Lacasse a l'honneur de compter au nombre de ses anciens élèves S. G. Mgr L.-N. Bégin, archevêque de Québec.

domaine de l'intelligence, c'est beau, c'est noble, mais ce n'est pas tout. *Aimer* et *servir* constituent la pratique de la vie, c'est-à-dire tout ce qui se rapporte aux actions de l'homme, à la conduite, aux habitudes, en un mot aux *mœurs*.

—On appelle Instruction l'ensemble des *connaissances* que possède un individu ou que l'on veut lui communiquer. L'Instruction n'est qu'une des branches de l'Éducation, qu'elle aide à perfectionner.

—“ L'Éducation est l'art d'exercer, de développer et de fortifier toutes les facultés de l'homme ”, tandis que “ l'Instruction est l'art d'orne l'esprit de connaissances ”.

L'une “ forge l'esprit ”, suivant l'expression de Montaigne, et l'autre le meuble. L'Éducation pose les bases, l'Instruction achève l'édifice.

—L'école primaire peut concourir à l'Éducation *physique* de l'élève en créant et dirigeant des exercices corporels (gymnastiques) proportionnés à l'âge de ceux qui y prennent part, en prescrivant les règles élémentaires de l'hygiène, et en appliquant ces règles à l'école même.

—L'école primaire peut concourir à l'Éducation *intellectuelle* de l'élève en utilisant la *méthode inductive* qui repose sur l'*intuition* (ce mot intuition veut dire : *perception des choses par les sens*).

*Exemple.*—Faire voir un objet aux élèves (1) ; faire trouver le mot (2-3) qui sert à nommer cet objet ; amener l'élève à formuler cette règle : *Que le nom est un mot qui sert à nommer une personne, un animal ou une chose* (4) ; à l'aide de cette formule ainsi découverte par l'enfant lui-même faire nommer plusieurs êtres concrets (5) ; faire apprendre cette règle lorsqu'elle est bien comprise (6) ; enfin, faire trouver (7) plusieurs noms aux élèves sans le secours de personne (Devoirs d'invention).

Au cours de l'exercice ci-dessus, toutes les opérations de l'Intelligence ont été mises en activité :

1 La Perception—2 et 3 l'Attention et la Réflexion—4 le Jugement—5 le Raisonnement—6 la Mémoire—7 l'Imagination.

Le *Vrai*, voilà l'objectif (1) de l'Éducation intellectuelle.

—L'école primaire peut concourir à l'Éducation *morale* de l'élève en plaçant l'instruction religieuse (Histoire-Sainte et Catéchisme) à la base de l'enseignement, en appliquant les règles d'une sage discipline et en utilisant les lectures choisies, les récits moraux, les traits édifiants, les anecdotes patriotiques.

Le *Bien* et le *Beau*, voilà l'objectif de l'Éducation morale.

C.-J. M.

(1) *Objectif*: But qu'on se propose d'atteindre.



M. JEAN-BTE DUGAL

*L'un des premiers maîtres de l'École Perrault*

M. Jean-Bte Dugal est né à Québec, en 1808. Il fit ses études au Séminaire de Québec. En 1830 il débute dans l'enseignement dans la première école primaire du faubourg Saint-Jean, fondée par M. Perrault. M. Dugal en fut le maître principal. C'était un excellent instituteur, dit M. Casgrain dans la Vie de Perrault : dévoué, homme intelligent, méthodique, il faisait faire des progrès rapides à ses élèves. Pendant près de cinquante ans, ce vaillant éducateur dépensa ses forces et consacra ses talents à l'instruction de la jeunesse. La ville de Québec lui doit beaucoup de reconnaissance pour le zèle qu'il a déployé à tirer de sa profonde léthargie la population ignorante et surtout insouciante de cette époque. Parmi les nombreux citoyens de marque qui furent les élèves de M. Dugal, nous ne mentionnons que feu Monsieur le curé Plamondon, de Saint-Jean-Baptiste-de-Québec, et MM. L. et J.-D. Brousseau.

M. Jean-Bte Dugal mourut à Québec, en 1880, à l'âge de 72 ans, au moment où ses parents et ses nombreux amis se préparaient à fêter ses noces d'or d'enseignement.

## MÉTHODOLOGIE

### COMMENT DONNER LA NOTION DE LA PROPOSITION A DE JEUNES ÉLÈVES

M.—Jean-Charles, allez au tableau et écrivez une proposition.

J. C.—(D'une main prend la craie—et de l'autre se grattant la tête).—Je ne sais pas, monsieur!

M.—Vous vous trompez, mon ami; vous savez ce que c'est qu'une proposition, vous allez voir. Regardez le tableau: de quelle couleur est-il?

J. C.—Il est noir, monsieur.

M.—Ecrivez: *Le tableau est noir.*

Voici un livre, comment est-il?

E.—Il est neuf.

M.—Ecrivez: *Le livre est neuf.*

Ce que J. C. vient d'écrire au tableau, mes enfants, s'appelle des *propositions*. En faire formuler un grand nombre par les élèves et leur faire distinguer les trois éléments de la propositions: *sujet, verbe, attribut et complément*. Faire mettre les propositions aux trois temps: présent, passé et futur; apprendre aux enfants qu'un verbe peut avoir *plusieurs sujets et plusieurs compléments* et qu'un sujet peut avoir *plusieurs attributs*. Exemples:

1° *L'enfant est attentif.* (Sujet, verbe, attribut).

2° *Le maître instruit les élèves.* (Sujet, verbe, complément).

3° *Le PÈRE et la MÈRE travaillent.* (Plusieurs sujets).

4° *Les bateaux transportent les VOYAGEURS et les MARCHANDISES.* (Plusieurs compléments).

5° *Cet élève est DOCILE et LABORIEUX.* (Plusieurs attributs).

6° *Le soleil ÉCLAIRE et ÉCHAUFFE la terre.* (Sujet suivi de plusieurs verbes).

7° *Je travaille en ce moment.* (Présent).

8° *J'ai travaillé hier.* (Passé).

9° *Je travaillerai demain.* (Futur).

C.-J. M.

## DE LA RÉDACTION DES LETTRES (1)

### PREMIER ENTRETIEN

#### I

Importance de la rédaction épistolaire. Les principales qualités du genre: la simplicité, la convenance.—Différentes sortes de lettres.—Conseils pratiques.—Lettres d'amitié.—Lettres d'affaires.

L'occasion et l'obligation d'écrire une lettre se présentent à chaque instant dans la vie de chacun, qu'il soit de condition sociale humble ou élevée. C'est que, moins que jamais, dans nos sociétés modernes, l'homme ne peut vivre seul, isolé. Un des caractères essentiels de la civilisation est, en effet, de multiplier et de diversifier les relations des hommes entre eux. Or, cette multiplicité et cette diversité de relations établies entre les hommes vivant en société sont la conséquence nécessaire de l'accroissement et de la variété de leurs besoins individuels et communs. Chacun, pour vivre de la vie civilisée moderne, a besoin de tous et tous sont liés à chacun. La solidarité sociale est un fait positif.

(1) Reproduit de l'*Instruction primaire* de Paris et corrigé au point de vue canadien par C.-J. Magnan.

Le moyen le plus puissant et le plus naturel de communiquer avec nos semblables, c'est la parole, la conversation ; en d'autres termes l'échange verbal, direct et mutuel de nos pensées. Quand la conversation n'est pas possible, on a tout naturellement recours au message écrit, à la lettre. Aussi a-t-on justement défini la lettre : une *conversation par écrit*.

Il est fort important de savoir bien écrire, et comme on dit encore, joliment *tourner* une lettre, d'abord pour se faire comprendre, et ensuite pour donner un bon témoignage de soi, de sa propre valeur. C'est qu'en effet, la composition, la physionomie, le ton d'une lettre révèlent sinon tout le caractère d'une personne, du moins une grande partie de ses manières d'être, de penser et de sentir.

Les règles épistolaires relèvent autant de la bonne éducation, de la civilité, que de la connaissance de la langue dans laquelle on s'exprime ; elle sont mi-civiles, mi-littéraires et peuvent se ramener à ces brèves prescriptions : ayez de la simplicité, soyez naturel, ayez du tact, de la convenance.

C'est vite dit, n'est-ce pas ? La nécessité de posséder ces qualités est si évidente que personne n'y voudrait contredire. Ceux-là mêmes qui les possèdent le moins, qui ne savent point l'exacte mesure de ce qu'il faut dire et du ton qu'il y faut mettre, sont peut-être les plus vivement touchés par ces qualités : le naturel et la convenance, quand ils viennent à les rencontrer dans les lettres des autres. Que de gens désirent s'exprimer simplement et croient la chose facile, avant de prendre la plume. Mais dès qu'ils sont devant leur papier, ils s'aperçoivent qu'être naturel, dans son style, c'est toute une affaire. Les mots prétentieux courent sur la feuille, pour dire des choses simples et familières. On voudrait rendre ses pensées, ses sentiments dans toute leur plénitude et on ne trouve que phrases creuses et vagues. On dépasse sa pensée ou on reste en deçà. Ces mallables manquent de justesse et de vérité. Leurs lettres sont peu intéressantes. Voyez donc aussi ce qui se passe dans la conversation. Qu'est-ce qui la rend intéressante ? C'est que les interlocuteurs ont quelque chose à se dire et qu'ils le disent à propos, bonnement, de tout cœur, ou finement, avec esprit, selon les caractères des gens et les circonstances de la situation. Lisez là-dessus les pages judicieuses de La Rochefoucauld et de La Bruyère : " On doit dire des choses naturelles, faciles et plus ou moins sérieuses selon l'humeur et l'inclination des personnes que l'on entretient... Il faut éviter de parler longtemps de soi-même et de se donner souvent pour exemple... On ne doit jamais parler avec autorité ni se servir de paroles et de *termes plus grands que les choses* ". (i.a. Rochefoucauld. Maximes).

Rien de plus juste que l'analogie établie entre les qualités de la conversation et celle de la lettre. Et quoiqu'elles impliquent—quand elles sont poussées à un grand degré de perfection—un fonds inné, un don gratuit de la nature, ces qualités ne peuvent s'acquérir que par une culture générale de l'esprit, par l'effort. Il n'y a qu'apparence de paradoxe à dire : il faut *s'efforcer* pour devenir *simple et naturel*. Cette nécessité de l'effort pour acquérir ces précieuses qualités d'expression, nous la comprenons facilement lorsque nous observons les enfants, les jeunes écoliers ou même de grands adultes ignorants en train d'écrire une lettre. Voici un jeune écolier de huit ou neuf ans qui se met en devoir, sur l'avis de sa maman ou de son maître, d'écrire à son papa, absent, en voyage.

Supposons-le intelligent et, comme on dit tendrement, ayant un bon petit cœur. A coup sûr, il aimerait bien voir revenir le papa, pour les caresses et les soins qu'il en reçoit ordinairement et qui lui manquent ; c'est de quoi il a une conscience très nette, ce petit égoïste, si naturel ! Eh bien ! notre bonhomme qui sent très vivement ce qui lui manque, qui, lorsqu'il parle aux siens, à ses camarades, sait fort bien se faire entendre est tout de suite au bout de son rouleau quand on lui demande d'écrire à son cher papa. Quand il lui a dit et répété en deux, trois ou quatre phrases : " Je t'aime bien, reviens, je voudrais te revoir bientôt ". C'est tout. Et notez que ce petit être, si près de la nature, n'est pas du tout naturel dans l'expression. Il est ou forcé ou sec. Emphase ou sécheresse : ces défauts sont communs à tous les essais de rédaction enfantine.

L'embaras où se trouve un adulte, déjà âgé, mais peu cultivé, quand il lui faut écrire la moindre lettre, n'est guère moins grand que celui de l'enfant, même s'il est de sentiments simples, s'il est, comme on dit vulgairement, un brave homme. On peut avoir le cœur simple et le style emphatique. C'est même très fréquent (je ne parle pas des naïfs prétentieux qui, ayant des lettres sentimentales à écrire, copient servilement les ridicules spécimens des recueils spéciaux à bon marché, dits les *Parfaits secrétaires*).

Tout ceci prouve que l'art épistolaire, ou plus simplement la rédaction des lettres est une connaissance de première importance dans notre vie active, difficile et lente à acquérir. On l'acquiert par la réflexion, l'expérience du monde et surtout par la pratique, l'usage : c'est en forgeant qu'on devient forgeron. Il faut toujours écrire ses lettres avec soin, avec le souci de se faire comprendre et de ne pas "poser". On prendra, non pas des exemples, car les lettres subordonnées au sujets et aux circonstances, ne s'imitent point, mais des renseignements, une manière de consultation sur ce qu'on entend par *convenance* épistolaire, à lire les admirables lettres de Lacordaire, de Mme de Sévigné, de Mme Swetchine, de l'abbé Pereyve, de Veuillot, Mérimée, Eugénie de Guérin. On y verra que la perfection de la lettre est dans cette exacte appropriation du ton au sujet, au caractère et à la condition sociale des correspondants. Aussi, rien de plus varié, ondoyant et divers que le style épistolaire, puisqu'il doit traduire ce qu'il y a de plus mobile dans chacun de nous : la succession des sentiments et des émotions. Les lettres, nous entendons les lettres familières, sont bien de toutes les productions de l'esprit, celles qui révèlent le mieux l'intime, le dedans.

Rien de plus précis qu'une lettre d'affaires de Voltaire, rien de plus délicat que sa correspondance amicale avec d'Argental, un ami de Paris ; rien de plus fin, de plus courtis que ses lettres aux princes allemands, d'esprit très cultivé, avec qui il est en relation. C'est donc l'usage et l'étude des bons écrivains qui enseigneront le plus efficacement les règles générales du style épistolaire.

Les lettres se rapportant à toutes les manifestations de la vie (art, science, religion, vie pratique), sont d'une infinie variété ; elles tiennent à tous les genres littéraires : narration, description, critique, etc. Une même lettre, comme une conversation, peut, suivant les circonstances, toucher à tous les sujets, prendre tous les tons, il semble donc qu'il soit bien difficile de classer les lettres et de dégager des règles, des préceptes spéciaux en dehors de ceux qui ont été développés précédemment : "Il faut être simple, il faut avoir du tact". Pour la commodité de l'étude, on peut néanmoins fixer quelques cadres où se rangeront les lettres caractérisées par l'objet principal traité.

On arrive ainsi à distinguer trois grands groupes de lettres :

- 1° Lettres d'amitié ou lettres familières ;
- 2° Lettres d'affaires ;
- 3° Lettres d'obligation ou de convenance.

(à suivre)

## L'ÉCRITURE VERTICALE

Dans l'*Impartial* de Tignish du 23 décembre dernier, nous avons lu une excellente correspondance signée *Noroïd*, relative à l'écriture *droite*, ou verticale. Voici un passage de cet écrit :

"L'écriture verticale possède des avantages qui la rendent préférable à l'écriture inclinée et c'est ce que je tâcherai de démontrer.

D'abord, quand nous donnons une plume à l'enfant pour la première fois, nous remarquons que la forme naturelle que prend sa petite main est plus propre à écrire des cercles que des lignes obliques. Ecrivez obliquement, si vous voulez, la lettre *a*, et, invariablement, il va l'écrire verticalement. C'est l'expérience des instituteurs qui ont à initier des élèves

à l'art d'écrire. Pourquoi faire tant d'efforts—souvent inutiles—pour faire prendre à cette main une position fatigante pour la contraindre à écrire obliquement? Si ce n'est que pour rendre l'écriture plus laborieuse, je pense qu'il y a des moyens plus fructueux d'habituer les élèves à surmonter des difficultés.

Voici peut-être pourquoi si peu de gens s'adonnent à la calligraphie. Il est rare de voir, chez les instituteurs eux-mêmes, une écriture qui plait à l'œil. C'est, selon moi, que depuis leur bas âge ils ont vu l'écriture inclinée d'un œil indifférent et les difficultés qu'elle présente les ont toujours effrayés. Hormis quelques-uns qui ont fait un cours commercial, il faut dire qu'il n'y a personne parmi les jeunes gens d'aujourd'hui qui se distinguent par une belle écriture. Afin de s'habituer à incliner les lettres suivant la ligne oblique de l'angle aigu l'enfant est obligé d'écrire très lentement durant tout son cours d'école et il arrive généralement que quand il vient à écrire d'une main courante, il envoie obliquement une lettre dans l'autre ou il oublie de donner la forme à ses lettres. S'il ne fait pas bien ses courbures de droite et courbures de gauche il n'y aura que mélanges de lignes obliques qui ressembleront à ce que Handy Andy appelle "flylegs". Mais l'écriture verticale est formée de lettres bien rondes tandis que celle qui est inclinée se compose de lignes courbes jointes aux extrémités les unes des autres. Un excellent homme me faisait remarquer, par un beau jour, que l'on pouvait faire marcher la plume plus vite en avançant en lignes obliques. Mais le cher monsieur oubliait qu'il fallait reculer pour former la lettre convenablement. Et je pense qu'il est plus naturel de décrire des cercles en avançant graduellement, que de tracer des angles aigus.

L'écriture verticale est très lisible. Elle est grosse mais nette et claire et entièrement dépourvue de tournures fantastiques. Elle est belle, elle charme la vue, elle ne nous ennue pas parce qu'elle n'est pas indéchiffrable, elle nous semble éloquente; et si ceux qui voudront se donner la peine de s'en servir peuvent compter autant de vertus chez eux, ils ne voudront pas être consacrés à l'oubli éternel.

Notre collaborateur, M. J. Ahern, a publié, il n'y a pas longtemps, une excellente méthode d'écriture droite qui est approuvée par le Conseil de l'Instruction publique.

---

## ENSEIGNEMENT PRATIQUE

---

(Préparé spécialement pour l'Enseignement primaire, par MM. MAGNAN, AHERN et NANSOT)

---

### INSTRUCTION RELIGIEUSE

---

#### CATECHISME (1)

##### CHAPITRE TROISIÈME

*De l'unité et de la trinité de Dieu.—Suite*

24. Q. Qu'entendez-vous par la Sainte Trinité?

R. Par la Sainte Trinité j'entends un Dieu en trois personnes.

25. Q. Les trois personnes divines sont-elles égales en toutes choses?

R. Oui, les trois personnes divines sont égales en toutes choses?

---

(1) Reproduit, avec permission, de l'Explication littérale et sommaire du Catéchisme, par M. l'abbé Lasfargues.



26. Q. Les trois personnes divines ne font-elles qu'un seul et même Dieu ?

R. Oui, les trois personnes divines ne font qu'un seul et même Dieu, parce qu'elles n'ont qu'une *seule et même nature* divine.

— Bien que les trois personnes divines ne fassent qu'un seul et même Dieu, elles ont des noms différents : 1. Parce qu'elles sont trois personnes distinctes ; 4. Pour que chacun ait le nom qui désigne le mieux ce qu'elle est.

La première personne de la Sainte-Trinité s'appelle le Père parce qu'elle engendre la seconde qui est le Fils.

La seconde personne s'appelle le Fils parce qu'elle est engendrée par la première personne.

La troisième personne s'appelle le Saint-Esprit, parce que le mot Esprit, qui en latin signifie souffle, exprime le mieux la manière dont la troisième personne vient du Père et du Fils.

Les trois personnes divines ont une *seule et même nature*, cela veut dire qu'elles n'ont qu'un même être et qu'elles n'ont pas chacune un être séparé, en d'autres termes qu'elles n'ont qu'une seule et même substance.

## HISTOIRE SAINTE

### I.—NOÉ CONSTRUIT L'ARCHE D'APRÈS L'AVIS DE DIEU

44. Le nombre des méchants augmentait à mesure que la race humaine se multipliait. Dieu s'en irrita, et résolut de détruire le genre humain par un *déluge universel*.

45. Toutefois, *Noé*, un des descendants de Seth, qui était demeuré *juste et bon* au milieu de la corruption générale, trouva grâce devant le Seigneur.

46. Noé, suivant l'ordre de Dieu, construisit une grande *arche* en forme de navire. et fit entrer une paire de tous les oiseaux et de tous les animaux, pour en conserver la race sur la terre.

### II.—DÉLUGE

47. Noé, à son tour, entra dans l'arche avec sa femme, ses trois fils : *Sem, Cham et Japhet* et les femmes de ses filles.

48. Alors la mer *déborda* de toutes parts, et, pendant *quarante jours et quarante nuits*, il tomba du ciel une pluie effroyable qui submergea la terre (3308 av. J.-C.).

49. Tout fut détruit par le déluge. L'arche seule, soulevée par les eaux, flottait à la surface.

### Questions

I.—44. Qu'est-ce qui augmentait en même temps que la race humaine ? Quel sentiment Dieu en éprouva-t-il et que résolut-il ?—45. Quel homme trouva grâce devant le Seigneur ?

—46. Que construisit Noé ? Que fit-il entrer dans l'arche ?

II.—47. Que fit ensuite Noé ? Qui entra avec lui dans ?—48. Qu'arriva-t-il ensuite ? En quelle année eut lieu le déluge ?—49. Quel fut l'effet du déluge ? Que devint l'arche ?

## LANGUE FRANÇAISE

### INVENTION

#### Cours élémentaire

Choisir un nom et un adjectif dans chaque liste et former de petites phrases sur ce modèle :

*Le cercle est rond*

NOMS.—Cercle.—Loup.—Soleil.—Chien.—Pain.—Fruit.—Charbon.—Argent.—Conte.—Miel.—Champ.—Vice.—Fleuve.—Bœuf.—Pré.

ADJECTIFS.—Blanc.—Nourrissant.—Mûr.—Noir.—Patient.—Vert.—Profond.—Fidèle.—Féroce.—Brillant.—Rond.—Amusant.—Doux.—Honteux.—Fertile.

## Cours moyen

Remplacer les mots en italique par un mot équivalent choisi dans la liste A.

Paul et Louis sont mes deux *camarades*.—*Le maître* récompense les bons *élèves*. On vient de *construire* une belle maison d'école.—Mon frère a voulu décrocher le *miroir* et il l'a *casé*.—Ce brave ouvrier vit *heureux* dans sa *cabane*.—Notre puits est très *profond*.

A.—*Écoliers, la glace, creux, amis, bâtir, chaumière, l'instituteur, brisé, content.*

## ORTHOGRAPHE, IDEES ET GRAMMAIRE

## DICTÉES

## Cours élémentaire

## PHRASES DÉTACHÉES

Les marches de cet *escalier* sont raides et difficiles à franchir.—Le Canadien-français est généralement *gai*, courageux et d'*humeur* égale.—Une docilité continuelle est nécessaire aux *servantes* et aux domestiques.—Aujourd'hui, le temps est gris, *pluvieux* ; un vent violent chasse dans le ciel de grosses *nuées* menaçantes.—Prenez votre gros *cache-nez* de laine noire, le vent souffle avec une force incroyable.—Une femme *peureuse* et craintive est malheureuse dans *maintes* circonstances de sa vie. Celui qui ne *vie* pas ne vit pas.

EXERCICES ET ANALYSES.—*Escalier* : de quel genre est-il ? Quelle différence entre un escalier et un escabeau ? un escalier et une échelle ?—*Gai* : quel est le féminin de cet adjectif ?—*Humeur* : est ici synonyme de caractère : de quel genre ce nom est-il ?—*Servantes* : quel est le masculin de ce nom ? (serviteur).—*Pluvieux* : de quel nom cet adjectif est-il dérivé ? (de pluie).—*Nuées* : a à peu près la même sens que *nuage* ; *nuée* s'emploie surtout pour désigner un nuage qui porte la pluie ou la grêle.—*Cache-nez* : quel est le pluriel de ce nom composé ?—*Maintes* : fait maint au masculin : cet adjectif a le sens de plusieurs, nombreuses.

Faire l'analyse des adjectifs qualificatifs contenues dans cette dictée.

## Cours moyen

## AMOUR DE L'ÉTUDE

Au siècle dernier, vivait à Nancy un enfant qui montrait pour l'étude un instinct des plus précoces. Ses parents, pauvres boulangers, témoins de son application toute volontaire, lui permirent, avec l'âge, de fréquenter les écoles, mais sans rien lui épargner des devoirs et des gênes de leur maison. Rentré du collège, il lui fallait porter le pain chez les clients ; puis, il étudiait, se tenant dans la chambre commune avec tous les siens ; il devait subir dans ses oreilles et dans son esprit les inconvénients d'une perpétuelle distraction. Le soir, on éteignait la lumière de bonne heure, par économie, et le pauvre écolier devenait ce qu'il pouvait, heureux lorsque la lune favorisait par un éclat plus vif la prolongation de sa veillée. On le voyait profiter ardemment de ces rares occasions.

Dès les deux heures du matin, quelquefois plus tôt, il était debout ; c'était le temps où les travaux domestiques recommençaient à la lueur d'une seule et mauvaise lampe. Il reprenait aussi le sien ; mais la lampe infidèle, éteinte avant le jour, ne tardait pas de lui manquer de nouveau ; alors il s'approchait du four ouvert et enflammé, et continuait à ce rude soleil la lecture de ses auteurs favoris.

Cet étudiant pauvre s'appelait Drouot ; il devint dans la suite aide de camp et ami intime et fidèle de Napoléon 1er ; c'est une des plus brillantes gloires de France.

*D'après Lacordaire.*

I. RÉSUMÉ. Après avoir fait des courses pour son père, le jeune Drouot se mettait à l'étude, éclairé par la lune, par une mauvaise lampe ou par un four où cuisait le pain.

II. LES MOTS. Sens de *instinct, précocité, application, gêne, distraction, perpétuel, économie, gloire, aide de camp*.—Homonymes de *a, un, ses, son, lui, mais, sans, leur*.—Famille de *montrer, étude, instinct, précocité, volontaire, permettre, école*.

III. GRAMMAIRE. Conjuguez *vivre, éteindre* et *voir* dans les temps où ils sont irréguliers. Transcrivez le morceau en supposant que deux enfants avaient du goût pour l'étude. Obser-

vation relative à *témoin*, tout, plus tôt. Analyser : mais sans rien lui épargner ; ce qu'il pouvait (*décentir*) ; il reprenait aussi le sien.

IV. RÉFLEXION. Quel est le plus noble moyen d'arriver ?

### Cours supérieur

ARRIVÉE DE CHRISTOPHE COLOMB A SAN SALVADOR (1492)

#### I

Il y avait *soixante et dix* jours qu'ils avaient quitté *Palos*, lorsque dans la nuit du 11 au 12 octobre, une lumière, qui allait et venait à quelque distance des bâtiments, frappa tout à coup la vue de Colomb ; n'osant s'en rapporter à ses yeux, il la fit observer à quelqu'un près de lui. Ils attendirent le jour avec la plus grande *anxiété*. À ses premières lueurs, ils aperçurent une terre couverte d'une végétation brillante et vigoureuse, sous un beau ciel rempli d'une multitude d'oiseaux aux riches plumages. À ce spectacle, tout le monde fut transporté de la plus vive allégresse sur les trois navires, et le *Te Deum* fut entonné à haute voix en actions de grâces, au milieu des larmes de joie qui coulaient de tous les yeux. Au lever du soleil, toutes les chaloupes furent mises à la mer et armées ; chacun portait ses plus beaux habits. Colomb, ayant fait déployer les drapeaux, donna l'ordre de ramer vers le rivage aux accents d'une musique guerrière. Le premier, il sauta à terre, une épée nue à la main. Les Espagnols le suivirent et tombèrent à genoux sur la rive qu'ils embrassèrent comme une nouvelle mère, ou plutôt comme une conquête qui ne devait plus se perdre. Ils y plantèrent une croix et prirent possession du pays pour la couronne de Castille et de Léon. C'était une des îles *Lucayes* ou *Bahama* : Colomb la nomma *San Salvador*.

F. X. GARNEAU,  
(Histoire du Canada, t. I, ch. I).

EXPLICATIONS DE MOTS.—*ils avaient quitté* : Colomb et ses compagnons.—*Palos* : au sud-est de l'Espagne.—*anxiété* : grande inquiétude—*anxieux, anxieusement*. Remarque sur la prononciation : l'*x* se prononce de différentes manières (*ks, gz, z, ss*). *Alexandre, a-lexandre* ; *silex, si-lekse* ; *Xavier, gza-vier* ; *exiger, eg-zi-ger* ; deuxième, *deu-zième* ; sixième, *si-zième* ; soixante, *sois-sante* ; Bruxelles, *Brus-selles* ; six, *sisse*...—*spectacle* : ensemble de tout ce que le regard embrasse ; expliquer *speclateur, rétrospectif*.—*accents* : l'accent est l'expression de la voix ou d'un son musical : ici au pluriel ce mot signifie : les sons accentués ou expressifs de la musique. L'accent est encore la prononciation particulière des syllabes : il est important de bien accentuer ; bien faire distinguer les sons *in, an, ou, un*—pour la couronne : pour le roi, pour la nation dont le roi est le chef.—*San Salvador* : mots Espagnols qui signifient : *Saint-Sauveur*.—*Lucayes* ou *Bahama* : montrer sur la carte.

EXERCICES.—*Soixante et dix* : il est d'usage de ne mettre la conjonction *et* qu'avant la première unité qui suit chaque dizaine ; *vingt et un, soixante et onze*, excepté *quatre-vingt-un, quatre-vingt-onze*. Aux autres nombre on remplace *et* par le trait-d'union, *vingt-deux soixante-trois, quatre-vingt-dix* ; on devrait dire ici : *soixante-dix*.—*attendirent* : à quel temps ? pass. dét. ; ne pas confondre avec *entendirent*.—à ses premières lueurs : locution adverbiale de temps modifie *aperçurent*. Quel possesseur indique *ses* ? le jour (phrase précédente).—*Rempli* : quelle conjugaison ? de la 2e ; les verbes en *ir* font au participe présent *issant*, ceux en *ire* font *isant* ; très peu d'exceptions : *maudire, maudissant*.—*Te Deum* : les deux premiers mots latins d'un cantique de l'Eglise. Au pluriel on écrirait sans *s* des *Te Deum*, c'est-à-dire des prières commençant par les mots : *Te Deum* ; pour la même raison on écrirait : *des Pater, des Ave*, sans *s*.—*Castille, Léon* : compl. déterminatifs de *couronne*. L'Espagne était divisée, dans ce temps-là, en plusieurs royaumes ; ceux de Castille et de Léon étaient unis.

II. NANSOT.

#### RÉDACTION

#### Cours moyen

SUJET.—*Pour contenter ma mère...*

SOMMAIRE.—Ma mère m'a donné tout.—Je veux la rendre heureuse.—J'étudie bien.—Je me conduis bien.—Je l'aide dans son travail.—Je suis propre.—Le bonheur de ma mère fait d'ailleurs le mien.

*Développement*

Je le sais, ma mère, que j'aime beaucoup, ma donné tout. Aussi, de mon côté, je fais tout ce qui m'est possible pour la rendre heureuse. J'étudie de mon mieux à l'école, afin de mériter des bonnes notes et obtenir un prix à la fin de l'année. Dans la rue, dans mes jeux avec mes camarades, je me conduis de façon à éviter sur mon compte tout mauvais rapport. Si ma mère m'envoie en commission, j'y vais de bonne grâce et je ne m'attarde pas en chemin. Quand elle est pressée par la besogne, je l'aide en ce que je peux. Et puis, j'ai le plus grand soin de mes habits que je garde toujours bien propres et que je réussis à conserver longtemps. Bref, en tout, je m'applique à contenter ma bonne mère. D'ailleurs, en travaillant ainsi à son bonheur, je travaille en même temps au mien.

**Degré supérieur**

SUJET. — *Le savant distrait.*

SOMMAIRE. — Préoccupations scientifiques des savants. — Leur distraction : exemples nombreux. — Anecdote du savant qui croyait avoir oublié sa tabatière chez un ami. — Sa lettre. — L'objet retrouvé. — Post-scriptum à la lettre et envoi de celle-ci.

*Développement*

Les grands savants ont presque toujours l'esprit préoccupé de l'une ou l'autre vérité scientifique, de quelque découverte à faire. Aussi, sont-ils en général fort distraits. On raconte à ce sujet de nombreuses anecdotes : en voici une qui vaut d'être retenue.

Un savant célèbre, en rentrant d'une visite à un ami, croit avoir oublié chez celui-ci sa tabatière en or. Il lui envoie donc un mot pour le prier de s'en assurer. Mais au moment de fermer sa lettre, il retrouve l'objet égaré. Tout autre, n'est-ce pas, aurait alors jeté au feu la missive devenue sans objet. Notre savant, lui, l'esprit absorbé par ses études et ses recherches, n'entrevoit pas cette idée si simple. Et que fit-il ? Il ajouta à sa lettre cet amusant post-scriptum : " Inutile de chercher ma tabatière, je viens de la retrouver ", et l'envoya à son ami ! On pense si ce dernier rit d'une aussi plaisante distraction. — J. R.

(L'Observateur).

**MATHÉMATIQUES****ARITHMÉTIQUE**

(Tous droits réservés)

Questionnez les élèves à tour de rôle ; — ne permettez pas aux élèves de répéter votre question avant d'y répondre ; — donnez à chaque élève un temps raisonnable pour trouver la réponse ; — énoncez votre question brièvement, clairement et rapidement

Dites : 4 et 5 ? R. 9, — et 6 ? R. 15, — et 7 ? R. 22, — et 8 ? R. 30, — et 9 ? R. 39, — et 10 ? R. 49, — et 11 ? R. 60, — et 12 ? R. 72.

Dites : 4 et 6 ? R. 10, — et 7 ? R. 17, — et 8 ? R. 25, — et 9 ? R. 34, — et 10 ? R. 44, — et 11 ? R. 55, — et 12 ? R. 67.

Dites : 4 et 7 ? R. 11, — et 8 ? R. 19, — et 9 ? R. 28, — et 10 ? R. 38, — et 11 ? R. 49, — et 12 ? R. 61.

Dites : 4 et 8 ? R. 12, — et 9 ? R. 21, — et 10 ? R. 31, — et 11 ? R. 42, — et 12 ? R. 54.

Dites : 4 et 9 ? Rép. 13, — et 10 ? R. 23, — et 11 ? R. 34, — et 12 ? R. 46.

Dites : 4 et 10 ? R. 14, — et 11 ? R. 25, — et 12 ? R. 37.

Dites 4 et 11 ? R. 15, — et 12 ? R. 27, — et 13 ? R. 40.

Edouard a \$456, quelle somme faut-il qu'il gagne pour avoir \$789 ? Rép. \$333.

Quel nombre faut-il ajouter à 521 pour que la somme soit 984 ? Rép. 463.

Maurice a dépensé \$345 ; il lui reste \$298 ; combien d'argent avait-il avant d'en avoir dépensé ? Rép. \$643.

Une propriété rapporte annuellement \$56940. Que rapporte-t-elle par mois, par semaine. (Il y a 52 semaines dans une année). Rép. \$4745, \$1095.

## FRACTIONS

Un cultivateur vend  $42\frac{1}{2}$  acres ; il lui reste  $522\frac{1}{2}$  acres ; combien avait-il d'acres tout d'abord ? Rép.  $564\frac{1}{2}$ .

Un garçon a  $12\frac{1}{2}$  ans. Dans combien d'années aura-t-il  $18\frac{1}{2}$  ans ? Rép. 6 $\frac{1}{2}$ .

## MULTIPLICATION

20° Une pomme et demie et une pomme et demie, combien ? Rép. 2 pommes et 2 demi-pommes, c'est-à-dire en tout, 3 pommes.

21° Deux fois une pomme et demie, combien ? Rép. 2 pommes et 2 demi-pommes, c'est-à-dire en tout 3 pommes.

22° Une pomme et demie et une pomme et demie et une pomme et demie, combien ? Rép. 3 pommes et 3 demi-pommes, c'est-à-dire en tout 4 pommes et une demie.

23° Trois fois une pomme et demie, combien ? Rép. 3 pommes et 3 demi-pomme, c'est-à-dire en tout, 4 pommes et une demi-pomme.

24°  $1\frac{1}{2}$  pomme et  $1\frac{1}{2}$  pomme et  $1\frac{1}{2}$  pomme et  $1\frac{1}{2}$  pomme, combien ? Rép. 4 pommes et 4 demi-p., c'est-à-dire en tout, 6 pommes.

25° Quatre fois une pomme et une demi-pomme, combien ? Rép. 4 p. et 4 demi-p., c'est-à-dire en tout 6 pommes.

26°  $1\frac{1}{2}$  p. et  $1\frac{1}{2}$  p. et  $1\frac{1}{2}$  p. et  $1\frac{1}{2}$  p. et  $1\frac{1}{2}$  p., combien ? Rép. 5 p. et 5 demi-p., c'est-à-dire en tout, 7 pommes et une demi-pomme.

27° Cinq fois une pomme et demie, combien ? Rép. 5 pommes et 5 demies, en tout 7 pommes et une demi-pomme.

Etc., Etc.

28° Une orange et un tiers d'orange plus une orange et un tiers, combien ? Rép. Deux oranges et deux tiers d'orange.

29° Deux fois une orange et un tiers d'orange ? Rép. 2 oranges et  $\frac{2}{3}$  d'oranges.

30° 1 orange et  $\frac{1}{3}$  d'orange, et 1 orange et  $\frac{1}{3}$  d'orange et 1 orange et  $\frac{1}{3}$  d'orange, combien ? Rép. 3 oranges et 3 tiers d'orange, en tout 4 oranges.

31° Trois fois 1 orange et  $\frac{1}{3}$  d'orange, combien ? Rép. 3 oranges et 3 tiers d'orange, en tout, 4 oranges.

32° 1 orange et  $\frac{1}{3}$  d'orange et 1 orange et  $\frac{1}{3}$  d'orange et 1 orange et  $\frac{1}{3}$  d'orange et 1 orange et  $\frac{1}{3}$  d'orange, combien ? Rép. 4 oranges et 4 tiers d'orange, en tout, 5 oranges et un tiers d'orange. Etc., etc.

33° Quatre fois  $1\frac{1}{3}$  orange ? Rép. 4 oranges et 4 tiers d'orange en tout,  $5\frac{1}{3}$  oranges.

34° Une pêche et deux tiers et une pêche et deux tiers, combien ? Rép. Deux pêches et 4 tiers de pêches, en tout, 3 pêches et un tiers de pêche.

35° Deux fois 1 pêche et 2 tiers de pêche ? Rép. 2 pêches et 4 tiers, en tout, 3 pêches et  $\frac{1}{3}$ .

36°  $1\frac{2}{3}$  p. plus  $1\frac{2}{3}$  p. plus  $1\frac{2}{3}$  p., combien ? Rép. 3 pêches et  $\frac{2}{3}$  de p., ou 5 pêches.

37° Trois fois  $1\frac{2}{3}$  p., combien ? Rép. 3 p. et  $\frac{2}{3}$  de p. ou 5 pêches.

Etc., etc.

Lorsque les élèves comprennent que la multiplication n'est qu'une manière abrégée d'additionner, on leur demande d'énoncer eux-mêmes la règle à suivre dans la multiplication d'un **nombre fractionnaire** par un nombre entier. (Un nombre fractionnaire est composé d'un nombre entier

et d'une fraction). Ils n'éprouvent alors aucune difficulté à trouver cette règle.—Pour multiplier un nombre fractionnaire par un nombre entier, on multiplie les **deux** parties dont se compose le nombre fractionnaire par le nombre entier. La **somme** des produits est la réponse.

Ex. : Multiplier  $7\frac{3}{4}$  par 5.

Solution : 5 fois  $\frac{3}{4} = \frac{15}{4} = 3\frac{3}{4}$  ; 5 fois  $7 = 35$  ;  $35 + 3\frac{3}{4} = 38\frac{3}{4}$ .

## PERCENTAGE

## RENTES SUR L'ÉTAT

(Suite)

Quelle somme faut-il pour acheter \$1200 de rentes 4%, en obligations de la ville de Québec, au cours de 106.83 ?

Cette question peut être formulée de la manière suivante : Si pour avoir un revenu de \$4 il faut payer \$106.83, quelle somme faut-il déboursier pour avoir \$1200 ?

*Disposition des données*

106.83	Cours	\$4	Rente
?		1200	"

*Solution*

$$\frac{106.83 \cdot 1200}{4} = 32049.$$

Pour \$4 de rente on paie \$106.83 ; pour \$1 de rente, on paie le  $\frac{1}{4}$  de \$106.83, c'est-à-dire  $\frac{106.83}{4}$ , et pour \$1200 de rente on paiera 1200 fois ce qu'on paie pour \$1, c'est-à-dire  $1200 \cdot \frac{106.83}{4} = \$32049$ .—Rép.

Que coûteront \$800 de rentes  $2\frac{1}{2}\%$ , du Canada au cours de 94 ? Rép. \$30080.

## ALGÈBRE

## INTRODUCTION

Ces exercices sont gradués de manière à servir de trait d'union entre l'arithmétique et l'algèbre

*Solution de deux équations du 1er degré à deux inconnues*

26° Jean et Edouard ont ensemble \$2418 ; mais de ce capital Edouard a \$356 de plus que Jean. Combien ont-ils chacun ?

1ère solution avec une inconnue :

Soit  $x$  le capital de Jean ;

Alors  $x + 356$  le capital d'Edouard,

Et  $x + x + 356 = \$2418$

$$2x + 356 = 2418$$

$$2x = 2418 - 356 = 2062$$

$$x = 1031, \text{ capital de Jean.}$$

$$x + 356 = 1031 + 356 = \$1387, \text{ capital d'Edouard.}$$

2ème solution avec deux inconnues :

Soit  $x$  le capital de Jean ;

"  $y$  " " d'Edouard ;

Alors  $y + x = 2418$

Et  $y - x = 356$

Si on additionne ces deux équations, il est évident qu'on aura cette nouvelle équation,  $2y = 2774$

$$y = 1387, \text{ capital d'Edouard}$$

et  $y$  c'.-à-d.  $1387 + x = 2418$

Donc  $x = 2418 - 1387 = 1031.$

## PREMIERS ÉLÉMENTS DE GÉOMÉTRIE PRATIQUE

## NOTIONS PRÉLIMINAIRES

Quelle est la longueur du côté d'un carré dont la superficie est 1 pouce ? Rép. 1 pouce. Beaucoup d'élèves diront  $\frac{1}{2}$  de pouce.

Dessinez sur le tableau un carré représentant une superficie d'un pouce et faites trouver le côté ; ils s'apercevront alors de leur erreur. Quel est le périmètre d'un carré dont la superficie est 1 pouce ? Rép. Le côté est 1 pouce, la longueur totale des quatre côtés c'est-à-dire le périmètre est quatre pouces.

Quelle est le côté d'un carré dont la superficie est 4 pouces ? Rép. 2 p.

Quel est le périmètre d'un carré dont la superficie est 4 pouces ? Rép. Le côté est 2 pouces, la longueur totale des quatre côtés c'est-à-dire le périmètre est 8 pouces.

Quelle est la longueur du côté d'un carré dont la superficie est 9 pouces ? Rép. 3 pouces. Dessinez sur le tableau un carré d'une superficie de 9 pouces, et faites trouver le côté.

Quel est le périmètre d'un carré dont la superficie est 9 pouces ? Rép. Le côté est 3 pouces, la longueur totale des quatre côtés c'est-à-dire le périmètre est 12 pouces.

Quel est le côté et quel est le périmètre d'un carré dont la superficie est 16 pouces ? Rép. 4 et 16.

Quel est le côté et quel est le périmètre d'un carré dont la superficie est 25 pouces ? Rép. 5 et 20.

Quel est le côté et quel est le périmètre d'un carré dont la superficie est 36 pouces ? Rép. 6 et 24.

J. AHERN.

## LANGUE ANGLAISE

## LEÇONS D'ANGLAIS D'APRÈS LA MÉTHODE NATURELLE PAR J. AHERN

(Tous droits réservés)

## Lesson eighteenth

Dictate the following sentence :

*The warm sun shines brightly this morning.*

After it has been written and spelled, say write :

1° The complete subject on a line : *The warm sun.*

2° The bare subject on the next line : *sun.*

3 The predicate on the next : *shines brightly this morning.*

Q. Of how many words does the predicate consist ? *Ans.* The predicate, *shines brightly this morning*, consists of four words.

Q. Which is the most important word in the predicate ? *Ans.* The most important word in the predicate is *shines*.

Q. What is the most important word in a predicate called ? *Ans.* The most important word in a predicate is called the **bare predicate**. The BARE PREDICATE in the sentence, *The warm sun shines brightly this morning*, is **shines**.

Q. What is the bare predicate with all the words that belong to it called ? *Ans.* The bare predicate with all the words that belong to it is called the **complete predicate**.

is **shines brightly this morning**.

**Bare predicate.**—THE PRINCIPAL WORD IN THE PREDICATE OF A SENTENCE IS THE BARE PREDICATE.

**Complete predicate.**—THE BARE PREDICATE WITH ALL THE WORDS THAT BELONG TO IT FORM THE COMPLETE PREDICATE.

*Underline with a single line the complete predicates and with a double line the bare predicates of the following sentences :*

A rolling stone **gathers** no moss. 'Thomas **reads** well. Solomon **built** the Temple. Judas **betrayed** his Master with a kiss. The grocer **sells** coffee. Mary **studies** very much. Edward's uncle **gave** him a new watch. The cook **went** for some vegetables. The wolf **attacked** the little girl. In winter hares **change** the color of their coats. Hares **change** the color of their coats in winter.

### DICTION

#### THE HARE AND THE TORTOISE

A Hare one day made himself merry over the slow pace of the Tortoise, and vainly boasted of his own great speed in running. The Tortoise took the laugh in good part. "Let us try a race," she said; "I will run with you five miles for five dollars, and the Fox out yonder shall be the judge."

The Hare agreed, and away they started together.

The Tortoise never for a moment stopped, but jogged along with a slow, steady pace, straight to the end of the course. But the Hare, full of sport, first outran the Tortoise, then fell behind; having come midway to the goal, he began to nibble at the young herbage, and to amuse himself in many ways. After a while, the day being warm, he lay down for a nap, saying, "If she should go by, I can easily enough catch up."

When he woke, the Tortoise was not in sight; and running as fast as he could, he found her comfortably dozing at their goal, after her success was gained.

People who are very quick are apt to be too sure. Slow and steady often win the race.

*Que les élèves trouvent des expressions équivalentes pour les mots en italiques. Par expressions équivalentes, nous entendons des expressions qui pourraient être mises à la place des mots en italiques, sans que le sens des phrases en fût altéré.*

One day, on one occasion.—Vainly, proudly.—Boasted, bragged.—Yonder, there.—Agreed, accepted.—Started, went.—A moment, an instant.—Stopped, halted.—Jogged, stepped.—Slow, quiet.—Fell, dropped.—Midway, halfway.—Herbage, grass.—While, time.—Warm, hot.—Nap, short sleep.—Go by, pass.—Sight, view.—Found, discovered.—Comfortably, peacefully.—Dozing, sleeping.—Her success, the race.—Gained, won.—Steady, sure.

### Récitation

#### THE NIGHTINGALE (a)

##### CHILD'S EVENING HYMN

WHEN twilight's grey and pensive (b) hour  
Brings the low breeze, and shuts the flower,  
And bids the solitary star (c)  
Shine in pale beauty from afar;

When gathering shades the landscape veil,  
And peasants seek their village-dale,  
And mists from river-wave arise,  
And dew in every blossom lies;

When evening's primrose opes to shed  
Soft fragrance round her grassy bed;  
When glow-worms in the wood-walk light  
Their lamp to cheer the traveller's sight;—

At that calm hour, so still, so pale,  
Awakes the lonely nightingale:  
And from a hermitage of shade  
Fills with her voice the forest glade.

And sweeter far that melting voice  
Than all which through the day rejoice;  
And still shall bard and wanderer love  
The twilight music of the grove.



Father in heaven ! oh, thus when day  
With all its cares hath passed away,  
And silent hours waft peace on earth,  
And hush the louder strains of mirth ;

Thus may sweet songs of praise and prayer  
To Thee my spirit's offering bear—  
Yon star, my signal, set on high,  
For vesper-hymns (*d*) of piety.

So may Thy mercy and Thy power  
Protect me through the midnight hour,  
And balmy (*e*) sleep and visions blest (*f*)  
Smile on Thy servant's bed of rest.

F. HEMANS.

(*a*) *The nightingale* is a little bird of very plain and homely appearance, but a glorious songster.

(*b*) *Pensive*, thoughtful. When darkness comes on we are no longer able to see clearly surrounding things, the sounds of busy life are hushed, and so we have to occupy ourselves with our own thoughts. And besides, the stillness around us disposes us to be quiet and thoughtful.

(*c*) This star is the planet Venus, which is seen in the west after sunset as the evening star, and it is called solitary or lonely because it appears before the other stars.

(*d*) *Vesper-hymns*, evening songs.

(*e*) *Balmy* means sweet and soothing.

(*f*) *Visions blest*, happy dreams.

### TENUE DES LIVRES

(Droits réservés)

#### Exemple du compte d'Effets à recevoir (*Billets Recevables*)

##### Items

1. J'ai en commençant le billet de E. Pagé à mon ordre.....	\$ 250
2. Je vends à E. Joseph contre son billet, des mdses.....	175
3. Je vends à Jos. Richard, contre son billet, des mdses.....	243
4. Reçu espèces en paiement du billet de E. Joseph.....	175
5. J'achète des Mdses de P. Georges, je lui donne en paiement le billet de E. Pagé....	250
6. Je vends à N. Denis, contre son billet, des mdses.....	12
7. Je vends à M. Moreau, contre son billet, des mdses.....	67
8. Je donne le billet de N. Denis en paiement d'un mois de loyer du magasin.....	12

Dr

Effets à recevoir

Cr

Effets à recevoir reçus		Effets à recevoir donnés	
1	\$ 250	4	\$ 175
2	175	5	250
3	243	8	12
6	12	Balance	310
7	67		
	<hr/> \$ 747		<hr/> \$ 747

## QUESTIONS SUR L'EXEMPLE PRÉCÉDENT

1. Dans quels comptes faut-il inscrire le premier item ? Dans le compte d'Effets à recevoir et dans le compte du Propriétaire. 2. De quel côté du compte d'Effets à recevoir faut-il inscrire le 1er item, et pourquoi ? Du côté du débit, parce que la règle dit : Débitez le compte d'Effets à recevoir de la valeur des *effets à recevoir* que le propriétaire place dans le commerce au commencement.—3. Dans quels comptes faut-il inscrire le 2e item ? Effets à recevoir et Marchandises.—4. De quel côté d'Effets à recevoir, et pourquoi ? Du côté du débit, parce que la règle dit : Débitez le compte d'Effets à recevoir de la valeur de tous les *effets à recevoir* reçus pendant le cours des araires.—5. Dans quels comptes faut-il inscrire le 3e item ?—6. Au débit de quel compte et pourquoi ?—7. Dans quels comptes faut-il inscrire le 4e item ? Caisse et Effets à recevoir.—8. De quel côté d'Effets à recevoir, et pourquoi ? Au crédit, parce que la règle dit : Créditez le compte d'Effets à recevoir de la valeur d'un *effet à recevoir* dont on reçoit le paiement.—9. Dans quels comptes faut-il inscrire le 5e item ? Mdses et Effets à recevoir.—10. De quel côté d'Effets à recevoir, et pourquoi ? Au crédit, parce que la règle dit : Créditez *Effets à recevoir* de la valeur de tout effet à recevoir dont on a disposé d'une manière quelconque.—11. Dans quels comptes faut-il inscrire le 6e item ?—12. De quel côté d'Effets à recevoir, et pourquoi ?—13. Dans quels comptes faut-il inscrire le 7e item ?—14. De quel côté d'Effets à recevoir, et pourquoi ? 15. Dans quels comptes faut-il inscrire le 8e item ? Frais généraux et Effets à recevoir.—16. De quel côté d'Effets à recevoir, et pourquoi ? Au crédit, parce que la règle dit : Créditez *Effets à recevoir* de la valeur de tout effet à recevoir dont on a disposé d'une manière quelconque.—17. Quel est le montant total des effets à recevoir **reçus** ? \$747.—18. Quel est le montant total des Effets à recevoir dont on a disposé ? \$437.—19. A-t-on disposé de tous les effets à recevoir reçus ? Non.—20. Quelle est la valeur des effets à recevoir encore en notre possession ? \$310,—la différence entre le total du débit et le total du crédit du compte d'Effets à recevoir.—c'est ce qui nous est dû sur Effets à recevoir ; donc cette somme forme partie de notre **actif**.

J. AHERN.

## VARIÉTÉS

## LE PATER

*(Suite et fin)*

## SCÈNE SEPTIÈME

Mlle ROSE, JACQUES LEROUX, ZÉLIE

*ZÉLIE entrant vivement par le fond*

Mademoiselle Rose,

Les soldats vont venir pour fouiller la maison.

*(Elle aperçoit Jacques Leroux et pousse un cri.)*

Ah !

Mlle ROSE

Laisse-nous. Va-t'en !

*(Zélie sort à gauche).*

Mlle ROSE, *à part*

Le prêtre avait raison.  
Mon frère eût pardonné. Je le sens là, dans l'âme...

JACQUES LEROUX

Il faut mourir ! Adieu, mes enfants et ma femme.  
Du courage ! C'est là mon sort ! Je le subis.

(Mlle Rose prend sur la chaise la soutane et le chapeau et les tend d'une main à Jacques Leroux, tandis que, de l'autre, elle lui montre la porte à droite).

Mlle ROSE

Entrez dans cette chambre et mettez ces habits.

JACQUES LEROUX, *stupéfait*

Moi !

Mlle ROSE, *avec un geste impérieux*

Faites !

(Jacques Leroux prend les vêtements et sort à droite).

### SCENE HUITIEME

Mlle ROSE, *seule*

Tu le veux, ô mon frère, ô saint prêtre,  
O grand chrétien ! C'est l'un de tes bourreaux, peut-être ;  
Mais ta sœur t'obéit et lui fait revêtir  
Ta soutane, ô cher mort, ta relique, ô martyr !

### SCENE NEUVIEME

Mlle ROSE, UN OFFICIER, SOLDATS

(Un officier, suivi de quelques soldats, entre rapidement par le fond.  
L'OFFICIER, jeune, très excité, s'arrêtant sur le seuil de la chambre.

Madame, excusez-nous. Un communard se cache  
Dans cette rue. Un chef important... Et qu'on sache  
Qu'il me le faut... Allons, voyons, répondez-nous !  
Et si vous le cachez ici, malheur à vous !  
Car, dussions-nous fouiller la maison...

Mlle ROSE

Je m'étonne

De votre erreur, monsieur. Je ne cache personne.  
Regardez, s'il vous plaît, où vous êtes

(L'officier promène un regard circulaire sur le logis, voit le crucifix, la Vierge, les tableaux de sainteté et recule d'un pas, l'air un peu embarrassé).

Vraiment,

Si je puis vous donner quelque renseignement,  
Très volontiers. Je suis sans indulgence aucune,  
Croyez-le bien, pour tous ces gens de la Commune.  
Si vous prenez cet homme, on vous dira merci.

(En ce moment Jacques Leroux, en soutane, le chapeau romain sur la tête, paraît à la porte de droite, aperçoit le soldat et s'arrête comme pétrifié. Mlle Rose le montre à l'officier).

J'habite seul avec mon frère que voici.

L'OFFICIER, *soulevant son képi à la vue de la soutane*

Pardon, monsieur l'abbé. Pardon, madame.

(A ses hommes)

En route !

(Il sort avec les soldats).

### SCENE DIXIEME

Mlle ROSE, JACQUES LEROUX

JACQUES LEROUX, *tendant les mains à Mlle Rose et d'une voix basse et confuse*

Je me rappellerai toute ma vie, oui, toute . . .

Mlle ROSE

Ah ! pas un mot. Avec l'habit que vous portez,  
Vous êtes sauf. Partez tout de suite ! Partez !

(Jacques Leroux, suivi par le geste de commandement de Mlle Rose, se dirige lentement vers la porte du fond et sort).

### SCENE ONZIEME

Mlle Rose, *seule, prenant son chapelet qu'elle a jeté sur la table*

Je suis ta pauvre sœur et ton humble héritière,  
Mort bien-aimé ! Bénis la fin de ma prière !

(Elle se met à genoux et reprend son Pater inachevé).

“ Pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés. Ne nous induisez pas dans la tentation et délivrez-nous du mal. Ainsi soit-il ”.

(La toile tombe).

FRANÇOIS COPPÉE.

## NE CALCULEZ PAS VOS BIENFAITS

—

Demandez à l'enfant qui chante  
Le motif de son gai refrain . . .  
Avec une moue innocente  
Il vous répond : " Je n'en sais rien " .

Demandez à l'enfant qui pleure  
D'où lui viennent ces sanglots . . .  
Ses lèvres que l'angoisse effleure  
L'our le dire n'ont pas de mots.

Demandez à l'enfant qui donne  
Quel est ce transport généreux  
Auquel son âme s'abandonne . . . ;  
Sans le comprendre, il est heureux.

A l'enfant que ce don soulage  
Demandez s'il peut expliquer  
Le bonheur peint sur son visage . . .  
Il ne saura vous l'indiquer.

Oui, la douce et naïve enfance,  
Exempte des instincts pervers,  
Sans calcul et sans méfiance,  
Se livre à ses penchants divers.

Faisons comme elle, et que notre âme,  
Sans en rechercher les effets,  
Donne au pauvre qui la réclame  
Une humble part de ses bienfaits.

F.-G. MARCHAND,

*Premier Ministre de la province de Québec.*

---

# LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

## A LA RECHERCHE DE LA VÉRITÉ

(Pour l'Enseignement primaire)

### III

#### DE L'EXISTENCE DE DIEU

Peut-on nier l'existence de Dieu et avoir le complet usage de sa raison ?

Cicéron ne le pense pas. "L'existence de la divinité, dit-il, est d'une évidence telle que je regarderais difficilement comme sain d'esprit l'homme qui la nierait".

Le grand orateur romain n'est pas flatteur, comme on voit, pour les défenseurs de l'athéisme.

Platon se montre un peu moins sévère à leur égard, sans cependant leur ménager son indignation qu'il adoucit quelque peu pour leur donner ses suaves enseignements.

Je n'ai pas à me prononcer sur l'état mental des négateurs de Dieu, je me contenterai de les signaler quelque peu à l'attention du lecteur avant de réfuter leur monstrueuse erreur.

L'athéisme a certainement existé dans l'antiquité payenne. Le dixième livre de Platon sur les Lois l'atteste clairement, mais à l'état d'*exception* un peu comme ces phénomènes contre nature qui provoquent parfois notre étonnement et viennent à point confirmer les lois ordinaires qui régissent le monde physique.

Mais quand le christianisme répandit ses lumineux enseignements sur le monde, il fit disparaître graduellement sous les flots de lumières la plus ténébreuse des erreurs de l'incrédulité, "et, durant de longs siècles, dit Mgr Laforet, l'histoire ne présente que de loin en loin quelques athées qui furent un objet d'horreur pour leurs contemporains".

"L'athéisme n'est point, disait La Bruyère, au XVII<sup>e</sup> siècle. Les grands qui en sont le plus soupçonnés, sont trop paresseux pour décider en leur esprit que Dieu n'est pas : leur indolence va jusqu'à les rendre froids et indifférents sur cet article capital, comme sur la nature de leur âme et sur les conséquences d'une vraie religion ; ils ne nient ces choses ni ne les accordent, ils n'y pensent pas". (1)

Le dix-neuvième siècle, si fécond en grandes choses, semble avoir donné une impulsion nouvelle aux aberrations les plus étranges de l'esprit humain. Non content d'avoir fait renaître de ses cendres le panthéisme de Jordano Bruno et de Spinoza dans les écrits et enseignements de Victor Cousin, de Pierre Leroux, et de ce malheureux abbé de Lamennais, il nous a doté d'une véritable légion de professeurs, d'écrivains feuilletonistes, journalistes, et de prétendus philosophes qui n'ont pas craint de relever le drapeau discrédité de l'athéisme. Tous n'ont pas le ton tranchant et décisif d'un Proudhon, d'un Darwin, d'un Arnold Ruge, d'un Feuerbach, plusieurs même consentent volontiers à laisser au maître du monde le bénéfice du doute, mais ils sont unanimes à trouver insuffisantes les preuves de l'existence de Dieu.

Que voulez-vous, ces messieurs à cravate blanche ont fait un rêve qui ne manque pas d'être alléchant. Ils se sont imaginé qu'en ayant du nombre des êtres, le créateur et maître absolu de toutes choses, ils allaient prendre sa place eux ou leurs descendants et devenir, sinon les maîtres de l'univers du moins leur propre divinité. De là leur arrogance vis-à-vis de Dieu. Qu'il vienne à nous ! semblent-ils dire, qu'il se présente devant l'une de nos sociétés de savants ou qu'il daigne au moins se soumettre aux épreuves décisives d'une analyse, et nous croirons en lui ! *L'expérience, l'expérience !* répètent-ils en chœur. Voilà l'unique moyen de connaître la vérité.

En d'autres termes, Dieu ne peut être connu que par les cinq sens. S'il est esprit, tant pis pour lui.

Et votre raison, qu'en faites-vous braves gens?... Si cette arme vous est inutile nous allons la ramasser et nous en servir.

Dieu existe.

C'est l'affirmation que répètent les générations qui se sont succédé sur le globe et qui se reproduit sur des tons variés dans les différentes contrées du monde. C'est la réponse de l'enfant, quand on lui propose le grand problème de son origine. C'est aussi le cri qui s'échappe de la bouche du malheureux quand il cherche au milieu de ses infortunes un consolateur et un appui.

(1) *Caractères*, chap. XVI, Des esprits forts.

C'est enfin la parole de suprême espoir que murmure la bouche décolorée du mourant sur le point de rendre le dernier soupir.

Une pareille croyance, qui est le résultat d'une conviction si profonde et qui semble en quelque sorte inhérente à notre nature ne saurait être basée sur l'erreur.

Humanité, rassure-toi, le Dieu que tu adores et en qui tu espères, n'est pas un personnage imaginaire. Il existe, et si haut qu'il soit dans l'échelle des êtres il n'est pas impossible à notre raison de l'atteindre.

Dieu existe et voici pourquoi.

Il y a dans le monde où nous vivons une foule de faits assez faciles à constater: par exemple le mouvement de certains corps; les relations de cause et d'effet; la contingence des êtres qui nous entourent; la plus ou moins grande perfection des choses qui s'étalent sous nos yeux, et enfin l'harmonieux concours des parties de l'univers vers une fin commune.

Est-ce admis ?

Eh ! bien, je demande aux doctes défenseurs de l'athéisme de m'expliquer, sans recourir à l'action divine, ces faits connus de tout le monde.

Ainsi prenons le mouvement.

Rien n'est plus simple en apparence que l'explication scientifique du déplacement des corps : une force survient et la masse s'ébranle.

Ceci s'exprime à grand renfort de formules. Mais cette force elle-même, qu'on l'appelle comme on voudra, pesanteur, chaleur ou électricité, qui donc la produit ?

Est-ce une propriété de la matière, ou bien, reine et dominatrice des choses matérielles, est-elle complètement indépendante des objets qu'elle met en mouvement?...

Une force détachée de tout corps se promenant à travers l'espace cherchant de la besogne comme un ouvrier en congé ! En voilà une bonne !

C'est donc une propriété de la matière ou plutôt le résultat d'une action matérielle.

Or comme cette action ne peut se produire sans que la matière soit en mouvement, il reste à expliquer le premier *motus* ou ébranlement de la susdite matière.

Il peut se faire que je sois pessimiste, mais je n'ai qu'une médiocre confiance dans les explications des savants sur la question en litige. J'aime mieux m'en rapporter à la philosophie qui tranche le différend en faisant intervenir un premier moteur immobile, c'est-à-dire, Dieu.

Et n'allons pas croire qu'elle y aille en aveugle, avec cette naïve crédulité qu'on lui prête parfois ou cette prétentieuse ignorance qui se berce de subtilités et cherche midi à quatorze heures. Non, cette bonne vieille science emploie de bons gros arguments qui ont tenu jusqu'ici en échec les objections sophistiques de l'incrédulité.

Voici comment elle procède: Il y a, dit-elle, une foule de choses qui se meuvent, s'agitent, se déplacent, sont sujettes au changement et qui, par leurs majestueuses évolutions, renouvellent à chaque instant l'aspect de l'univers.

Or il est impossible d'expliquer en dernière analyse le moindre frémissement du plus petit des corps sans recourir à un premier point d'appui indépendant lui-même de toute puissance étrangère, en d'autres termes, à un premier moteur immobile qui, sans le recevoir, imprime le mouvement à tout ce qui se meut.

La raison de cette nécessité d'un premier moteur se trouve dans la nature même du mouvement qui se produit de telle façon que: " Tout ce qui se meut est mu par un autre ". *Omne quod movetur ab alio movetur*. J'écarte ici la preuve métaphysique un peu trop abstraite pour ne m'en tenir qu'à l'expérience. Ainsi la pierre s'ébranle sous l'action du levier qui reçoit son impulsion de la main qui l'emploie. La main elle-même ne fait qu'obéir à la tension des nerfs, et ces derniers sont les filières agents de la volonté.

Mais la volonté, qui donc la met en opération?...

Je pourrais continuer la marche ascendante de mobiles en moteurs que nous avons commencée, mais je m'arrête, car je m'aperçois que je suis sorti du monde matériel et je ne m'occupe présentement que du mouvement local.

La conséquence de la proposition de l'Ange de l'école est assez facile à prévoir.

Tout mouvement ne peut s'expliquer que par un premier moteur. Autrement, pas de second, de troisième, etc., de dernier moteur, et rien ne bouge.

Or le premier moteur est nécessairement mobile ou immobile. Dans le premier cas, je me trouve en présence d'un moteur en mouvement qui ne se meut qu'en autant qu'il est mu et je ne sais comment éléver le principe métaphysique: *Omne quod movetur ab alio movetur*, et il me faut recourir à un autre moteur qui lui-même ne peut être premier.

Dans le second tout est bien, et, si dans la cause puissante qui agite l'univers je trouve un point d'appui convenable aux différents leviers qui soulèvent les mondes, je vois avec plaisir expirer dans son immobilité la série des moteurs qui nous menaçaient d'être interminables.

La nécessité d'un premier moteur immobile se confirme par l'expérience.

Vous immobilisez, dit Monsabré, en un de ses points le levier dont vous vous servez pour soulever une masse, vous voulez donner une impulsion, et plus l'impulsion est forte, plus vous en affermissiez le point de départ; si donc tout mouvement particulier prend son point d'appui sur une immobilité relative, il faut conclure que le mouvement général s'appuie sur l'immobilité absolue, c'est-à-dire sur l'irréceptibilité totale de toute motion. En d'autres termes le premier moteur donne tous les mouvements et n'en reçoit aucun.

Il existe donc un être immobilisé dans sa puissance qui est le centre de tout mouvement, le foyer d'où rayonne une action incessante qui se transmet comme les ondes vivifiantes et lumineuses d'un astre radieux jusqu'aux confins du monde, et se résout par la marche harmonieuse des astres à travers l'espace, le soulèvement des flots de l'océan et l'étonnante variété des phénomènes de la nature.

Cet être merveilleux qui doit être éternel, puisqu'il est immuable, ne saurait être que Dieu. A Dieu seul en effet peut convenir un pareil rôle qui tout en ne dévoilant qu'une partie de ses divins attributs, n'en laisse pas moins entrevoir son infinie et incomparable grandeur.

Enfin il est indubitable que Dieu existe. Car parmi les objets qui viennent à notre connaissance, il y a des effets provenant de causes diverses. En les voyant se produire, nous leur assignons à chacun une origine: ceci est l'œuvre du feu; cela a été renversé par le vent, etc. Il arrive aussi que nous restons indécis sur la nature de la cause de tel ou tel phénomène.

Quoi qu'il en soit, nous sommes unanimes à reconnaître les œuvres de l'homme. Il y a en effet dans ce qu'il fait un caractère distinctif, une espèce de cachet qui dénote l'intelligence. Par exemple, l'emploi de différents moyens pour arriver à une fin unique. Ainsi ces pierres réunies en un même endroit, reliées ensemble par le ciment, ce bois découpé, fendu, travaillé et ajusté à l'aide du fer qui fut lui-même extrait des entrailles de la terre et mille autres choses encore que renferment nos demeures, tout cela n'indique-t-il pas le souci qu'a l'homme de se mettre à l'abri des intempéries des saisons?

L'instinct si admirable chez certains animaux fera bien quelque chose dans le même sens. Mais aussi quelle différence dans le nombre et la variété des moyens!

Quoi qu'il en soit, aussi souvent que nous sommes en présence d'objets différents, surtout privés de connaissances, concourant au même but, nous disons sans craindre de nous tromper: il a passé ici une cause intelligente ou peu s'en faut.

Or si je porte mes regards non plus sur un édifice si admirable qu'il soit, mais sur le vaste univers que borne l'infini, je m'aperçois que tous les êtres qui le composent, depuis les mondes se promenant dans l'espace jusqu'aux insectes que désaltère la rosée du matin, concourent par leurs modes d'action à lui procurer une harmonieuse unité.

Voyez l'humble fleur perdue au fond d'un vallon solitaire: l'astre éblouissant le roi du jour lui prête ses chauds rayons, la brise qui la rafraîchit lui amène aussi des océans lointains le bienfaisant nuage qui doit la désaltérer. En retour, elle donne à l'abeille le miel et le pollen, et charme l'œil de l'homme tout en répandant sur son passage le plus suave parfum.

Comment peut-il se faire maintenant que cette innombrable armée d'êtres en apparence si disparates et pour la plupart privés de raison, se meuvent ainsi tous d'une pièce vers un terme commun à la conquête de l'ordre universel?...

Dites, vous qui avez salué l'homme, en voyant sa demeure, n'est-ce pas l'œuvre d'une cause, puissance universelle et intelligente qui s'appelle Dieu dans toutes les langues?

D.-M.-A. MAGNAN, ptre.

## L'ESPRIT DE NOS PÈRES

(LECTURE DU 24 JUIN)

La Nouvelle France conservera-t-elle quelques débris de la nationalité française? La Louisiane, l'Acadie, l'Illinois, le Michigan, sont devenus Anglais; seul sur ce continent, le Bas-Canada a gardé la langue, les mœurs et les coutumes de la vieille France. Placée sous un climat salubre mais sévère, ne pouvant jouir des avantages de la navigation que pendant la moitié de l'année, à sa naissance harcelée par les attaques incessantes des cinq nations iroquoises, la colonie française du Canada a eu à lutter longuement et péniblement, pour se maintenir sur le sol de la patrie. Plus tard en passant sous le joug de l'ennemi le plus



constant de la France. nos pères purent un instant croire que c'était fait de la nationalité canadienne. Eh bien ! malgré le mauvais vouloir de quelques gouverneurs, et les persécutions sourdes des mignons du pouvoir ; en dépit des calomnies, des injustices, des insultes dont elle a été abreuvée, la population franco-canadienne s'est soutenue, s'est multipliée, et a pris sa part des progrès matériels, en conservant précieusement sa foi, sa langue et ses institutions. Bien des fois, en la voyant se relever fraîche et forte, à la suite des succès obtenus par ses ennemis politiques, on aurait pu répéter ces paroles : " cependant on roule, et lorsqu'on pense être au fond du précipice, on se trouve debout ".

Faible arbrisseau transporté des bords de la vieille France sur la terre vierge de l'Amérique, l'érable planté par Champlain a jeté de profondes racines dans le sol du Canada ; souvent battu par les tempêtes et attaqué par la hache du bûcheron, il s'est redressé après chaque orage, ses plaies se sont guéries, sa tête s'est couronnée du feuillage plus vert et plus vigoureux ; aujourd'hui dans la force de l'adolescence, il promet d'étendre encore longtemps son ombre tutélaire sur le promontoire de Stadaconé et sur les eaux du majestueux Saint-Laurent.

J.-B.-A. FERLAND, PÈRE.

### QUELQUES MOTS SUR L'ÉLECTRICITÉ—(Suite) (1)

Vers le premier quart de ce siècle, Fresnel, dans de mémorables expériences, imposait aux savants l'hypothèse d'un fluide d'une légèreté incomparable, éminemment subtil, et remplissant les espaces planétaires. Le vide, pensait-il, n'existe pas dans la nature : l'univers est occupé par cette substance qui traverse les corps, même les corps solides, si denses qu'ils soient. Il donna un nom à cette substance, entrevue avant lui par Descartes, il l'appela *éther*. Il établit même que la lumière est due à des vibrations de l'éther dirigées perpendiculairement au rayon lumineux.

Avec juste raison on a comparé ces mouvements vibratoires à ceux des particules liquides dans ces ondes circulaires qui se produisent et se propagent à la surface de l'eau après la chute d'une pierre. La pierre tombe, elle frappe l'eau et la déprime d'abord au lieu de la chute. Cette dépression ne peut se produire qu'autant qu'il se relève autour d'elle une éminence circulaire de même volume, sorte de bourrelet qui s'étend lentement en grandissant circulairement à la surface de l'eau, tout en perdant en épaisseur à mesure qu'il gagne en rayon. C'est là ce qu'on appelle une *onde condensée*. Pendant que cette onde se propage à la surface de l'eau, le liquide s'est relevé au centre et a formé au lieu de la dépression initiale une petite montagne circulaire de même volume. Cette colline d'eau ne peut se produire qu'autant qu'une vallée se forme, sorte de creux circulaire qui se propage comme le précédent bourrelet, par cercles concentriques. On appelle *dilatée* cette dernière onde qui résulte d'une dilatation sur place du milieu élastique.

L'ensemble de ces deux ondes contraires, s'appelle une *onde complète*. L'eau, soumise à ces deux systèmes d'ondes, ne s'est pas déplacée en fuyant le centre : chacune de ses particules a seulement exécuté sur place des déplacements verticaux, véritables oscillations, isochrones comme celle d'une pendule. L'eau du centre d'ailleurs ne rentre pas immédiatement au repos : elle accomplit aussi une série d'oscillations isochrones qui donnent naissance à des couples d'ondes condensées et dilatées que l'on voit courir à la suite les unes des autres sur la surface de l'eau. Toutes ces ondes renflées successives

(1) Voir l'*Enseignement primaire* du mois de février 1898.

sont équidistantes ; la distance qui les sépare s'appelle *longueur d'onde* : c'est aussi la distance qui sépare deux ondes dilatées consécutives. Par suite la distance qui existe entre une onde condensée et une onde dilatée immédiate est une demi-longueur d'onde. On peut même ajouter que si l'on prend sur le même rayon deux points distants d'une demi-longueur d'onde, ils sont à chaque instant animés de déplacements égaux et contraires.

C'est ainsi que se propagent les mouvements vibratoires qui partent d'un point lumineux, avec cette différence toutefois, que les ondes, au lieu d'être circulaires, sont sphériques. S'il arrive alors que les ondes parties de deux sources lumineuses viennent à se superposer en un point, la particule d'éther qui s'y trouve restera en repos si la différence de ses distances aux deux centres d'ébranlement est une demi-longueur d'onde ; il y aura alors absence de lumière en ce point, c'est-à-dire obscurité. Si cette différence est un nombre pair de demi-longueur d'onde, il y aura au contraire augmentation de déplacement, et par suite renforcement de lumière. C'est en cela que consiste le phénomène des *interférences lumineuses*.

(A suivre)

BOUDRÉAUX.

#### M. DE LAMOTHE (1)

Un écrivain de mérite, qui tint une grande place dans la littérature catholique, M. A. de Lamothe, est mort, il y a quelques mois, près de Ville-neuve-les-Avignon. Il était âgé de soixante-quinze ans.

La vocation, chez lui, fut tardive : il ne commença à produire de façon suivie qu'en 1863. Jusque-là, il avait beaucoup voyagé, non en touriste, mais en observateur attentif des types, des aspects de nature, des détails de mœurs qui se présentaient à ses yeux. Rentré en France, nommé archiviste du Gard, il se consacra à des recherches historiques, dont on trouverait la trace dans la collection du "Journal des Savants." Si étrangers qu'ils puissent paraître à la littérature d'imagination, voyages et travaux d'érudition devaient entrer pour une grande part dans le succès de l'auteur des "Camisards." Ils étaient une excellente préparation à ses romans, qui, presque tous, ont un côté historique ou descriptif largement développé.

"Les études sérieuses, profondes, de M. de Lamothe, écrivait, en 1871, M. Clément Beauclert, sont une garantie de la valeur et de la haute portée de celles de ses œuvres qui sont purement littéraires." Citons aussi M. de Pontmartin : "Ce qu'il y a surtout de remarquable dans l'ouvrage de M. de Lamothe ("Les Faucheurs de la Mort"), c'est la manière à la fois très naturelle et très savante dont il traite le paysage, le climat, les détails de costumes, d'usages familiers, de traditions populaires et de couleur locale. Il les fonde si bien avec son récit, qu'ils en deviennent des éléments essentiels, nécessaires, et qu'ils semblent agir, parler et marcher avec les incidents et les personnages. Il en résulte une vie extraordinaire, qui se répand sur le récit tout entier."

(1) Il importe de faire connaître aux instituteurs et aux parents les écrivains catholiques qui ont consacré leur vie à la publication d'ouvrages d'imagination irréprochables à tous les points de vue.

Nous avons dit que les véritables débuts de M. A. de Lamothe datent de l'année 1863. Presque inconnu, notre auteur eut à ce moment la rare fortune de rencontrer un éditeur qui l'apprécia à sa juste valeur. M. Blériot, le fondateur de l'importante librairie catholique que dirige actuellement M. Henri Gautier, venait de fonder "l'Ouvrier", il attacha à son journal M. de Lamothe, qui dès lors ne quitta ni ce journal, ni cette maison.

Pendant quelques années, il s'essaye, cherche sa voie. Puis, en 1866, il publie "les Camisards" dont le succès retentissant le met aussitôt en lumière. Qui de nous n'a lu cette remarquable étude, doublée d'une intrigue attachante, de la fameuse révolte dans les Cévennes qui eut pour origine la révocation de l'édit de Nantes, et que les conspirateurs contre la vérité historique ont travestie sous le nom de dragonnades?

Les figures du gentilhomme-verrier, de Jean Cavalier, de l'archiprêtre du Cheyla, principaux acteurs de cet épisode tragique de l'histoire de France, ressortent vigoureusement sur les héros du second ordre créé par la fiction. Les âpres paysages des Cévennes, leur nature sombre et tourmentée forment un cadre parfaitement adéquat aux scènes étranges qui s'y déroulent et qui, parfois, rappellent les rêveries fantastiques d'Edgard Poe : telle, par exemple, celle de la fabrication des "Prophètes", par de Serres.

Après les "Camisards" vinrent les "Faucheurs de la mort," les "Martyrs de la Sibérie, Marpha," dépeignant la sanglante répression de l'insurrection polonaise ; puis le "Roi de la nuit," les "Compagnons du désespoir," dont les péripéties ont l'Irlande pour théâtre ; puis une série de romans inspirés par la guerre de 1870 : "Le Taureau des Vosges," "L'Orphelin de Jaumont." Que d'œuvres plus récentes il nous faudrait citer encore : "Les Secrets de l'Equateur," "Fœdora la nihiliste," "Quinze mois dans la lune," "Les Exploits d'un mousse au Tonkin." Mais force nous est d'être incomplet ; l'œuvre de M. de Lamothe comporte plus de 50 volumes.

M. de Pontmartin, dans les quelques lignes qu'on a lues plus haut, dégage parfaitement la caractéristique de ce talent : "Une vie extraordinaire qui se répand sur le récit tout entier" ; c'est bien là, en effet, que ces livres ont conquis et retenu leurs nombreux lecteurs. J'ai retrouvé, en les parcourant de nouveau, le plaisir et l'intérêt que j'y avais pris autrefois, et j'éprouve à les louer un double plaisir, puisque ces œuvres de grande valeur sont aussi des œuvres sincèrement et constamment chrétiennes.

---

## HISTOIRE DES ETATS-UNIS

---

COURS MOYEN.—1er semestre: 1607· fondation de Jamestown, en Virginie, le premier établissement anglais permanent aux Etats-Unis—Lord Delaware, 1er gouverneur—Exploits d'Argall—New-York (1613)—1615 : 1ère assemblée coloniale à Jamestown—Colonisation : 1620, le Massachusetts ; 1623, le New-Hampshire ; 1629, les Puritains ; 1634, le Maryland ; 1636, le Rhode-Island (fond. de Providence) 1633, le Delaware par des Suédois ; 1643 et 1682, la Pensylvanie ; la Caroline du Nord, 1650—Guerre civile en 1654—1664, les Anglais s'emparent de New-Amsterdam (New-York)—William Penn—Philadelphie (1633)—Dongan—Les Français dans l'Illinois—1686 : 1ère chapelle catholique à Philadelphie—Guerre du roi Guillaume—L'Indiana—1680 :

Congrès de New-York—Phipps—d'Iberville—la Louisiane - 1700. persécution à New-York contre le clergé catholique—Guerre de la succession d'Espagne—Port-Royal—Walker—La Nouvelle-Orléans—Law—La Georgie—Guerre de la succession d'Autriche—Traité d'Aix-la-Chapelle—Jumonville—Washington—Dispersion des Acadiens—Guerre des sept ans—Pontiac—Impôt sur le thé—Émeute de Boston—1774 : 1er Congrès à Philadelphie—Résistance du Massachusetts—Victoire de Lexington—Washington chef des troupes américaines—San Francisco fondé par les Franciscains Espagnols—4 juillet 1776 : Indépendance des États-Unis.

Au cours de deuxième semestre, étudier les principaux événements qui ont marqué les annales des États-Unis de Washington à McKinley.

---

## RÉCIT FAMILIER

### CHAPITRE I<sup>er</sup>

A deux reprises différentes les Anglais avaient tenté de fonder une colonie en Amérique; c'était sous le règne de la reine Elizabeth. Ce fut en Virginie qu'eurent lieu ces premières tentatives infructueuses.

Elizabeth avait imposé ce nom de Virginie à ses colonies vu qu'elle aimait à se faire désigner sous le nom de : " la reine vierge." Au commencement du 17<sup>ème</sup> siècle, à la suite de persécutions religieuses, un certain nombre d'Anglais résolurent de s'expatrier et allèrent se réfugier en Hollande où ils demeurèrent l'espace de 12 années. Au bout de ces 12 années, ne se trouvant pas heureux sur la terre de Hollande, ils résolurent d'aller s'établir sur une terre libre de toute entrave, et choisirent comme lieu de prédilection, l'Amérique. On appelait ces exilés volontaires d'Angleterre *pilgrims*, cest-à-dire *pèlerins*. Il y avait à peu près mille de ces pèlerins en Hollande.

HUBERT LARUE.

---

## A TRAVERS LES BEAUX-ARTS

(Tous droits strictement réservés)

---

### CHAPITRE CINQUIÈME

---

#### LA LITTÉRATURE

---

##### *Notions préliminaires*

Le mot *littérature* présente deux sens : " La connaissance des règles qui nous apprennent à exprimer notre pensée d'une manière utile et intéressante", et " l'ensemble des productions littéraires d'une nation ou d'un pays ". (1) C'est dans ce sens que nous allons l'étudier.

---

(1) L'auteur des *Paillettes d'or*.

La vraie littérature s'attache à montrer ce qu'il y a de beau dans les travaux de l'esprit, à le faire apprécier et, par là, à donner à l'intelligence une des plus douces jouissances : " la vue et le sentiment du beau ".

L'étude de la saine littérature, qui seule est réellement belle, polit l'esprit, forme le jugement, élève l'âme et l'agrandit, enfin embellit la vie.

L'ensemble des productions littéraires comprend : 1<sup>o</sup> les productions littéraires *en prose* ; 2<sup>o</sup> les productions littéraires *en vers*.

## I

### GENRES EN PROSE

Les productions littéraires en prose comprennent : le genre *oratoire* ou l'éloquence, le genre *didactique*, le genre *historique*, le genre *roman*, le genre *épistolaire*.

#### GENRE ORATOIRE OU ÉLOQUENCE

" L'éloquence est le don d'être ému et l'art de communiquer son émotion. C'est, en résumé, le don de persuader ". (1)

C'est une puissance qui s'empare à la fois de l'esprit, du cœur et de la volonté.

" Elle élève aux premiers honneurs ceux qui l'ont pratiquée avec succès, et remplit de leurs noms les lettres et l'histoire. Qui ne connaît, qui n'admire, qui ne regarde comme des êtres supérieurs Demosthènes, Cicéron, saint Jean-Chrysostôme, saint Bernard, Bossuet, O'Connell " ? (2)

Rien de si grand, de si admirable, de si royal, de si magnifique que de pouvoir, par la parole, captiver une multitude, pousser ou ramener à son gré toutes les volontés. (Cicéron).

L'Éloquence est la souveraine des âmes (Euripide).

L'éloquence n'est point un art frivole ; c'est un art sérieux, destiné à instruire, à réprimer les passions, à corriger les mœurs, à rendre les hommes bons et heureux (Hénelon).

La grandeur de l'éloquence se voit et se sent surtout " dans les discours de Démosthènes soulevant la Grèce contre Philippe ; dans le langage de Priam demandant à Achille le corps de son fils ; dans les récits d'Enée encore tout ému des désastres de sa patrie ; dans les fureurs d'Achille qui jure d'arracher Iphigénie des mains de ceux qui veulent l'immoler ; dans les contemplations sublimes de Platon et dans les controverses entraînant de Bossuet ; dans les pensées sublimes de Pascal et dans les pages brûlantes de Lamennais ". (3)

La source de l'éloquence est le cœur, et l'aliment de l'éloquence sont les passions, c'est-à-dire, " ces impressions sensibles par lesquelles l'âme se sent

(1) L'auteur des *Paillettes d'or*.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

entraînée avec ardeur vers ce qu'elle prend pour un bien ou repoussée loin de ce qui lui paraît mal". Caton définit l'orateur : " un homme qui veut le bien et qui sait le persuader ".

### *Eloquence de la chaire*

Orateurs des premiers siècles.—*Les Pères de l'Église grecque* : S. Athanase, S. Chrysostome, S. Basile, S. Grégoire de Naziance.

*Les Pères de l'Église latine* : S. Ambroise, S. Augustin, S. Jérôme, S. Grégoire le Grand, S. Bernard. On peut aussi signaler Tertulien, qui fut un des plus grands défenseurs de l'Église.

*Orateurs qui ont illustré la chaire française* : S. François de Sales et le P. Lejeune, au 16<sup>e</sup> siècle ; Bossuet, Bourdaloue, Fléchier, Fénelon, Massillon, au 17<sup>e</sup> siècle ; Bridaine, Mac-Carthy, Fraysinoux, au 18<sup>e</sup> siècle ; Lacordaire, De Ravignan, le P. Félix, le P. Monsabré, Mgr Dupauloup, Mgr Pie, Mgr Gerbet, au 19<sup>e</sup> siècle.

### *Eloquence de la tribune*

L'éloquence de la tribune ou l'éloquence politique est celle qui discute les intérêts publics dans les assemblées représentant une nation.

*Chez les Grecs* : Démosthènes, Isocrate.

*Chez les latins* : Cicéron.

*Chez les modernes* : EN FRANCE.—Mirabeau, l'abbé Maury, Cazalès, Cha-teaubriand, Montalembert, de Mun, etc. —

EN ANGLETERRE.—Lord Chatam, Pitt, Sheridan, Burke-Fox, Gladstone et le grand O'Connell, qui personnifie l'Irlande, sa patrie.

### *Eloquence du Barreau*

L'éloquence du barreau est celle qui a pour but devant la justice humaine qui doit prononcer avec sentence, d'établir ou d'infirmer la certitude d'un droit, de prouver ou combattre un fait.

Voici les différents genres de discours qu'embrasse l'éloquence du barreau : les Requisitoires, les Plaidoyers, les Mercuriales, les Rapports, les Conclusions, les Mémoires.

*Chez les anciens* : Démosthènes, Eschyne, Cicéron.

*Chez les modernes* : Lemaître, Patru, Pélisson, d'Aguesseau, Lally-Tolendal, Beaumarchais, De Sèze, Berryer, Guizot, Thiers.

### *Eloquence académique*

L'éloquence académique comprend tous les discours prononcés devant une réunion littéraire et spécialement devant l'Académie française.

Voici quelques orateurs qui se sont distingués dans l'éloquence académique : Patru, Racine, Fénelon, Voltaire, Buffon, Fontenelle, Thomas, Champfort, La Harpe, Maury, Villemain.

## GENRE DIDACTIQUE

Le genre didactique embrasse tous les écrits qui ont pour but spécial d'instruire. Le genre didactique comprend : les ouvrages didactiques *élémentaires*, les ouvrages didactiques *littéraires*, les ouvrages didactiques *moraux*, les ouvrages didactiques *critiques*.

Voici les principaux écrivains dans le genre didactique : *Chez les Grecs* : Platon, Aristote, Plutarque, Théophraste, Longin, Epictète, Marc-Aurèle.

*Chez les Latins* : Cicéron, Quintillien, Sénèque, Pline, S. Augustin, Boèce.

*Chez les Français* (1) : Montaigne, Charron, Descartes, Pascal, La Rochefoucauld, La Bruyère, Vauvenargues, Fénelon, Bossuet, Nicole, Fontenelle, Buffon, Rollin, La Harpe, l'abbé Batteux, Marmontel, Geoffroy, De Bonald, Joseph de Maistre, Lamennais, Saint-Marc Girardin, De Pontmartin, Nisard, Cousin, Villemain, Sainte-Beuve, Louis Veuillot, Mgr Dupanloup, Alfred Nettement, F. Godefroy, Demogeot, Cuvier, Arago, Joubert, Mme Swetchine, Léon Gautier, Cousin, le P. Gratry, l'abbé Gaultier, le P. Girard, Larousse, le vicomte Walsh, Mgr Guérin, Pasteur, etc.

## GENRE HISTORIQUE

“ L'histoire en général est le récit des faits dignes d'être conservés. Son but principal est l'instruction des hommes. Son objet est de démêler la vérité dans les faits et de les raconter. L'objet immédiat de la poésie est de plaire : celui de l'éloquence est de persuader ; celui de la philosophie est de chercher la vérité dans l'ordre intellectuel et moral ; celui de l'histoire est de constater les faits et d'en perpétuer le souvenir ”. (2)

*Histoire de l'Eglise* : Baronius, l'abbé Fleury, l'abbé Rohrbacher, l'abbé Darras, Les Bollandistes (3).

*Historiens grecs* : Hérodote, Thucydide, Xénophon, Polybe, Plutarque, Amyot, Josèphe.

*Historiens latins* : César, Salluste, Tite-Live, Cornélius-Népos, Tacite, Quinte-Curce.

*Historiens français* : Villehardouin, Joinville, Froissard, Philippe de Comines, Bossuet (il a composé le *Discours sur l'histoire universelle* auquel rien, dans aucune langue, ne peut être comparé), Rollin, Saint-Simon, Montesquieu, Voltaire (4), Michaud, A. Thierry, de Montalembert, Guizot, Thiers, Châteaubriand, Lamartine, Duruy, F. Ozanam, A. Gabourd, Nettement, Lamartine ; il faut lire avec précaution les œuvres de H. Martin, Louis Blanc

(1) Les écrivains dont les noms suivent ne sont pas tous recommandables au point de vue des principes.

(2) Notions de littérature, par l'auteur des *Paillettes d'or*.

(3) On donne ce nom à des Jésuites d'Avvers qui, sous la direction de l'un d'eux, Jean Bolland, travailla à collectionner les actes de la vie des Saints.

(4) Il faut se méfier de tout ce qu'a écrit Voltaire et se rappeler ce mot de de Maistre : *Ne me parlez pas de cet homme.* DIE: 912... .

et de Michelet. Parmi les *biographes* célèbres, nommons : de Feller, Michaud, Bouillet, Vapereau, Lacordaire (*vie de S. Dominique*), de Falloux, de Beauchesne, Maynard, etc., etc.

*Historiens italiens* : Guichardin, Machiavel, Cantu.

*Historien espagnol* : Mariana.

*Historiens anglais* : Hume, Robertson, Gibbon, Lindgard.

*Historiens allemands* : Schiller, Hurter.

#### GENRE ROMAN

“ Le Roman, dans son sens le plus étendu, est le récit parfois en vers mais ordinairement en prose, d'événements imaginaires revêtus de toutes les apparences de la réalité ”.

Le but premier du roman est bon et utile, mais la plupart des romanciers modernes ont outrepassé ce but. Les passions mauvaises se sont emparées du genre roman et l'ont rempli de tableaux licencieux.

Aujourd'hui, il faut *savoir choisir* les romans.

Voici tout d'abord une liste des principaux :

*Romanciers catholiques* : Mgr Wiseman, Louis Veillot, Jean Lander, Léon Gautier, Mme Bourdon, Lamothe, Mme Craven, Xavier de Maistre, vicomte Walsh, Zénaïde Fleuriot, Ernest Hello, Paul Féval, E. Souvestre, René Bazin, etc.

*Romanciers français* : Rabelais (mauvais), Lesage, Bernardin de Saint-Pierre (non sans danger), J.-J. Rousseau (mauvais), Marmontel (dangereux), Mme de Staël (lire avec prudence), Châteaubriand (*tous ses romans ne conviennent pas à la jeunesse*), Victor Hugo (ses romans sont condamnés), Georges Sand, Balzac, Alexandre Dumas (ces trois auteurs ont publié des livres absolument mauvais), Eugène Sue, F. Soulié, A. de Musset (les œuvres de ces écrivains sont des plus malsaines), E. Zola (auteur de livres ignobles), P. Bourget, P. Loti, Oct. Feuillet, G. Ohnet (leurs romans sont bien écrits mais d'une lecture très dangereuse), Maryan, etc.

*Romanciers étrangers* : Cervantès (espagnol), Walter Scott, Foé (anglais), Cooper (américain), Manzoni, Silvio Pellico (italiens), Goethe, Hoffmann et le chanoine Schmid (allemands).

#### GENRE ÉPISTOLAIRE

Le genre épistolaire comprend ce que nous appelons simplement une *lettre*. Il y a deux genres de lettres : les lettres philosophiques, littéraires et scientifiques et les lettres familières.

Voici quelques écrivains qui se sont distingués dans le genre épistolaire :

*Chez les Latins* : Cicéron, Pline-le-Jeune, Sénèque.

*Chez les Français* : Balzac, Voiture, saint François de Sales, Madame de Sévigné, Madame de Maintenon, Racine, Fénelon, Voltaire, de Maistre, Joubert, Mme Swetchine, Eugénie de Guérin, le P. Lacordaire, Frédéric Ozanam, Montalembert, l'abbé Pereyve, Ls Veillot, etc.



## II

## GENRES EN VERS

La poésie, appliquée spécialement aux belles-lettres, se définit : *le beau rendu sensible par les images et par l'harmonie du langage*. Ainsi, la poésie est le *beau*. Mais qu'est-ce que le *beau* ?

—“ Le beau dans un être est, d'une manière générale, la réunion des qualités qui plaisent, qui attirent, qui charment, qui illuminent. — Or un être ne pouvant plaire, attirer, charmer, illuminer qu'autant qu'il est réellement *vrai* et réellement *bon* et qu'il se montre ainsi, le beau peut se définir : *La splendeur du vrai et du bien*, ou plus simplement, *le rayonnement divin dans les choses sensibles*” (1).

## PRINCIPAUX POÈTES ÉPIQUES

*Poètes tragiques*

*Chez les Grecs* : Homère.

*Chez les Latins* : Virgile.

*Chez les Français* : Théroulde, Ronsard, St-Amand, Scudéry, P. Le Moyné, Chapelain, Voltaire, Fénelon, Châteaubriand, Soumet, Lamartine, Victor Hugo.

*Chez les Italiens* : Dante, Tasse.

*Chez les Portugais* : Louis de Camoëns.

*Chez les Anglais* : Milton.

*Chez les Allemands* : Klopstock.

## POÈTES DRAMATIQUES

*Principaux poètes tragiques*

*Grecs* : Eschyle, Sophocle, Euripide.

*Latins* : Sénèque.

*Français* : Jodelle, Rotron, Corneille, Racine, Ths Corneille, Crébillon, Voltaire, Dumas, J. Chénier, Delavigne, Ronsard, V. Hugo, H. de Bornier.

*Anglais* : Shakespeare, Byron.

*Italiens* : Alfieri.

*Espagnols* : Lope de Vega.

*Allemands* : Schiller.

*Poètes comiques*

*Grecs* : Aristophane.

*Latins* : Plaute, Terence.

*Français* : Corneille, Racine, Molière, Regnard, Beaumarchais, Delavigne, Scribe, Piron.

(1) L'auteur des *Paillettes d'or*.

## POÈTES DIDACTIQUES ET DESCRIPTIFS

- Grecs* : Hésiode.  
*Latin* : Lucrèce, Virgile, Horace, Ovide.  
*Français* : Boileau, Louis Racine, Delille, Saint Lambert, Boucher, André Chénier, Chênedollé, Esmenard.  
*Anglais* : Pope, Thompson.

## POÈTES LYRIQUES

- Hébreux* : David.  
*Grecs* : Orphée, Tyrtée, Sapho, Anacréon, Pindore, S. Grégoire de Nazianze, Synesius.  
*Latins* : Horace.  
*Français* : Malherbe, Racine, Lefranc de Pompignan, J.-B. Rousseau, Lebrun, Béranger, Hugo, Lamartine, de Musset, de Laprade, Guiraud, Reboul, Brizeux, A. de Vigny, Mme Tastu, Anaïs Ségalas, Marie Jeanna, Régnier.  
*Italiens* : Pétrarque.

## POÈTES ÉLIGIAQUES

- Hébreux* : David, Jérémie, Ezéchiel.  
*Latins* : Catulle, Tibulle, Properce, Ovide.  
*Français* : Lafontaine, Gilbert, A. Chénier, Millevoye, Malfilâtre.  
*Anglais* : Young.

## POÈTES BUCOLIQUES

- Grecs* : Théocrite, Biron, Moschus.  
*Latins* : Virgile.  
*Français* : Racan, Segrais, Mme Deshoulières, Fontenelle, Léonard, Berquin, Florian, André Chénier, de Laprade.  
*Suisse* : Gessner.  
*Italien* : Le Tasse.

## POÈTES SATIRIQUES

- Latins* : Horace, Perse, Juvénal.  
*Français* : Régnier, Boileau, Gilbert, Barbier, Barthélémy, Méry, L. Veuillot.

## FABULISTES

- Orientaux* : Lokman, Sardi.  
*Grecs* : Esope, Babrius.  
*Français* : La Fontaine, La Motte, Aubert, Florian.

## CONTEURS

- Français* : Andrieux, le P. Ducereau, Brizeux, Autran, Fr. Coppée, le P. Delaporte.

### CONCLUSION

Nous terminons aujourd'hui notre rapide course à travers les Beaux-Arts. Nous espérons que ceux qui ont eu la bonté de lire notre modeste travail y auront puisé le goût du Beau. On connaît bien peu, chez nous, les chefs-d'œuvre et les grands-maîtres qui honorent l'humanité. C'est afin de pousser nos compatriotes à étudier davantage les Beaux-Arts que nous nous sommes imposé la tâche de parcourir des ouvrages considérables, de les annoter, de les résumer et de les coordonner en un tout dont le plan est absolument original.

C.-J. M.

P.-S. Cette étude intitulée: *A travers les Beaux-Arts* et qui embrasse l'Architecture, la Sculpture, la Peinture, la Musique et la Littérature sera réunie immédiatement en volume relié en toile de couleur, et vendu à raison de 75 cts l'exemplaire ou \$6.00 la douzaine, à partir du 15 juin prochain. Tirage limité; s'adresser à *l'Enseignement primaire*. Boîte 1094, H.-V., Québec.

## AU COIN DU FEU

### NE DÉSERTONS PAS LA CAMPAGNE

Habitant, j'aime ce nom-là, moi, habitant, c'est-à-dire homme qui habite le pays. On le connaît, on sait ce qu'il est, d'où il vient, on a connu son père, sa mère, son aieul, son bisaïeul, ce n'est pas cet aventurier des grandes cités dont le passé est ignoré et pour cause. Eh bien! le paysan renonce volontiers à ce bénéfice d'estime et d'honneur pour s'en aller chercher fortune dans les villes. La vue du luxe lui fait tourner la tête; il compare son habit à celui d'un transfuge qui a travaillé autrefois avec lui, et il s'attriste; il ne songe pas que c'est souvent comme dit le vieux proverbe: Habit de velours, ventre de son. Les Etats surtout sont son rêve! Oh vivre aux Etats, que c'est bon. Il aimera mieux être esclave dans une manufacture de Manchester que d'être maître aux champs. C'est étrange avec quelle facilité on vend sa liberté pour de l'argent, pour de bons repas, pour un misérable morceau d'étoffe. Un jeune homme écrivait dernièrement: "Je suis fils d'un cultivateur; j'ai fait une partie de mes classes; maintenant je travaille chez mon père; mais ce travail-là ne me plaît guère; ne pourriez-vous point me trouver une petite place à Québec ou à Ottawa, ne fût-ce qu'une place de messenger? Vous me rendriez un bien grand service". Et voilà un fils de famille qui veut se faire le serviteur d'un ministre.

Il est des gens qui aimeraient mieux être, Dieu me pardonne, être décrotteurs à Chicago que d'honorables cultivateurs dans une des belles paroisses de la province de Québec, et même maire de leur paroisse.

Mais c'est surtout pour ses enfants que l'on rêve à une autre vie que la vie des champs; et vos enfants, vos pauvres enfants. Il faut que je vous le dise, vous ne les aimez pas, vous n'êtes pas bon pour eux, vous êtes cruels, oui, cruels; oh! que vous leur faites de mal! Dans votre conduite je vois une ambition aveugle, un profond égoïsme, mais pas un grain de paternelle affection. Voilà un cultivateur qui, à force de travail et d'économies, a amassé une somme assez ronde; croyez-vous qu'il la destine à améliorer sa terre et à faire de son fils un cultivateur plus aisé? pas du tout. Il a un tout autre projet en tête; il le médite depuis longtemps.

Plus d'une fois le père et la mère se sont dit dans l'intimité ; s'il plait à Dieu, notre fils sera plus heureux que nous ; notre état est trop pénible, on se massacre le corps pour gagner quelque chose ; on lui fera faire des classes. Ah ! vous lui ferez faire des classes, soit ; eh bien, après...qu'en ferez-vous, s'il vous plait ? Un médecin...Alors créez donc des malades, et le besoin ne s'en fait guère sentir. Un avocat ? Alors créez donc des procès ; ces professions régorgent d'hommes, on se dispute le plus misérable procès, on s'arrache les plus petits malades. Mais je vous devine : Il aura une place, dites-vous. Une place ! une place ! voilà la terrible chimère qui égarent et ruinent tant d'hommes dans la province de Québec. Une place ! mais grand Dieu ! où la prendrez-vous ! j'en cherche partout à Québec et à Montréal, et je n'en trouve nulle part. De grâce, trouvez moi donc, s'il vous plait, une place de messager !

JEAN-CHARLES.

## LES SOCIÉTÉS DE BIENFAISANCE —(Suite)

### CHAPITRE III

*Les sociétés de bienfaisance sont faites pour tout le monde*

Les sociétés de bienfaisance sont là comme des mères qui vous tendent les bras, qui vous invitent à vous placer sous leur protection bienfaisante, et à pratiquer légèrement l'économie, pour pouvoir vous venir en aide aux jours de détresse.

Elles protégeront votre famille, au cas de votre décès. Elles vous soutiendront durant la maladie, et elles vous soutiendront encore dans votre vieillesse.

Pourquoi ne pas entendre leur appel et vous enrôler sous leurs bannières ?

Les cultivateurs sont sous l'impression que les assurances sur la vie, de même que les sociétés, ne sont bonnes que pour les gens de métier et les gens de la ville, comme on l'entend dire souvent. Ces personnes en ont besoin, mais pas plus que le cultivateur.

À part quelques rares exceptions, où sont les cultivateurs qui sont entièrement exempts de dettes ? Advenant leur décès, dans quelle position se trouveront la femme et les jeunes enfants ? Les hypothèques ou autres obligations non payées enlèveront les propriétés à la veuve et aux orphelins. Alors, commence une vie de misères et de soucis continuels. Pourquoi exposer ainsi votre femme et vos enfants, lorsque vous avez, dans les sociétés de bienfaisance, un moyen facile de parer à ce désastre ?

L.-G. ROBILLARD,

Sec. Gén. Union Franco-Canadienne.

## LA PAGE DE LA JEUNE FILLE

### LA JEUNE FILLE BIEN ÉLEVÉE

(Suite et fin) (1)

21. Une jeune fille ne doit distribuer des exemplaires de sa photographie qu'aux membres sérieux de sa famille et à ses amis intimes qui sont incapables de laisser aller ce portrait entre les mains de ceux qui ne doivent pas le posséder.

22. Elle ne porte son monogramme que sur son mouchoir de poche.

(1) Extrait du *Manuel des Bienveillances* de M. l'abbé Rouleau.

22. Elle signe ses lettres de l'initiale de son prénom suivie de son nom de famille quand elles sont adressées à un professeur, à une personne de connaissance, à un fournisseur, etc. Quand elle écrit à ses amies, elle peut signer de son prénom suivi du nom de famille.

24. Si un homme lui cède sa place, en quelque lieu que ce soit, on lui rend un de ces petits services qu'on peut accepter, elle remercie poliment, d'un air souriant.

25. Dans toute réunion, elle choisira le juste milieu entre le laisser-aller et l'excessive prudence et elle sera ainsi toujours convenable et charmante.

26. A table, elle évitera tout ce qui sent la gourmandise et la mauvaise éducation. Par exemple, une jeune fille ne boira jamais de vin pur et *trempera* même fortement son vin. Elle n'acceptera pas de liqueur.

27. Elle évitera de railler les autres, de se moquer des amis ou des étrangers.

28. Il peut arriver qu'un jeune homme s'adresse directement à une jeune fille pour la demander en mariage. La jeune fille qui croirait pouvoir correspondre à cette affection, porterait immédiatement la déclaration à la connaissance de sa mère. Sinon, elle répondra de suite (ou après lui avoir demandé quelques jours) avec franchise, droiture et politesse. Dans tous les cas, on ne met pas ses amies dans ses confidences, mais on est strictement tenu de mettre sa mère au courant de ce qui se passe.

TH.-G. ROULEAU, ptre.

## POURQUOI UNE JEUNE FILLE DOIT-ELLE ÊTRE MODESTE, RÉSERVÉE, DISCRÈTE ?

La modestie, la réserve et la discrétion conviennent à toutes sortes de personnes, mais surtout à une jeune fille qui a le sentiment de sa dignité.

La modestie, dit-on, est la plus belle parure d'une jeune fille. Chez une personne modeste, en effet, les traits reflètent une grâce charmante qui parle en sa faveur. On se sent attiré vers elle, tant elle inspire de confiance et d'estime.

La jeune fille modeste ne fait valoir ni sa vertu ni ses talents ; elle ne parle jamais d'elle-même avec avantage ; elle ne s'élève point au-dessus des autres ; elle fuit les louanges qu'on veut lui adresser, car elle sait qu'elle ignore beaucoup de choses et que la flatterie rend vaine.

La modestie est nécessairement accompagnée de la réserve : réserve dans les paroles, dans les gestes, dans les regards, dans les actes. La réserve dans les paroles demande une grande vigilance sur sa langue. Pour peu qu'on livre cette dernière à l'intempérance, elle a vite lâché des choses qu'il aurait fallu tenir cachées. Les paroles lancées au hasard causent, très souvent, des désagréments de tout genre. La réserve dans les gestes condamne tous les mouvements exagérés de mains, de tête, puis ces signes qui sont parfois si loquaces, si méchants. La réserve dans les regards consiste dans la sévère obligation de ne livrer sa vue que sur des objets bons et innocents. La réserve dans les actes fait qu'en toutes choses on agit par modestie, par politesse.

La discrétion est sœur de la modestie. Comme elle, elle attire la confiance, l'estime, la considération. Chacun fait l'éloge d'une jeune fille discrète. Pour elle c'est chose facile de taire ce qu'elle ne doit pas dire. Sa discrétion s'étend à tout. De même qu'elle sait tenir un secret, elle ne cherche point à surprendre celui des autres ; elle n'accable personne de demandes ni de questions importunes ; elle ne se mêle pas de choses qui ne sont point de son ressort.

La jeune fille qui posséderait ces trois qualités serait vraiment une jeune fille charmante qui aurait bientôt conquis le respect et l'affection de tous.

CHARLES PRINTEMPS.

## PETITE POSTE

## 3e lettre

HÉLÈNE À EUGÉNIE

Ma bonne Eugénie, je viens causer quelques instants avec toi. Je t'écris deux lettres pour une ; c'est être généreuse, je pense.

Tu me dis que tu ne sais pas ce que c'est que le *style*. Je vais tâcher de te l'expliquer. Tu sais que nous parlons ou que nous écrivons pour communiquer aux autres nos pensées. Eh bien, le *style* c'est la manière dont nous parlons ou nous écrivons.

Le *style* se compose de deux choses : les idées et les mots, c'est-à-dire, les choses que l'on a à dire et la manière de les dire. — Le *style* est bon quand les idées que l'on veut exprimer sont justes, claires, bien assorties, et que les mots qui les expriment les montrent fidèlement.

Il faut que tu saches que les *idées* sont les *images des choses* et que les mots sont les images des idées.

Tu vois donc que la première chose nécessaire pour écrire, c'est *bien penser*, la seconde de bien *connaître le terme propre* à chaque idée, et de s'en servir pour la rendre.

Je n'ai pas besoin de te dire que le *style* prend toutes les qualités de notre esprit et de notre cœur ; qu'il est simple, gracieux, imagé, élevé, commun, délicat. . . selon que ces qualités se trouvent plus ou moins dans celui qui écrit. . . Voici quatre mots d'un grand écrivain qui rendent parfaitement mon idée : *le style est tout l'homme*. . . je m'aperçois que ma lettre qui est toute sérieuse, est assez longue ; il faut te laisser le temps de les méditer.

## LE TRAVAIL A L'AIGUILLE

Le travail à l'aiguille joue un grand rôle dans l'existence de la femme, c'est à peu près le seul qui lui soit exclusivement réservé. A la jeune fille pauvre, à l'ouvrière il permet de gagner honorablement sa vie. A la mère de famille il fournit le moyen de faire des économies multipliées. Enfin, à la femme favorisée des biens de la fortune, il offre une distraction agréable, un passe-temps précieux et lui permet d'être utile aux pauvres et de leur venir en aide délicatement. Pour toutes, en un mot, l'aiguille est une amie intime, souvent le soutien du ménage et toujours l'auxiliaire indispensable de la charité. Elle remplit les heures de solitude, combat l'ennui, favorise les bonnes œuvres, et au besoin lutte contre la misère. Jeunes filles, familiarisez-vous avec tous les ouvrages à l'aiguille, aimez-les, devenez-y habiles, ils vous donneront plaisir et profit.—CL. JURANVILLE.

## MAXIMES DU CŒUR

Celui qui donne tout son cœur et ne reçoit rien en échange, est un imbécile (Sentence arabe).

N'accorde tes sympathies qu'à celui ou celle qui te paye de retour (Conseil turc).

L'amour ne s'impose pas : en cette matière, la charité n'est pas de mise (Politesse française).

Donne le moins possible, et reçois le plus possible (Code Juif).

Mesure ton affection sur celle que l'on te donne (Pratique anglaise).

Fais à autrui ce que tu voudrais que l'on te fit à toi-même, et ne fais pas aux autres ce que tu ne voudrais pas que l'on te fit (Charité chrétienne).

La jeune fille qui ne prie pas, est une fleur sans parfum.

## ANECDOTES

Une jeune fille étant sur le point de se marier, le notaire lui lut le contrat : tout était à son gré ; mais à la fin, lorsque le notaire, arrivant à une dernière clause où se trouvaient encore une fois tous les noms et titres de la jeune fille, dit : La dite demoiselle une telle, *et cætera*. La future ne voulut plus se marier, croyant qu'on avait fait entrer dans les clauses : *et se taira*.

Un prédicateur, prêchant sur l'évangile de la Samaritaine, acheva son sermon en disant : " Ne vous étonnez pas si cet évangile est si long : c'est une femme qui y parle !

Un jeune homme bien élevé se gardera de demander en mariage une jeune personne qui porte des bijoux aux doigts de la main gauche. En termes de bienséance, ces ornements signifient que celle qui les porte n'est plus libre.

## LE COIN DES ENFANTS

## AUX PREMIERS COMMUNIANTS

Ce matin, les fleurs de neige,  
Aux calices scintillants,  
Souriaient au blanc cortège  
Des premiers communians.  
Et les roses pâquerettes  
Sur la verdure avaient mis  
Leur plus fraîches collerettes,  
Dont s'émaillait le tapis.

Pour répondre à l'allégresse  
De tous ces cœurs palpitants,  
Le soleil sous sa caresse  
Fait rayonner le printemps.  
L'airain dans sa tour gothique  
Carillonne et retentit;  
Ils franchissent le portique  
Du temple qui respandit.

Et le Dieu du tabernacle  
Les invite à son festin !  
Comme jadis, au Cénacle,  
Son prêtre a béni le pain :  
Ils vont à la Table Sainte  
Recevoir leur Créateur...  
L'ange adore, plein de crainte  
Et sourit à leur bonheur.

Jamais l'humaine tendresse,  
Quand nos âmes avaient faim,  
N'a pu leur donner l'ivresse  
Du premier baiser divin !...

La vie a parfois des charmes,  
Mais l'instant délicieux  
Qu'on traduit avec les larmes  
Est un avant goût des cieux.

Jésus chérit l'innocence,  
Et sa grâce, en ce beau jour,  
Inonde l'adolescence  
Des douceurs de son amour.  
Du pain, s'il prend la figure.  
C'est afin que sa bonté  
Attire la créature  
Qui éloignait sa majesté.

Au soir de cette journée  
Qu'il serait doux de mourir !  
De quitter cette vallée  
Où l'on risque de faillir,  
D'oublier la loi divine  
Pour suivre un sentier battu,  
En laissant à chaque épine  
Un lambeau de sa vertu.

Le démon est un grand lâche,  
Enfants, ne l'écoutez pas !  
Accomplissez votre tâche,  
Comme des vaillants soldats.  
Toujours de Jésus-Hostie  
Le tabernacle est ouvert  
Et ce pain qui fortifie  
C'est la manne du désert !

FLEUR SAUVAGE.

## CORRESPONDANCE

Saint-Télesphore de Soulanges, école du village,

24 mai 1898.

M. C.-J. Magnan,

Professeur, E. N. L.,

Rédacteur en chef de l'*Enseignement primaire*.

Monsieur,

Nous devons à la bienveillance de notre dévoué curé, M. l'abbé Frs Reid, de recevoir votre brillant journal, l'*Enseignement primaire*, puisqu'il a abonné de ses deniers les cinq institutrices de sa paroisse.

Nous l'avons remercié bien sincèrement, car ce journal nous est très utile et d'un grand secours pour catéchisme, dictées, rédaction, calcul, anglais, géographie, etc., etc. Il rend l'enseignement attrayant, aussi nos chers élèves sont-ils tout oreilles pour nous écouter.

Je joins mes félicitations au grand nombre que vous avez déjà reçues. Les institutrices de Saint-Télesphore font des vœux pour que votre excellent journal soit dans toutes les



familles, particulièrement dans toutes nos écoles, car cette revue mensuelle nous dispense de beaucoup d'autres livres. Le prix modique que vous exigez nous dit assez haut que ce n'est pas l'intérêt personnel qui vous pousse à faire les sacrifices que vous vous imposez actuellement, mais bien la noble cause de l'instruction et de l'éducation des enfants de notre chère province. Si on avait le même avantage au Manitoba ! Avant longtemps, je me propose d'aller enseigner gratuitement sous les auspices de Mgr Langevin et j'apporterai ma collection de l'*Enseignement primaire* et je ferai de la propagande...

J'ai examiné le "Nouveau cours canadien d'écriture droite" par M. J. Ahern. Il devrait être dans toutes nos écoles ; pour ma part, j'ai conseillé à M. le président des commissaires d'avertir nos marchands d'avoir à s'en procurer pour la prochaine année scolaire 1898-99.

Veuillez, s'il vous plaît, me répondre dans la prochaine revue s'il y a une peinture spéciale pour avoir un bon tableau noir. Nous avons essayé différentes compositions et aucune n'a réussi. Mes remerciements anticipés.

Que l'Auguste Reine du ciel vous accorde ainsi qu'à vos dignes collaborateurs la plénitude de ses grâces avec un plein succès dans votre noble tâche.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le professeur,

Votre très humble et très dévouée servante,

MME N.-E. JACQUES,

Institutrice.

M. C.-J. Magnan,

Cher monsieur,

Permettez-moi de vous présenter mes meilleures félicitations pour toute l'énergie et le talent que vous déployez en vue de rendre l'*Enseignement primaire* de plus en plus attrayant et instructif. Ce journal, tel qu'il est aujourd'hui, et dont je ne saurais plus me passer, est appelé à rendre d'immenses services à la classe enseignante.

Saint-Maurice, Co. Champlain, 23 mai 1898.

F.-X. GUAY.

Instituteur.

NOTE DE LA RÉDACTION.—Nous avons reçu un grand nombre de lettres conçues dans le même esprit que celles que nous donnons ci-haut. Nous sommes très heureux de la sympathie que nos confrères du corps enseignant nous accordent, et nous voudrions pouvoir mettre sous les yeux de nos lecteurs les centaines de témoignages de confiance et de reconnaissance qui nous arrivent tous les jours des différentes parties de la province. Si nous pouvons réussir à ranimer le courage des nôtres, à populariser les idées pédagogiques, à répandre les meilleures méthodes d'enseignement et à contribuer à l'amélioration du sort de l'instituteur, nous considérerons notre tâche bien remplie.

P.S. Quant à la peinture dont il est question dans la lettre de Mme Jacques, voici ce qui en est : s'adresser à MM. Sadlier, libraires, Montréal.

Une institutrice du comté de Kamouraska nous écrit :

"Veuillez donc, s. v. p., me dire dans votre journal si l'institutrice ne doit enseigner à écrire aux élèves que dans le cahier d'application. Un certain monsieur m'affirme qu'il n'est pas nécessaire qu'un élève de 11 à 12 ans écrive des devoirs chaque jour ; que le livre d'exercices n'est pas utile dans la classe".

Réponse :—L'institutrice doit profiter de toutes les occasions qui se présentent pour apprendre à ses élèves à écrire convenablement. Non seulement les élèves de 11 à 12 ans doivent écrire des devoirs chaque jour à la maison, mais *tous* les élèves doivent être invités à faire un court travail personnel, par écrit, entre les heures de classes.

GERBE DE PAROLES AIMABLES ADRESSÉES À L'AUTEUR DU "MANUEL  
DES BIENSEANCES", M. L'ABBÉ TH.-G. ROULEAU

S. G. MGR BÉGIN, ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC :

"Mille remerciements pour votre "Manuel des Bien-séances" qui me paraît excellent à tous égards".

---

S. G. MGR MOREAU, EVÊQUE DE ST. HYACINTHE :

" Fait des vœux ardents pour que cet excellent travail ait une large et abondante circulation ".

---

S. G. MGR LAROQUE, ÉVÊQUE DE SHERBROOKE :

" Offre ses remerciements à Monsieur le Principal pour le gracieux envoi de son intéressant et utile " Manuel des Bienséances ".

---

S. G. MGR BLAIS, ÉVÊQUE DE RIMOUSKI :

" Votre livre remplira une lacune en faveur de ceux à qui il est plus particulièrement destiné, et leur rendra de précieux services. Je suis donc heureux de vous en féliciter ".

---

S. G. MGR LORRAIN, VICAIRE APOSTOLIQUE DE PONTIAC :

" Votre " Manuel des Bienséances " me paraît être un excellent livre. Sa forme est nouvelle et attractive ; la matière qui y est traitée est des plus importantes, et propre à rendre un service immense à la société. Je souhaite que votre ouvrage soit lu, et surtout que les principes qui y sont exposés soient mis en pratique :

---

S. G. MGR EMARD, ÉVÊQUE DE VALLEYFIELD :

" Merci pour votre très joli livre sur les *convenances*. Je le fais annoncer dans la *Revue Ecclésiastique* ".

---

L'HONORABLE C.-A.-P. PELLETIER, PRÉSIDENT DU SÉNAT :

" C'est un traité très utile et même nécessaire pour un bon nombre. Je l'ai lu avec beaucoup d'intérêt.

---

L'HONORABLE BOUCHER DE LA BRUÈRE SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE :

" Je suis certain que cet ouvrage ren dra service non seulement aux candidats aux brevets d'école primaire, mais à bien d'autres personnes ".

---

L'HONORABLE P.-EV. LEBLANC, M. P. P.

" C'est un livre bien fait à tous les points de vue et j'aimerais à le voir entre les mains de tous les écoliers de la province ".

---

RÉVÉRENDE MÈRE SUPÉRIEURE DE VILLA-MARIA :

" Nous croyons ce traité des Bienséances destiné à rendre des services réels à la grande cause de l'éducation, et nous voulons sans retard le faire connaître à nos élèves ".

---

RÉVÉRENDE MÈRE SUPÉRIEURE DES SŒURS DE LA CHARITÉ, QUÉBEC :

" Volume très utile et des plus intéressants...je m'efforcerai de le faire connaître à nos chères enfants ".

---

(à suivre)

---

## BIBLIOGRAPHIE

Les auteurs qui nous font parvenir leurs ouvrages avec une bienveillance dont nous leur sommes très reconnaissants voudront bien nous pardonner le retard que nous apportons à en accuser réception. Il n'y a pas de mauvaise volonté de notre part. Le temps et l'espace nous font défaut, voilà notre excuse.

— LA REVUE CANADIENNE, 34<sup>e</sup> année ; abonnement, \$2.00. Adresse : La Cie de Publication de la *Revue Canadienne*, 290, rue St-Paul, Montréal. Voilà une revue digne des Canadiens-français. Nous la recommandons à nos lecteurs.

— LE NATURALISTE CANADIEN, Chicoutimi. Seul bulletin se rapportant à l'histoire naturelle au Canada. Cette revue fait honneur à la province de Québec.

— LA FORME CHRÉTIENNE DE L'ASSURANCE POPULAIRE. — *Essai sur la Mutualité*, par J.-M. Amedée Denault, L. L. B., 1<sup>er</sup> vice-président général de l'Union Franco-Canadienne.

Le travail de M. Denault est absolument intéressant, et il vient à son heure. C'est un plaidoyer éloquent et convaincu en faveur de la mutualité catholique.

Au cours de son ouvrage, M. Denault utilise les études si savantes et si complètes de notre *mutualiste* canadien-français, M. L.-G. Robillard, secrétaire général de l'Union Franco-Canadienne.

M. Denault mérite les félicitations des personnes sérieuses qui s'occupent de l'avenir du Canada-français.

Nos remerciements à notre ami M. Denault et nos meilleurs souhaits à l'Union Franco-Canadienne.

— HISTOIRE DE FRANCE (Cours élémentaire—Cours moyen) des écoles primaires, conforme aux programmes officiels, avec cartes et gravures dans le texte, par C. S. Viator, des Clercs Saint-Viateur. Ouvrage recommandable à tous les points de vue.

— INTRODUCTION À L'ARITHMÉTIQUE ET AU CALCUL MENTAL, par les Clercs de Saint-Viateur : Livre de l'Elève et livre du Maître. Ces deux volumes nous paraissent irréprochables au point de vue pédagogique.

LA DEUXIÈME ANNÉE DE GÉOGRAPHIE, par l'abbé F.-A. Baillargé. — Imprimé à Joliette. Merci à l'auteur.

ANNUAIRE STATISTIQUE DU CANADA, 1896. *Douzième année de publication*. Publié par le ministère de l'Agriculture à Ottawa.

— CLAUDE-CHARLES LE ROY DE LA POTHERIE, par M. J.-Edmond Roy. Deuxième série, 1897-98.

— LE DR JACQUES LABRIE, par l'abbé Auguste Gosselin. Publié à Lévis, par P.-G. Roy, éditeur.

— BERTRAND DE LA TOUR, par P.-J.-O. Chauveau. Publié par le même éditeur. Ces deux jolies volumes font suite à une série de livres précieux que l'éditeur publie sous le titre de *Bibliothèque Canadienne*. Nous félicitons les promoteurs de ce mouvement littéraire et patriotique.

— CHANTS SACRÉS. — *Deuxième série*. — Contenant des Cantiques français, avec musique, et les Psaumes, Hymnes, etc. Imprimé à Montréal.

La première série de ces chants sacrés a été publiée par le R. P. Nolin, S. J., le promoteur infatigable de la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus.

Cette deuxième série est publiée par le R. P. Martineau, S. J., le digne continuateur de cette belle œuvre de propagande catholique.

—DISCOURS de l'honorable M. Marchand sur l'Instruction publique. Nos remerciements pour l'envoi d'un exemplaire.

—PRIÈRES ET CANTIQUES en l'honneur de saint Antoine de Padoue, par le R. P. Prosper d'Enghien, capucin. Imprimé chez M. Léger Brousseau, Québec.

—LE NOËL, journal de l'enfance. Délicieuse récréation instructive pour les enfants. Cette revue hebdomadaire est bien faite, colorée et illustrée. Publiée à Paris, 8, rue François Ier.

—STATUTS DE QUÉBEC passés dans la 61ème année du règne de Sa Majesté la Reine Victoria. Dans la 1ère session de la 9ème législature. Imprimés à Québec.

Revue recommandée: *Les Fleurs de la Charité*, A. Nunesvais, ptre, directeur, Patronage, Québec: 25 cts par année.

—*La Famille chrétienne*, publiée avec l'autorisation de Mgr l'archevêque d'Ottawa, à Masson, comté Labelle, P. Q., \$1.00 par année.

## LIVRES RECOMMANDÉS

A TRAVERS LES BEAUX-ARTS, par C.-J. Magnan. Joli volume de plus de cent pages, illustré à profusion, relié en toile de couleur. Cet ouvrage comprend une étude complète et sommaire sur les notions et les chefs-d'œuvre d'Architecture, de Sculpture, de Peinture, de Musique et de Littérature.

Cet ouvrage sera en vente à partir du 15 de juin prochain. Tirage limité. Prix: 75 cts l'unité franco par la poste, ou \$6.00 la douzaine. Prière d'adresser les commandes au plus tôt à Boite 1094, H.-V., Québec.

RECUEIL DE LEÇONS DE CHOSES, par J.-B. Cloutier. C'est l'unique ouvrage de ce genre publié au Canada: ce livre est approuvé par le Conseil de l'Instruction publique. Adresser les commandes à J.-B. Cloutier, 148, rue Saint-Olivier, Québec.

RÉPONSES AUX QUESTIONS posées par le Bureau des examinateurs de Québec. La série complète, \$1.00. S'adresser à W. Bussière, Ecole normale, Québec.

SUPPLÉMENT PÉDAGOGIQUE. Comprenant un cours abrégé de pédagogie. Prix: 25 cts; franco par la poste: 30 cts. S'adresser à l'*Enseignement primaire*, Boite 1094, Québec.

LEÇONS D'ANGLAIS d'après la méthode naturelle, par J. Ahern. *Première partie*. Prix: 50 cts. S'adresser à l'auteur.

MÉTHODE DE TENUE DES LIVRES: par J. Ahern. 25 cts.

MANUEL DES BIENSÉANCES: par M. l'abbé Th.-G. Rouleau. Prix 25 cts. S'adresser à W. Bussière, Ecole normale, Québec.

## DOCUMENTS OFFICIELS

## DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

I.—RAPPORT DU SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION  
PUBLIQUE—(Suite et fin)RÉSUMÉ STATISTIQUE CONCERNANT les instituteurs et les institutrices—*Suite*

INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES LAÏQUES	Brevetés et non brevetés	Nombre	Total des traite- ments		Moyenne des traite- ments	
			\$	cts.	\$	cts.
Reports.....	277	277	114,801	00	.....	.....
Instituteurs laïcs dans les écoles protestantes :						
Dans les écoles élémentaires, instituteurs brevetés.....		54	27,810	00	515	00
Dans les écoles élémentaires, instituteurs non bre- vetés.....		1	572	00	572	00
Dans les écoles modèles et académiques, institu- teurs brevetés.....		72	52,488	00	729	00
Dans les écoles modèles et académiques, institu- teurs non brevetés.....		11	6,292	00	572	00
Ayant le brevet d'une école normale.....	44	.....	.....	.....	.....	.....
Ayant le brevet d'un bureau d'examineurs.....	82	.....	.....	.....	.....	.....
Non brevetés.....	12	.....	.....	.....	.....	.....
Institutrices laïques dans les écoles catholiques :						
Dans les écoles élémentaires, institutrices bre- vetées.....		3,868	379,064	00	98	00
Dans les écoles élémentaires, institutrices non bre- vetées.....		317	28,847	00	91	00
Dans les écoles modèles et académiques, institu- trices brevetées.....		341	44,330	00	130	00
Dans les écoles modèles et académiques, institu- trices non brevetées.....		42	4,242	00	101	00
Ayant le brevet d'une école normale.....	170	.....	.....	.....	.....	.....
Ayant le brevet d'un bureau d'examineurs.....	4,039	.....	.....	.....	.....	.....
Non brevetées.....	359	.....	.....	.....	.....	.....
Institutrices laïques dans les écoles protestantes :						
Dans les écoles élémentaires, institutrices bre- vêtées.....		995	183,020	00	184	00
Dans les écoles élémentaires, institutrices non bre- vêtées.....		43	7,439	00	173	00
Dans les écoles modèles et académiques, institu- trices brevetées.....		203	60,900	00	300	00
Dans les écoles modèles et académiques, institu- trices non brevetées.....		18	5,130	00	285	00
Ayant le brevet d'une école normale.....	362	.....	.....	.....	.....	.....
Ayant le brevet d'un bureau d'examineurs.....	836	.....	.....	.....	.....	.....
Non brevetées.....	61	.....	.....	.....	.....	.....
	6,242	6,242	914,995	00	146	58
Professeurs laïcs enseignant dans les universités, les écoles normales, les collèges affiliés protestants et les écoles spéciales.....	346	.....	.....	.....	.....	.....
Total des instituteurs et institutrices laïcs.....	6,588	.....	.....	.....	.....	.....

ETAT GÉNÉRAL COMPARATIF DU MOUVEMENT DE L'ÉDUCATION

NOMBRE DE	1867-68	1872-73	1877-88	1882-83	1887-88	1892-93	1894-95	1895-96	1896-97
Écoles élémentaires.....	3,355	3,630	4,096	4,404	4,640	4,963	5,196	5,178	5,115
do modèles.....	318	343	260	333	485	493	533	514	524
Académiques.....	190	212	282	246	149	141	157	161	165
Collèges catholiques et protes- tants.....	36	37	40	31	23	23	23	21	21
Écoles spéciales.....	2	6	17	18	18	13	19	19	16
do normales.....	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Universités.....	3	3	3	4	4	4	4	4	4
<b>Totaux.....</b>	<b>3,937</b>	<b>4,234</b>	<b>4,701</b>	<b>5,039</b>	<b>5,322</b>	<b>5,640</b>	<b>5,935</b>	<b>5,903</b>	<b>5,848</b>
Élèves des écoles élémentaires.....	156,820	155,916	167,031	170,858	181,402	187,979	197,731	201,587	197,933
do do modèles.....	22,700	28,589	20,429	26,378	70,417	79,223	89,149	91,997	69,739
do académiques.....	26,010	32,488	39,852	38,278	(1) 3,918	5,024	5,388	5,302	30,606
do collèges.....	6,189	7,113	7,874	6,879	1,905	1,561	1,961	1,935	5,498
do écoles spéciales.....	278	741	1,866	1,262	296	284	369	377	1,909
do do normales.....	256	246	306	330				1,935	366
do do annexées aux écoles normales.....						789	892	893	946
do universités.....	584	758	731	1,240	1,193	1,109	1,317	1,528	1,233
<b>Totaux.....</b>	<b>212,837</b>	<b>225,856</b>	<b>237,089</b>	<b>245,225</b>	<b>239,131</b>	<b>275,969</b>	<b>295,797</b>	<b>303,619</b>	<b>307,230</b>
Instituteurs laïques.....	608	696	626	497	494(2)	677	732	752	729
do religieux.....	311	498	593	602	912	1,128	1,181	1,220	1,332
Institutrices laïques.....	2,969	3,507	3,931	4,448	4,962	5,394	5,510	5,763	5,859
do religieuses.....	648	950	1,028	1,324	1,804	2,098	2,346	2,265	2,513
<b>Totaux.....</b>	<b>4,536</b>	<b>5,657</b>	<b>6,178</b>	<b>6,871</b>	<b>8,172</b>	<b>9,297</b>	<b>9,799</b>	<b>9,930</b>	<b>10,433</b>

(1) Dans ce nombre n'est pas compris celui des élèves des collèges industriels qui se trouvait dans les nombres précédents. Ces collèges à partir de 1887, sont connus sous le nom d'académies de garçons.  
 (2) Ce nombre comprend les professeurs des universités, des écoles normales, des collèges protestants et des écoles spéciales qui n'étaient pas compris dans les nombres précédents.

TABEAU COMPARATIF DES CONTRIBUTIONS GÉNÉRALES SCOLAIRES

CONTRIBUTIONS GÉNÉRALES	1867-68	1872-73	1877-78	1882-83	1887-88	1892-93	1894-95	1895-96	1896-97
<b>Payées par les contribuables :</b>									
Taxe annuelle.....	\$ 291,960	\$ 406,450	\$ 615,810	\$ 639,566	\$ 804,413	\$ 925,282	\$ 1,139,018	\$ 1,183,738	\$ 1,198,235
Taxe spéciale.....	47,986	49,743	50,247	60,745	72,718	72,278	93,007	97,149	91,623
Contributions mensuelles.....	452,858	715,661	889,306	1,181,034	139,241	163,151	164,713	170,069	188,491
Contributions des institutions scolaires subventionnées.....	520,326	699,846	694,211	928,394	1,006,526	1,111,042	1,007,216	956,677	1,171,102
<b>Totaux.....</b>	<b>1,313,149</b>	<b>1,862,700</b>	<b>2,249,574</b>	<b>2,809,739</b>	<b>2,022,908</b>	<b>2,345,753</b>	<b>2,397,044</b>	<b>2,407,633</b>	<b>2,659,451</b>
<b>Payées par le gouvernement :</b>									
Pour l'éducation supérieure.....	\$ 67,972	\$ 78,410	\$ 78,410	\$ 78,410	\$ 78,410	\$ 78,410	\$ 78,410	\$ 78,410	\$ 78,410
Pour les écoles publiques.....	116,000	145,000	155,000	155,000	169,000	169,000	169,000	169,000	169,000
Pour les écoles dans les municipalités pauvres.....	4,000	8,000	8,000	6,000	6,000	10,000	10,000	10,000	10,000
Pour les écoles normales.....	40,627	44,625	46,000	46,000	42,000	43,000	43,000	43,000	43,000
Pour les écoles des sourds- muets et des aveugles.....			12,000	13,000	13,000	13,000	13,000	13,000	13,000
Pour le fonds de pension des instituteurs.....	2,600	5,100	8,000	8,000	9,000	9,000	9,000	9,000	9,000
Pour l'inspection des écoles.....	19,510	23,151	30,000	28,745	29,825	42,000	42,000	42,000	36,000
Pour le Conseil de l'Instruc- tion publique.....				1,500	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000
Pour les journaux de l'Instruc- tion publique.....	3,053	2,400	2,800		900	2,250	2,250	2,250	2,250
Pour les livres en prix.....	3,000	2,500	6,500	9,500	5,985	6,000	6,000	6,000	6,000
Pour des subventions à quel- ques institutions d'éduca- tion supérieure.....					5,300	9,700	7,200	6,000	6,000
Pour le congrès des inspec- teurs d'écoles.....						500	500	500	
Pour les écoles du soir.....						7,500	10,000	10,000	12,000
Pour le musée scolaire.....						600	600	600	1,100
Pour le Conseil des arts et métiers.....					9,000	10,000	10,000	10,000	13,000
<b>Totaux.....</b>	<b>256,762</b>	<b>309,186</b>	<b>316,710</b>	<b>316,145</b>	<b>362,220</b>	<b>393,961</b>	<b>393,960</b>	<b>332,760</b>	<b>391,760</b>
<b>Grands totaux.....</b>	<b>1,569,911</b>	<b>2,171,886</b>	<b>2,566,284</b>	<b>3,125,884</b>	<b>2,385,118</b>	<b>2,739,713</b>	<b>2,791,004</b>	<b>2,890,393</b>	<b>3,051,211</b>

## NOMBRE de municipalités et de maisons d'école dans la province.—1896-97.

Municipalités sous le contrôle des commissaires ou syndics d'écoles catholiques.....	1,012
do do do do do protestantes.....	299
Total des municipalités.....	1,311
Maisons d'école appartenant à la municipalité.....	5,078
do do louées.....	454
do employées pour des écoles indépendantes.....	229
Total des maisons d'école.....	5,761
Maisons d'école en pierre.....	280
do do brique.....	376
do do bois.....	5,105
Total des maisons d'école.....	5,761

## RÉSUMÉ STATISTIQUE concernant les pensionnaires du nouveau fonds de pension, 1896-97.

PENSIONNAIRES.	Nombre.	Montants des pensions.		Moyenne.	
		\$	cts.		\$
Instituteurs âgés de 56 ans et plus.....	74	17,822	22	240	84
Institutrices âgées de 56 ans et plus.....	105	6,330	45	60	35
Instituteurs âgés de moins de 56 ans.....	7	631	64	90	23
Institutrices âgées de moins de 56 ans.....	313	9,797	57	31	30
Veuves de fonctionnaires.....	16	2,670	81	166	93
Total et moyenne totale.....	515	37,259	69	73	35
Pensionnaires décédés en 1896.....	10	1,919	56	191	96
Pensionnaires qui ont repris l'enseignement en 1896.....	3	97	04	32	35
Pensionnaires retranchés de la liste en 1896.....	22	580	91	26	41
Total et moyenne totale.....	35	2,597	51	74	42
Demandes de pension accordées en 1896.....	56	2,765	99	49	39
Demandes de pension refusées en 1896.....	23	538	68	23	42
Total des nouvelles demandes faites en 1896.....	79	3,304	67	41	83

Les tableaux statistiques ci-dessus démontrent en somme la marche ascendante du progrès intellectuel dans la province.

Les rapports des inspecteurs d'écoles servent à corroborer ces chiffres. Ces fonctionnaires signalent sans doute quelques points faibles que le temps et les efforts du Conseil de l'Instruction publique et du gouvernement feront disparaître. Par exemple, dans certaines municipalités, les nombreux changements parmi les titulaires des écoles retardent

les progrès des enfants. Dans d'autres, ce sont le défaut d'assiduité dans la fréquentation de l'école, ou la mauvaise habitude des parents de retirer leurs enfants trop jeunes de l'école, enfin l'incompétence d'un certain nombre d'institutrices.

Cette dernière remarque me porte à insister de nouveau sur la fondation de nouvelles écoles normales de filles dont le besoin se fait sentir si vivement. Les bonnes maitresses et les bons maîtres feront les bons élèves et on ne saurait trop répéter que nos écoles primaires ne produiront les résultats désirés que quand les membres du corps enseignant recevront tous la formation pédagogique voulue.

#### ÉCOLES SPÉCIALES

Je me permettrai d'attirer tout particulièrement l'attention de la Législature sur la fondation d'écoles dont pourraient être appelées à bénéficier les classes ouvrières dans les cités et les villes. En sortant de l'école élémentaire, l'enfant que l'on destine aux professions libérales a l'avantage d'entrer dans un collège classique ; le futur négociant peut suivre les cours de nos académies ou collèges commerciaux, de même que le fils du cultivateur peut compléter son instruction agricole dans une de nos écoles d'agriculture. Mais le fils de l'ouvrier n'a aucune école spéciale où il puisse apprendre la théorie et la pratique du métier qu'il veut exercer ; il entre en apprentissage sans acquérir les connaissances dont il aurait besoin pour devenir un contre-maitre habile ou un chef d'usine recherché. Ce serait donc un progrès réel que de fonder à Montréal et à Québec ou dans quelque centre manufacturier important des écoles industrielles pour les garçons.

Une aide pour la fondation d'écoles ménagères pour les filles en quelques endroits de la province rendrait également un service considérable à la population.

#### LE LABRADOR

La population de la côte nord du fleuve Saint-Laurent, de Tadoussac à Natashquan et au-delà mérite qu'on s'occupe d'elle d'une manière spéciale.

La personne chargée d'inspecter les écoles disséminées sur cette côte est le magistrat de district du Saguenay. Son territoire d'inspection comprend le comté de Saguenay qui renferme les côtes du Labrador, Anticosti et la municipalité de l'Anse-Saint-Jean, dans le comté de Chicoutimi, soit une longueur de 150 lieues environ.

Quels que soient le dévouement et la compétence de la personne chargée d'inspecter cette immense étendue de territoire, il est évident qu'elle ne peut recueillir tous les renseignements propres à nous éclairer sur le fonctionnement de la loi scolaire dans ces endroits reculés, ni donner à l'instruction publique l'élan dont elle aurait besoin dans l'intérêt de la population des pêcheurs.

Sur cette côte du Labrador, il ne faudrait pas croire néanmoins que les habitants n'apprécient pas les avantages de l'instruction. Au contraire, mais le peu de densité de la population, les difficultés extraordinaires de communications d'un poste à un autre, le manque de ressources des parents font que les progrès sont plus lents là qu'ailleurs, c'est pourquoi ces familles n'en méritent que plus la sympathie et l'aide de la législature.

Sans le zèle extraordinaire et l'autorité des missionnaires disséminés sur les rives nord du golfe, les progrès de l'instruction seraient fort peu accentués. Il importerait d'étudier si le Labrador ne devrait point avoir une organisation propre, que les secours spéciaux la Législature pourrait accorder à cette intéressante population de pêcheurs et si on ne devrait point subdiviser cet immense district d'inspection en utilisant les services des missionnaires et en se concertant avec eux sur les moyens de prendre pour propager davantage l'instruction et faire profiter, autant que faire se peut, les institutrices des bienfaits des conférences pédagogiques et des qualifications accordées aux titulaires des écoles les mieux tenues.

Il y a beaucoup de bien à faire en ces endroits éloignés et la population du Labrador a besoin de savoir que la province s'intéresse à son sort.

Je suis heureux de dire que M. l'inspecteur d'écoles paie un tribut d'éloges à M. Henri Menier, le riche propriétaire de l'Anticosti, qui a bien voulu se charger des deux tiers de la dépense des écoles de l'île.

Je termine en disant que si l'année scolaire 1896-97 a vu plusieurs réformes s'opérer, elle a eu aussi son jour de deuil dans l'incendie du monastère des dames Ursulines de Roberval, le six janvier dernier. Le magnifique couvent en pierre de taille, contenant une école ménagère, la première du genre en Canada, que ces révérendes Sœurs avaient construit au coût de près de trente mille piastres, est devenu la proie des flammes et, chose plus pénible encore, sept religieuses ont été brûlées à mort.



Que les cendres de ces saintes et dévouées institutrices produisent les germes d'une féconde et précieuse existence pour le monastère de Roberval et de cette intensité de sentiments religieux et de belle éducation domestique qui assureront pour la région du Saguenay de fortes générations de femmes chrétiennes.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Ministre,

Votre obéissant serviteur,

BOUCHER DE LABRÈRE,

Surintendant.

## II. — COMMISSION ADMINISTRATIVE DU FONDS DE PENSION DES FONCTIONNAIRES DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

(Suite et fin)

Session du mois de décembre 1897

Séance du 22 décembre 1897.

Présents :—M. le Surintendant, président ; MM. U.-E. Archambault, E.-W. Arthy, S.-H. Parsons et John Ahern.

La Commission ayant examiné les différents cas qui lui ont été réservés depuis la dernière session, règle et ordonne ce qui suit :

La pension de Hosanna Gagné, retranchée en 1895, et celles de Philomène Doucet, Virginie Lajancette et Lucille-Monique Therrien, retranchées l'année dernière, sont accordées de nouveau, à compter du premier juillet 1896.

La demande de pension de Mme Hélène Massé, rejetée en 1895, renouvelée et rejetée en 1896, renouvelée en 1897, est définitivement rejetée.

La demande de pension de Mme Démétrius Lévesque, refusée l'année dernière, est accordée, à compter du premier juillet dernier.

La pension de Mme Hormidas Brassard, âgée de 44 ans, accordée l'année dernière, est suspendue pour un an, vu qu'elle a tenu une école indépendante pendant l'année scolaire dernière.

Mme Eluire Tremblay, dont la pension a été retranchée l'année dernière, a fait une nouvelle demande de pension qui est rejetée.

Les pensions demandées par les personnes suivantes, refusées l'année dernière, sont accordées pour un an à compter du premier juillet dernier :

Azilda Dugal, Amanda Frégeau, Célair Gagné, Dame Elizabeth O'Brien, Cécile Charland et M.-Louise-Clara Pelletier.

La pension demandée par Mme veuve David Walsh, refusée l'année dernière, est accordée à compter du premier juillet 1896.

Mme F.-X. Bernard, dont la pension a été retranchée l'année dernière, a fait une nouvelle demande de pension qui est rejetée.

La demande de pension de Emilie Gagnon, refusée l'année dernière, et celle de Mme Herman Camirand, refusée en 1895, sont prises en considération de nouveau et rejetées.

La demande de Mme Phydime Laflamme, qui réclame les arrérages de sa pension, pour les années qui se sont écoulées depuis 1889 jusqu'à 1895, est rejetée.

Lecture d'une lettre de M. Thomas Tremblay, par laquelle il expose qu'en 1891, ayant alors terminé la période d'enseignement pour laquelle la retenue sur son traitement était exigible, la commission administrative lui a permis de retrancher de son état de services comme fonctionnaire de l'enseignement primaire, ses premières années d'enseignement et de faire compter, pour sa pension, ses dernières années, pendant lesquelles il continuerait de payer la retenue sur son traitement ; que, contrairement à cette permission, lorsqu'il s'est agi d'établir le montant de sa pension, l'on a compté les quarante-quatre années pour lesquelles il a payé la retenue, y compris ses premières années d'enseignement, ce qui a eu pour effet de diminuer le montant de sa pension. M. Tremblay demande que justice lui soit rendue.

Après délibérations, la commission décide d'en référer au procureur général de la province, afin de savoir jusqu'à quel point la permission accordée à M. Tremblay, en 1891, peut valoir en droit.

Lecture d'une lettre de M. Nérée Tremblay, instituteur, par laquelle il expose qu'en 1886 et les années suivantes, jusqu'à 1890, il a tenu une école indépendante, soutenue par un comité de citoyens et subventionnée par le gouvernement; qu'il a cru que le surintendant retenait sur la subvention payée à son école, les sommes nécessaires pour acquitter les retenues sur son traitement; mais qu'il a constaté depuis qu'aucune retenue n'avait été faite. Il demande l'autorisation de verser ces arrérages de retenues au fonds de pension.

M. E.-W. Arthy propose, secondé par M. J. Ahern, et il est résolu :

Que la Commission administrative ne peut, d'après la loi, accepter les arrérages de retenues qu'un instituteur peut avoir négligé de payer; que, dans le cas de M. Tremblay, il paraît y avoir eu une erreur, résultant d'un malentendu entre le secrétaire du comité des citoyens et le Département, qui n'est pas due à la négligence de M. Tremblay, et que le cas soit référé au Département, avec prière de rectifier l'erreur.

La demande de John Purdie, pensionnaire, à l'effet de faire rectifier un erreur qu'il prétend avoir été commise dans le règlement de sa pension, est référée à M. S.-H. Parsons, membre de cette commission, qui se charge de l'examiner et de faire rapport.

Lecture d'une lettre de M. L.-P.-P. Cardin, M. P. P., priant la commission de payer à Mme Adèle Cartier-Cournoyer, deux années de pension qui lui ont été retranchées pendant qu'elle se trouvait aux Etats-Unis, en 1894 et 1895. Mr. Cardin étant introduit dans la salle des séances de la Commission, donne des explications relatives à la réclamation de Mme Cartier-Cournoyer.

La Commission ayant délibéré sur cette demande, déclare qu'elle ne peut l'accorder, vu que Mme Cournoyer, qui recevait alors une pension à cause de maladie, s'est mise dans l'impossibilité d'être visitée par un inspecteur d'écoles, en allant résider aux Etats-Unis et qu'elle n'a produit qu'une seule fois, en deux ans, le certificat d'un médecin du Canada.

La pension de Joséphine Lahaye et celle de Anna Vézina sont retranchées. Ces deux pensionnaires ont pris l'habit religieux. Les inspecteurs d'écoles n'ont fait aucun rapport sur leur état de santé.—M. J. Ahern, membre de cette Commission, se prononce contre cette décision.

Le Surintendant ayant quitté la salle des séances, M. J. Ahern propose, secondé par M. E.-W. Arthy, et résolu :—que M. U.-E. Archambault, préside en l'absence du Surintendant.

Les nouvelles demandes de pension étant prises en considération, sont accordées aux personnes dont les noms suivent :

David Lefebvre, Lucy H. Derick, Prosper Provençal, Charles Paradis, veuve François Beaulé, Mme Alfred Rochon, B. Edward McIver, W. P.-J. Bond, Mme Xavier Guernon, Célestin Gareau, Philomène Labelle, veuve Godefroy Laliberté, Marie Anny Payette, M. Sophie Filion, M. Catherine Blais, M. Louise Gaumont, Mme Narcisse Paquin, Mme Naura Turner, Mme Charles Labonté, Louisa Ruiter, Mme F. X. Degagné, Marcel Brochu, Malvina Deschênes, Mme Pierre Belleau, M. Démerise Lapointe, Elodie Gaudet.

Séance du 23 décembre 1897.

Présents :—Les mêmes, sous la présidence du Surintendant.

L'examen des nouvelles demandes de pension étant repris, celles des personnes suivantes sont accordées :

Mme Louis Blondin, Mme Arniens Pilon, veuve Louis Beauchesne, Olivine Tardif, Liza Duplessis, Honorine McDonald, veuve Elzéar Martin, Hélène Tourigny, William Gamble, Emélie Laverrière, veuve David Lévesque, Adélaïde Morissette, Fidèle Brodeur, Louise Lavoie, W.-Taylor Briggs.

Les pensions des personnes suivantes ne sont accordées que pour une année :

Ida M. Featherston, Mme Paul Delannay, Emma Dionne, Delphine Jodoin, Mme Léon Dugas, veuve H. T. Dabrule, Mme Augustin Bilodeau, Délima Rodrigue, M. l'ermine Allard, Mme Noé Maigret, M. Résilda Morel, Marcelline Gascon, M.-S. Perside Gagnon, Amanda Roy, Joséphine Laroche, Marie Benoît, Poméla Turcotte.

Les inspecteurs d'écoles seront consultés sur l'état de santé des personnes suivantes, et elles recevront leurs pensions pour un an, si les rapports d'inspecteurs leur sont favorables :

Philomène Amyot, Cléopée Otis, Mathide Guay, Mme Louis Rainville, Mme Jacques Grenier, fils, Honorine Grandmont, M.-Octavie Desaulniers.

Elizabeth Ferguson obtient une pension pour le nombre de mois seulement pendant lesquels elle a été malade.

Les demandes de pension des personnes suivantes sont rejetées, après examen des certificats de médecin qu'elles ont produits, vu qu'elles ne sont pas dans l'impossibilité d'enseigner à cause de maladie :

Marie Giguère, M.-Zéphise Tessier, Delle Léonidas Bourgoïn, Mme George Tremblay, Mme Louis Lavigne, Mme Louise-Georgiana Gagnon, Mme Gédéas Corbeil, M.-Caroline Boucher, Mme Napoléon Desalliers, Mme Cléophas Roy, Césarine Hervieux, Mme Zéphirin Cloutier, Clara Dionne, Gertrude Bienjonetti, Mme Zotique Gélinas, Ernestine Provencher, Delphine Girouard.

Les demandes de pension des personnes suivantes sont rejetées, vu qu'elles n'ont pas enseigné pendant au moins trois ans dans les dernières cinq années.

Lucie Miville Deschênes, Eugénie Turcotte, Lucie Larrivée, Philomène Croteau.

Les demandes de pension des personnes suivantes sont aussi rejetées, vu qu'elles n'ont pas enseigné pendant les cinq dernières années.

Mme André Audet, Christina McCallum.

La demande de pension de Mme Philéas Jolie, est refusée, vu qu'elle n'a pas atteint l'âge de 56 ans et que les certificats de médecins qu'elle a produits n'indiquent aucune maladie. Celle de Mme François Juneau, est aussi refusée, vu qu'elle n'a pas quitté l'enseignement.

Et la Commission administrative s'ajourne.

Vraie copie.

F.-X. COUILLARD,  
Secrétaire.

### III.—AU TABLEAU D'HONNEUR

*Liste des instituteurs et des institutrices qui ont obtenu des gratifications pour leurs succès dans l'enseignement, en 1896-97—Suite*

DISTRICT D'INSPECTION DE M. J.-C. Dupuis

100 écoles sous contrôle.

Somme à distribuer, \$250.00.

Nos	Nom et prénoms	Municipalité où le titulaire a enseigné	Montant de la gratification
161	Mlle Marie-Louise-E. Roy.....	Sainte-Julienne .....	\$ 30 00
162	do Geneviève Delaney .....	Lavaltrie .....	30 00
163	M. Alphonse Duranceau.....	Saint-Roch de l'Achigan.....	30 00
164	M. P.-U. Marcoux.....	Saint-Jacques.....	30 00
165	Mlle Fabiola Roy.....	Lavaltrie.....	30 00
166	do Marie-Adeline Champagne.....	Saint-Paul l'Ermité.....	20 00
167	do Anysie Laramche.....	do .....	20 00
168	do Camillia Lafortune.....	Saint-Esprit.....	20 00
169	do Marie-Louise Champagne.....	Lanoraie.....	20 00
170	do Zéphirine Pelletier.....	Lachenaie.....	20 00
			\$ 250 00

## DISTRICT D'INSPECTION DE M. A. Fontaine

122 écoles sous contrôle.

Somme à distribuer, \$305.00.

Nos	Nom et prénoms	Municipalité où le titulaire a enseigné	Montant de la gratification
171	M. T.-N.-E. Gêlinas.....	Sainte-Elizabeth.....	\$ 35 00
172	Mlle Marie Poitras.....	Saint-Gabriel de Brandon.....	30 00
173	do Marie-Louise Gadoury.....	Sainte-Elizabeth.....	30 00
174	do Albertine Roch.....	do .....	30 00
175	do Vitaline Laporte.....	Sainte-Mélanie.....	30 00
176	M. Pierre Etu.....	do .....	30 00
177	Mlle Délina Ethier.....	Sainte-Béatrix.....	20 00
178	do Vitaline Riopel.....	Saint-Ambroise.....	20 00
179	do Mario Lavallée.....	Berthier en Haut, No 9.....	20 00
180	do Parméla Lefrenière.....	Saint-Norbert.....	20 00
181	Mme Rainville, née Plouffe.....	Sainte-Emmelie de l'Energie.....	20 00
182	Mlle Méralda Tellier.....	Saint-Damien de Brandon.....	20 00
			\$ 305 00

## DISTRICT D'INSPECTION DE M. J.-E. Genest-LaBarre

155 écoles sous contrôle.

Somme à distribuer, \$387.50.

183	Mlle Bathilde Royer.....	Saint-Julien de Wolfestown.....	\$ 37 50
184	do Mathilde Beaubien.....	Weedon-Centre.....	30 00
185	do Marie-Joséphine Bélanger.....	Stoke.....	30 00
186	do Elise Schelling.....	Danville.....	30 00
187	do Sylvina O'Bready.....	Shipton.....	30 00
188	do Elvine Lindsay.....	Brompton Falls.....	30 00
189	do Elmore Robitaille.....	Saint-Georges de Windsor.....	30 00
190	Mme Augustin Lagassé.....	Weedon.....	30 00
191	M. Cléophas Simard.....	Windsor Mills.....	20 00
192	Mlle Adèle Mathieu.....	Wotton.....	20 00
193	do Marie-Louise Dion.....	Saint-Georges de Windsor.....	20 00
194	do Antonia Rathier.....	Saint-François-Xavier de Brompton.....	20 00
195	do Alphonsine Desmarais.....	Brompton Falls.....	20 00
196	do Mary Pinard.....	Ham-Nord.....	20 00
197	do Angéline Lemyre.....	Wotton.....	20 00
			\$ 387 50

## DISTRICT D'INSPECTION DE M. L.-A. Guay

142 écoles sous contrôle.

Somme à distribuer, \$355.00

198	M. Omer Pagé.....	Saint-Louis-de-Lotbinière.....	\$ 35 00
199	Mlle Delvina Garneau.....	Sainte-Julie-de-Somerset.....	30 00
200	do Léontine Boisvert.....	Village Deschaillons.....	30 00
201	do Malvina Deschênes.....	Sainte-Anastasia-de-Nelson.....	30 00
202	do M.-Arthémise Gagné.....	do .....	30 00
203	do Eléonore Proulx.....	Sainte-Agathe.....	30 00
204	do Belzémire Laliberté.....	Sainte-Croix.....	30 00
205	do Antoinette Plaisance.....	Sainte-Julie-de-Somerset.....	20 00
206	do Hortense Bélanger.....	Saint-Louis-de-Lotbinière.....	20 00
207	do Valérie Lord.....	Plessisville.....	20 00
208	do Octavie Beaudet.....	Sainte-Emélie.....	20 00
209	do Lizzie Keenan.....	Saint-Patrice-de-Beaurivage.....	20 00
210	do M.-R.-de-Lima Routhier.....	Saint-Sylvestre.....	20 00
211	do Luce Nadeau.....	Sainte-Philomène-de-Forterville.....	20 00
			\$ 355 00

DISTRICT D'INSPECTION DE M. **David Lefebvre**

152 écoles sous contrôle.

Somme à distribuer, \$380.00.

Nos	Nom et prénoms	Municipalité où le titulaire a enseigné	Montant de la gratification
212	M. Camille Dostaler.....	Champlain (village).....	\$ 40 00
213	M. Etienne Dostaler.....	do do .....	30 00
214	Mme Antoinette Cinqmars.....	Sainte-Genève.....	30 00
215	Mlle Séverine Caron.....	Saint-Maurice.....	30 00
216	do Clorinde Tessier.....	Sainte-Anne-de-la-Pérade.....	30 00
217	do Honora Déry.....	Saint-Stanislas.....	30 00
218	do Noémie Lavoie.....	Grondines (village).....	30 00
219	do Corinne Béliveau.....	Mont-Carmel.....	20 00
220	do Aurélie Lacroix.....	Saint-Casimir.....	20 00
221	Mme Maximée Paquin.....	Notre-Dame-des-Anges.....	20 00
222	Mlle Edouardine Fugère.....	Champlain (paroisse).....	20 00
223	do Aurélie L'Heureux.....	Saint-Tite (paroisse).....	20 00
224	do Alphonsine Paquin.....	Deschambault.....	20 00
225	do Brigitte Laguerre.....	Grondines (village).....	20 00
226	do Georgiana Bochet.....	Grondines (paroisse).....	20 00
			\$38 0 00

DISTRICT D'INSPECTION DE M. **Is-N. Levesque**

175 écoles sous contrôle.

Somme à distribuer, \$437.50.

227	M. L.-A. Gariépy.....	Acton-Vale.....	\$ 30 00
228	M. M.-L. Dion.....	do .....	30 00
229	Mlle Adèle Morazzin.....	Saint-Germain.....	30 00
230	do R.-A. Smith.....	Drummondville.....	30 00
231	do Exilda Lusignan.....	Upton.....	30 00
232	do Georgine Brodeur.....	Saint-Germain.....	30 00
233	do Régina Bernard.....	do .....	30 00
234	do Mary Walsh.....	Saint-Patrice de Tingwick.....	30 00
235	do Eugénie Gagnon.....	L'Avenir.....	20 00
236	M. J.-Bte Delorme.....	Saint-Simon.....	20 00
237	Mlle Eva Marcotte.....	Warwick.....	20 00
238	do Delphine Taillon.....	L'Avenir.....	20 00
239	do M.-L. Brodeur.....	Saint-Simon.....	20 00
240	do A.-E. Dumont.....	Saint-Patrice de Tingwick.....	20 00
241	do Maria Picoton.....	Drummondville.....	20 00
242	do Adèle Jacques.....	Sainte-Hélène de Bagot.....	20 00
243	do Laura Brown.....	Kingsey (French Village).....	20 00
244	do Régina Bernard.....	.....	17 50
			\$ 437 50

(à suivre)

IV.—CENT SIXIÈME CONFÉRENCE DE L'ASSOCIATION DES INSTITUTEURS  
DE LA CIRCONSCRIPTION DE L'ÉCOLE NORMALE JACQUES-  
CARTIER, TENUE A L'ACADÉMIE COMMERCIALE DE  
MONTREAL, LE 28 JANVIER 1898

(Suite et fin)

*De la suppression des punitions corporelles dans les écoles*

M. L.-A. Primeau demande le premier la parole pour discuter cette grave question des *punitions corporelles dans l'école*.

Il n'hésite pas un instant à se prononcer carrément pour la *suppression* des punitions corporelles dans les écoles.

Les punitions corporelles, voilà l'ennemi ! s'écrie-t-il.

Oui, ajoute-t-il, nous devrions n'avoir qu'une voix pour crier bien haut : A bas les punitions corporelles !

Dans tous les pays civilisés, notamment en France, en Belgique et aux États-Unis, on a rejeté ce triste moyen de discipline que l'on doit considérer comme un reste de barbarie dont nos mœurs démocratiques ne s'accroissent guère.

P. Vincent, dans son cours de pédagogie, dit :

" Il est absolument interdit aux instituteurs d'infliger aucun châtement corporel.

" Cette défense que beaucoup croient avoir été imposée par les excès commis par plusieurs maîtres, a une cause plus élevée, plus philosophique, osons-nous dire. Ce n'est pas par l'effroi qu'il faut chercher à améliorer l'humanité, c'est par l'élévation de la conscience. C'est elle qu'il faut punir, c'est sur elle que la peine doit agir, car c'est de son imperfection ou de sa corruption que procèdent les fautes humaines.

" L'instituteur qui s'oublie jusqu'à frapper un enfant est indigne de la société française ; il ignore ce qu'est la conscience et, par suite, de quels soins elle doit être l'objet. Laisser des consciences à la direction d'un tel homme et plus qu'une faute, c'est un danger social, un obstacle que la société laisse en travers du véritable progrès.

" C'est à l'émulation de l'enfant, au sentiment qu'il a de sa dignité qu'il faut seulement s'adresser. Entourer l'enfant de respect, lui montrer combien sa dignité d'homme est intéressée à ce qu'il soit laborieux, juste et bon, telle est la grande tâche du maître, telle est la grande source de la discipline. Cette tâche est-elle difficile ? Non, pourvu qu'on en ait le sentiment et qu'on soit rempli de volonté "

L'orateur cite encore quelques autorités des États-Unis, lesquelles désapprouvent également les punitions corporelles dans les écoles.

Le *Canadian Teacher*, de Toronto, dit que tout instituteur qui ne peut pas obtenir assez d'ordre et d'obéissance, d'attention et de respect de la part de ses élèves, pour conduire son école avec succès sans avoir recours à la férule dont les anciens instituteurs se servaient, devrait immédiatement abandonner l'enseignement et chercher ailleurs le moyen de gagner sa vie.

Le professeur Day, de Saint-Jean, N.-B., dans sa conférence devant la convention des instituteurs de la Puissance, en 1892, parla de la discipline idéale dans l'école.

" Le grand ressort de la discipline, disait-il, doit consister dans l'amour et le respect mutuels du professeur et des élèves, qui seuls doivent suffire pour assurer le travail et l'attention des élèves et maintenir l'ordre dans l'école "

Tous ceux qui prirent ensuite la parole, félicitèrent beaucoup le conférencier pour sa brillante étude, au cours de laquelle il dédaigna en quelque sorte de mentionner les punitions corporelles comme moyen d'obtenir la discipline désirée.

Je crois, M. le Président, avoir suffisamment démontré qu'en France, aux États-Unis et dans certaines provinces du Canada, les punitions corporelles sont maintenant des moyens disciplinaires auxquels on ne veut plus avoir recours de nos jours.

Je considère de plus que la suppression des punitions corporelles peut être aussi un moyen bien propre à améliorer la position de l'instituteur, en ce sens qu'il sera tenu de chercher les moyens de s'attacher les élèves, de mériter leur estime, leur confiance et leur reconnaissance. Car, quel bon souvenir voulez-vous qu'un enfant garde d'un maître qui s'est plu constamment à le punir, à le maltraiter même, et souvent pour des futilités ? Toute sa vie, cet enfant éprouvera un vif ressentiment contre ce maître. Et partout, je puis dire que cet enfant, devenu homme, aura pour la classe des instituteurs une certaine antipathie.

Mais non ; l'enfant étant un être doué de raison, faisons plutôt appel à ses bons sentiments. Et de notre côté, soyons vigilants, préparons bien nos classes, sachons enfin rendre

notre enseignement vraiment intéressant pour l'élève qui prendra goût à étudier, à s'instruire.

Un instituteur disait : " Chaque fois qu'une faute se commet, qu'un désordre se produit dans ma classe, je me considère le premier coupable ".

Cela doit nous faire comprendre toute la vigilance qu'il convient d'exercer afin de prévenir tout désordre, et combien il est injuste de punir si cette vigilance a pu faire défaut.

Pour toutes ces raisons, M. le Président, je me crois justifiable de condamner formellement les punitions corporelles que je considère comme une entrave au progrès de nos écoles.

M. Cassegrain succède à M. Primeau et se déclare au contraire pour le *maintien* des punitions corporelles dans les écoles.

Après quelques mots d'entrée en matière, M. Cassegrain cite M. Small, professeur à l'Université de Chicago, lequel s'oppose à ce principe qui veut que les élèves règlent eux-mêmes leur propre conduite, et que l'honneur soit le seul moyen disciplinaire auquel l'instituteur doit recourir.

" Cette espèce d'anarchie, dit le savant professeur, inculquée ou par la famille, ou par une mauvaise direction de l'école, rejette tout moyen de discipline avant que les enfants aient acquis des habitudes de moralité effective. L'idée que l'enfant est un être trop sacré pour que l'on use de châtimement à son égard, ou que la correction ne saurait l'améliorer, est une idée anti-sociale et des plus insidieusement immorales... "

" Je maintiens qu'il est du devoir de tout instituteur d'exiger de ses élèves qu'ils se conforment aux règlements de l'école, et d'employer les châtimements corporels à cet effet lorsque les moyens de persuasion n'ont par réussi... "

" La société décide que telles choses se feront d'une manière déterminée, et non d'après le jugement non encore formé de l'enfant... "

" Tout système scolaire qui ôte au maître le droit d'infliger des châtimements corporels sape les fondements de l'ordre social... "

" Lorsque l'enfant, ou l'homme, se sent libre d'enfreindre les principes sur lesquels repose la société, il en devient l'ennemi. Dans un pays libre, il est nécessaire que tout le monde comprenne que si le simple individu trouble l'ordre commun ou public, il demande, en pratique, pour lui-même une liberté qu'il refuse aux autres ".

Cette citation exprime des vues dans lesquelles je concours pleinement. Car l'enfant, et c'est là mon avis, ne doit pas être abandonné à lui-même ; il doit être soumis à une règle qu'il ne saurait enfreindre sans encourir une punition. Toute règle, comme toute loi, est inutile, si elle ne repose sur une sanction. La discipline dans les écoles, comme partout ailleurs, du reste, est une nécessité. Elle est aussi la première condition du succès, et, considérée au point de vue moral, elle devient un frein, une sauvegarde qui met l'enfant à l'abri de bien des dangers.

Que l'on ouvre l'histoire, et l'on verra que les nations qui ont joué un rôle prépondérant dans le monde, sont redevables à une sévère discipline des avantages qu'elles ont remportés sur les autres peuples. Tant que la Grèce et Rome ont suivi un système d'entraînement où dominait une discipline inflexible, elles ont vaincu le monde. Mais du moment que le relâchement s'est introduit chez elles, les succès se sont corrompus, le patriotisme s'est amoindri, et leur décadence a été le résultat de cet état de choses.

Puis, si l'on consulte les saints Ecritures, on est frappé des textes nombreux où Dieu déclare de la manière la plus formelle que l'enfant ne doit pas être sans contrôle, et que s'il se rend coupable d'actions répréhensibles, il doit en porter une peine sévère.

De plus, messieurs, nous ne savons que trop par nous mêmes, n'est-ce pas, combien les moyens de persuasion restent souvent sans effet. Il n'y a que les âmes d'élite qui se laissent conduire par la persuasion et la douceur.

L'histoire de la pédagogie nous démontre encore que chez tous les peuples l'usage des punitions corporelles s'est maintenu. Les quelques rares exceptions que l'on rencontre ne font que confirmer la règle. On me citera peut-être ici l'exemple de plusieurs instituteurs, de Fénelon notamment, qui ont réussi à élever et à former des hommes de caractère. Cela est vrai ; mais encore une fois, ces exemples ne font que confirmer la règle. D'ailleurs, tout le monde sait que Fénelon ne fut pas seul à faire l'éducation du duc de Bourgogne.

Puisqu'il est question de l'auteur de l'*Éducation des filles*, qu'il me soit permis de rapporter ici un fait qui s'est passé pendant que Fénelon remplissait ses fonctions de précepteur, et qui, suivant moi, vient à l'appui de ma thèse.

Un jour que le prince s'était montré plus revêché que l'habitude, et s'était rendu coupable d'impolitesse envers son précepteur, le doux et patient Fénelon, presque exaspéré, lui dit qu'il n'avait nullement recherché l'honneur de diriger son éducation, qu'il n'avait accepté cette tâche difficile que pour se conformer au désir de Louis XIV. Il ajouta que, pour prouver à son élève qu'il était sincère dans ses paroles, il allait sur-le-champ

prier Sa Majesté de vouloir bien le décharger d'un tel fardeau. Le prince, atterré, se jeta aux pieds de Fénelon et lui promit d'être plus docile à l'avenir.

Il est permis de croire que Fénelon, malgré ses merveilleuses aptitudes comme percepteur, n'eût pas réussi à faire de son royal élève un prince accompli, s'il n'eût été soutenu par le grand roi. Ici encore, la règle avait une sanction.

Mais n'allons pas à l'étranger et restons dans notre bonne province de Québec. Nous y trouverons des faits nombreux qui, à mon avis, sont le résultat d'une fausse discipline et, par suite, de la faiblesse des études et d'un certain encouragement à la paresse.

M. Cassegrain entre ici dans certains détails, et cite des faits dont il a été témoin. Il parle du genre de discipline qui prévaut dans nos diverses écoles, et constate avec regret, sinon l'absence de toute discipline, du moins l'emploi de moyens disciplinaires peu propres à maintenir les enfants dans la voie du devoir. Ajoutez à cela, continue-t-il, cette tendance naturelle que l'on remarque chez les enfants canadiens,—et même chez les jeunes gens,—à se livrer à toute espèce d'amusements au lieu de s'occuper d'étude et de préparer ainsi leur avenir, et vous aurez là probablement la cause des échecs déplorables qu'éprouvent aux examens publics grand nombre de nos jeunes compatriotes.

D'ailleurs, messieurs, l'expérience est là, dirai-je avec l'*Educateur* (1), pour prouver que les enfants donnent de fréquents sujets de mécontentement, tantôt par leur paresse, tantôt par leur opiniâtreté, plus souvent encore par leur désobéissance. L'instituteur a sans cesse à pardonner, mais l'indulgence même a son terme, et il donnerait à ses élèves de tristes marques de son affection, s'il tolérait chez eux l'oubli des grands devoirs. Que le maître punisse, puisque c'est une nécessité ; mais que cette punition, toutefois, soit toujours en raison de la gravité de la faute.

M. Bergeron est convaincu lui aussi que les punitions corporelles dans l'école sont nécessaires.

Vouloir les supprimer, dit-il, c'est accorder aux élèves une liberté qu'ils ne sauraient apprécier et dont au contraire ils abuseraient certainement.

M. l'inspecteur Lippens est, par principe, en faveur des punitions corporelles ; mais il suggère que, dans la pratique, le maître en use le moins possible. chose certaine, dit-il, c'est que des maîtres abusent encore de ces punitions, et qu'ils punissent parfois avec passion. C'est là une arme dangereuse dans de telles mains. Il est bon cependant que l'élève soit sous l'impression qu'il peut être puni, même corporellement, s'il enfreint gravement les règlements de l'école. Ces punitions devraient être aussi réglées de telle sorte qu'elles ne pussent donner lieu à aucun abus. Le maître doit, dans tous les cas, agir avec beaucoup de prudence et de discrétion, et tenir en même temps compte d'une foule de circonstances qui se rapportent, par exemple, soit au caractère de l'enfant, soit encore au milieu dans lequel il vit, ou à l'état général de la société.

M. l'inspecteur Curot s'exprime longuement sur cette question. Voici, en résumé, ce qu'il dit :

Le code pénal de l'école ne doit pas être méprisé, violé, ni foulé aux pieds ; il doit prévaloir, il doit exister, car il a sa raison d'être.

Ce code est, on ne saurait en douter, la sauvegarde naturelle de l'école. Les châtiements corporels qu'il prescrit sont nécessaires, vous ne l'ignorez pas, pour faire rentrer dans l'ordre les caractères opiniâtres, indisciplinés que nous rencontrons assez souvent dans nos écoles.

Mais gardons-nous bien d'infliger à tort de semblables punitions. Car, dans ce cas, elles perdraient non seulement leur efficacité, mais elles deviendraient, de plus, fort préjudiciables à l'harmonie et au bon ordre qui doivent constamment régner dans une école.

C'est, au contraire, en connaissant bien la nature et toute la gravité du délit à redresser, que l'instituteur saura administrer une punition judiciaire et convenable.

Il doit aussi, dans son intérêt personnel, sévir avec rigueur contre l'élève qui, en classe, se montre grossier ou insolent envers lui. S'il ne le fait pas, il s'expose du coup à perdre peu à peu l'estime et le respect de ses élèves.

Pour les deux catégories d'élèves grossiers et paresseux, l'on a tout à gagner à mettre le règlement en force.

Toute maison d'éducation, continue l'orateur, où la discipline, que l'on peut appeler l'âme de l'école, laisse à désirer, ne saurait longtemps subsister. Car si le règlement est violé à tout instant, si les élèves refusent de le suivre avec fidélité, c'est alors l'anarchie la plus complète. Pour avoir une discipline parfaite dans une école, il ne doit pas y avoir de demi-mesures. Le règlement doit être maintenu dans toute sa forme et observé intégralement.

(1) Revue publiée en Suisse.



Le respect apporté aux règlements et à la discipline est la bénédiction de l'école et du titulaire. En effet un élève qui respecte le règlement, se montre toujours docile, affectueux et soumis.

Et par suite, tout élève qui s'observe dans ses actes, en classe, sur la rue, en public ou au foyer domestique, est généralement un bon élève, un enfant qui réfléchit avant d'agir, qui s'applique à l'étude et qui remplit ponctuellement tous les devoirs d'un bon écolier.

De son côté, le maître doit aussi s'observer, se garder de froisser ses élèves par des paroles blessantes ou inconsidérées. Il doit s'exercer à ménager le plus possible les reproches, s'étudier à obtenir, par un simple geste, ce que tant d'autres n'obtiennent bien souvent que sous la menace d'une punition. Nous ne serons maîtres des élèves que lorsque nous paraîtrons maîtres de nous-mêmes.

Dans une classe, de même que dans une famille, les excès d'impatience, les éclats de voix sont ce qu'il y a de plus faible pour assurer l'ordre.

Il est permis cependant de tolérer bien des imperfections, de passer sous silence certains petits manquements, sans que, pour cela, l'on puisse dire que la bonté du maître dégénère en faiblesse. Car, si l'on s'arrête à considérer la multiplicité des caractères dont nous avons la direction, on doit bien comprendre que ce n'est pas chose facile que de corriger tous les abus qui peuvent se glisser dans une école. C'est à l'instituteur à juger par lui-même, selon les règles de la charité et de la justice, ce qu'il importe de faire avec tel ou tel caractère, en telle ou telle circonstance; en d'autres termes: *He must find a golden mean*".

M. l'inspecteur termine en s'élevant avec beaucoup de force contre certaines punitions qui sont ou anti-hygiéniques ou même funestes aux élèves qui les subissent.

Cette discussion, vu l'heure avancée de la journée, sera continuée à une prochaine séance.

M. le Président fait connaître ensuite à l'assemblée ce qui en est du projet d'une association générale des instituteurs de la province.

Vers la fin du mois de septembre dernier, dit-il, je suis allé à Québec. Pendant le court séjour que j'y fis, j'eus l'honneur d'assister à une conférence de nos confrères de la circonscription de l'École normale Laval, au cours de laquelle on discuta le projet en question. J'ai été heureux de constater que nos confrères de Québec en désirent autant que nous la réalisation. En conséquence, un comité, composé de cinq personnes, a été nommé pour étudier de concert avec nous ce projet et en jeter, si possible, les bases.

Nous devons donc nous rencontrer, ici même, à Montréal, pendant les vacances du jour de l'an. Malheureusement certaines circonstances empêchèrent nos confrères de Québec de venir ici. La chose est maintenant remise aux vacances de Pâques.

Il me reste à vous demander de ratifier la composition d'un comité identique à celui de nos confrères de Québec, que dans le temps le Conseil d'administration a cru devoir nommer. Ce comité se compose du président et du secrétaire de l'Association, et de MM. J.-O. Cassegrain, A.-D. Lacroix et M. Reynolds.

L'assemblée ratifie à l'instant l'action du Conseil d'administration.

#### *Le Fonds de Pension*

MM. Archambault, Perrault, Leblanc, de la Cueva, Bernier, Desaulniers, Bergeron et Lippens parlent tour à tour sur cette question.

Les remarques que la plupart de ces messieurs ont cru devoir faire nous portent sérieusement à croire que cette loi dont on attendait tant de merveilles, tend, au contraire, à devenir de plus en plus impopulaire chez les professeurs, les jeunes surtout.

On a suggéré même le rappel de la loi et la liquidation du fonds.

Une telle action serait prématurée, pour le moment, et ne pourrait avoir son cours qu'avec de grandes difficultés.

Tel paraît être du moins le sentiment de l'assemblée.

Esperons toutefois que le gouvernement, reconnaissant enfin les mérites et les services du corps enseignant, viendra généreusement au secours de leur fonds de retraite, et cela le plus tôt possible.

M. le Président croit les autorités très en notre faveur à ce sujet; et pour cette raison, ajoute-t-il, nous devons nous efforcer non pas de détruire, mais d'améliorer ce que nous avons.

Et l'assemblée est levée.

NAP. BRISEBOIS,  
*Secrétaire.*

## V.—ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

*Nomination de commissaires d'écoles*

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, le 5 avril dernier, 1898, de nommer M. Napoléon Beaulne, commissaire d'écoles pour la municipalité de la "Côte Saint-Joachim", comté des Deux-Montagnes, en remplacement de M. François Beaulne, décédé.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, le 6 avril dernier, 1898, de nommer M. Napoléon Morelle, commissaire d'écoles pour la municipalité de Saint-André, comté de Bagot, en remplacement de M. Salomon Lambert, absent.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, le 1er avril dernier, 1898, de nommer MM. Hugh Downey, Thomas Costello, Joseph Bertrand, Charles Boisvert et Olivier Dufault, commissaires d'écoles pour la municipalité d'Aberdeen, comté de Pontiac.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, le 15 avril dernier (1898), de nommer M. Aimé Desnoyers, commissaire d'écoles pour la municipalité de Notre-Dame-de-Montfort, comté d'Argenteuil, en remplacement de M. D. Porcheron, qui a quitté la municipalité.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, le 22 avril courant, de nommer M. Peter-Munroe Hayes, commissaire d'écoles pour la municipalité de Shefford, comté de Shefford, en remplacement de M. John-T. Booth, dont le terme d'office est expiré.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, le 2 mai dernier (1898) de nommer M. Léon Brais, commissaire d'écoles à Notre-Dame-de-Montford, comté d'Argenteuil, en remplacement de M. Aimé Desnoyers.

Il a plu à son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, le 4 mai dernier (1898), de nommer M. Théophile Forcier, commissaire d'écoles, pour la municipalité de Saint-Eugène-de-Grantham, comté de Drummond, en remplacement de M. Octavien Morelle, absent de la municipalité.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par arrêté en conseil en date du 10 mai 1898, de nommer M. Lomer Gouin, avocat et député à l'Assemblée législative, de la cité de Montréal, membre du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par arrêté en conseil en date du 10 mai 1898, de nommer M. T. Stenson, député à la Chambre des Communes et ancien inspecteur d'écoles, de la ville de Richmond, membre du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

*Nominations d'un syndic d'écoles*

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, le 23 avril courant, 1898, de nommer M. Hercule Ladouceur, syndic de la municipalité scolaire catholique du village de Saint-André, comté d'Argenteuil, en remplacement de M. Joseph Thibault.

*Erections de nouvelles municipalités scolaires*

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par ordre en conseil en date du 23 avril dernier (1898), de détacher de la municipalité scolaire de Saint-Polycarpe, comté de Soulanges, les lots suivants du cadastre, savoir : Depuis et y compris le No 497 jusqu'au No 575 inclusivement, et les ériger en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "Bourbonnais".

Cette érection ne prendra effet que le 1er juillet prochain (1898).

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par ordre en conseil en date du 23 avril dernier (1898), de détacher de la municipalité scolaire de "Témisca-  
mingue", comté de Pontiac, le village de "Ville-Marie", et l'ériger sous ce nom, en munici-  
palité scolaire distincte, avec les mêmes limites qui lui sont assignées par la proclamation  
du 13 octobre dernier (1897).

Cette érection ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain (1898).

### *Délimitations de municipalités scolaires*

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 23 avril dernier (1898), d'annexer à la municipalité scolaire de Saint-Grégoire-le-Thaumaturge, cette partie du quartier Saint-Denis, de la cité de Montréal, comprise antérieurement à l'arrêté en conseil du 20 janvier dernier (1898), dans la municipalité scolaire de Saint-Grégoire-le-Thaumaturge.

Cette annexion devant s'appliquer qu'aux catholiques seulement.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 23 avril dernier (1898), de détacher les lots 39, 40, 41, 44 et 45, du premier rang du canton de Clapham, de la municipalité scolaire de Clapham, comté de Pontiac, et les annexer à la municipalité scolaire de Leslie, même comté, pour fins scolaires.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 5 mai courant (1898), de détacher de la municipalité de Saint-Samuel-de-Gayhurst, comté de Beauce, le territoire suivant, savoir: Le lot No 27, du premier rang du canton de Gayhurst, et le lot No 26, du deuxième rang du dit canton, à aller à la Grande-Ligne qui sépare les cantons de Gayhurst et de Dorset, et les annexer, pour les fins scolaires, à la municipalité de Saint-Ludger, dans le même comté.

Cette érection ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain (1898).

### FAVEUR OBTENUE

Remerciements à saint Joseph et à saint Antoine de Padoue pour une grande faveur obtenue.

UN INSTITUTEUR.

## M. CHS-A. LEFÈVRE DÉCORÉ

### HONNEUR AUX INSTITUTEURS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

Un des collaborateurs de l'Enseignement primaire nommé  
Officier d'Académie

L'ÉCOLE NORMALE LAVAL JUGÉE EN FRANCE

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que par arrêté en date du 24 mars dernier, M. Chs-A. Lefèvre, professeur à l'École normale Laval de Québec, est nommé Officier d'Académie, par Son Excellence le ministre de l'Instruction publique en France A. Rambaud.

Voici à quels titres ce grand honneur est conféré à notre collaborateur: "*Succès exceptionnels dans l'enseignement du dessin.—Mission officielle d'études en Europe.—Diplôme et Médaille obtenus à Chicago pour Méthode de dessin*".

Le diplôme afférent à cette qualité a été transmis à M. Lefèvre par le consul général de France M. Kleczkowski, le 30 mai dernier.

Nos sincères félicitations à notre confrère.

## ENTRE NOUS.

Il est une réforme que je me permettrai humblement de conseiller aux autorités ayant quelque pouvoir en la matière : c'est la réforme du système d'enseignement de l'écriture dans nos écoles.

Qui de nous ne se souvient des tortures que l'on nous imposait, au temps de notre prime jeunesse, afin de nous forcer à prendre la position " officielle," nécessaire pour faire des pleins et des déliés, suivant un angle de 40 à 45 degrés ?

Voici même un principe que je tire d'un cours de pédagogie (Michel Charbonneau) très connu :

*Position du corps.*—Règle générale, pour bien écrire, il faut être " commodément assis." Entrons dans quelques détails : le corps doit être d'aplomb, tourné un peu obliquement de manière que le côté gauche soit écarté de la table de 2 centimètres, et le droit davantage, de 5 centimètres environ ; le bras droit sera éloigné du corps de 6 centimètres au moins et le gauche de 4 ou 5 au plus, la jambe droite tenue d'aplomb, et la gauche allongée en avant pour que le poids du corps ne tombe pas sur le côté droit.

On appelle cela " être commodément assis !" Que faudrait-il donc faire pour ne pas être du tout à son aise ?

Et, notez que l'on a soin de faire remarquer que chaque maître d'écriture " a, à cet égard, ses règles et ses chiffres," ce qui revient à dire que l'on emploie toutes les méthodes... excepté la bonne.

Je lis plus loin :

*Tenue du papier.*—Le papier sera incliné de gauche à droite, pour faciliter la pente, et dans le sens du prolongement du bras droit ; cette inclinaison ne doit jamais dépasser 45 degrés.

Evidemment ! Il faut faciliter *la pente*, et, puisqu'on s'est placé de côté, il est nécessaire que le papier soit aussi incliné de gauche à droite.

C'est exactement comme si on venait nous dire que, pour bien chanter, il faut toujours se mettre la bouche de travers.

Eh bien ! on commence à en avoir assez de ce système absurde et malsain.

\*.\* Un professeur de l'École Normale-Laval, M. J. Ahern, frappé des inconvénients de toutes les méthodes suivies au Canada, jusqu'à présent, dans l'enseignement de l'écriture, et s'inspirant du système français, vient de publier un *Nouveau Cours Canadien d'Écriture droite*.

Et comme il ne faut jamais se prononcer à la légère, quand il s'agit d'une réforme, en matière d'instruction, nous allons, si vous le voulez bien, jeter un coup d'œil sur le cours de M. Ahern.

Je vous ai cité tout à l'heure le principe de la position du corps, tel qu'on l'enseigne depuis longtemps, voyons ce que dit le nouveau cours à ce sujet :

*Du maintien.*—Le corps de l'enfant doit être bien d'aplomb, le siège droit, les pieds appuyés sur le plancher, les coudes écartés du corps et les avant-bras appuyés symétriquement sur le pupitre.

Cette position, la plus aisée, la plus naturelle et la plus hygiénique, est celle qu'il faut toujours prendre.

À la bonne heure, voilà qui a du bon sens, et il ne s'agit plus de discuter la pente, les centimètres et toutes les insanités du vieux jeu.

Je n'ignore pas, cependant, qu'avec le système de l'écriture droite, il faut renoncer aux fantasmagories et aux fioritures de l'écriture anglaise, telle qu'enseignée malheureusement, dans la plupart des écoles commerciales, mais on gagne tant en clarté et en temps, qu'il ne faut pas se plaindre du triomphe du fond sur la forme officielle, de la belle sur la bête.

On appelle l'écriture penchée, " anglaise," mais les Anglais, toujours pratiques, l'abandonnent peu à peu pour adopter l'écriture droite.

L'écriture verticale adoptée dans l'armée, la marine et les administrations françaises, a fait des progrès énormes en Angleterre depuis quelques années et l'écriture penchée, en matière administrative, y sera bientôt chose du passé.

Notre éducation du reste, nous porte à adopter ce système. Habitué comme nous le sommes à lire livres et journaux, imprimés verticalement, — et vous savez comme il est fatigant de lire une page d'italiques — n'est-il pas rationnel d'écrire comme nous lisons ?

Le cours de M. Ahern, approuvé par le Conseil de l'Instruction publique de la province de Québec, a été mis à l'essai, l'année dernière, dans un grand nombre d'écoles et les résultats en ont été merveilleux.

Nos écoles pour la plupart, suivent la vieille routine et on s'y amuse encore à faire un tas de courbes inutiles ; cependant, quelques professeurs commencent à entrer dans la voie du progrès.

\*.\* J'ai dit, plus haut, que l'écriture penchée était malsaine, et, pour le prouver, je vais citer l'opinion du Dr. Arthur Simard qui, en sa qualité de professeur d'hygiène à l'Université Laval, a étudié la question au point de vue médical.

Voici comment le Dr. Simard s'exprime :

Je viens d'examiner le *Nouveau Cours Canadien d'Écriture Droite*, que M. Ahern, professeur à l'École Normale, propose pour l'enseignement.

Je suis très heureux de voir que l'on travaille dans cette direction, car l'écriture défectueuse produit, tant chez les garçons que les filles, à l'âge du développement osseux, des attitudes vicieuses trop souvent définitives : l'écrivain penché, dite anglaise, est extrêmement défectueux au point de vue hygiénique, vu qu'elle produit l'incurvation de la colonne vertébrale, à gauche, dans des proportions extrêmes de 30 à 40 % des écoliers.

La nouvelle méthode, qui est française d'essence et d'origine, met l'enfant dans les meilleures conditions pour lui permettre un parfait développement.

Écriture droite, corps droit et papier droit comme le disait un célèbre écrivain français, voilà l'idéal au point de vue hygiénique, et c'est pour cette raison que je me fais un plaisir de recommander l'adoption de cette nouvelle méthode basée sur les conditions scientifiques absolument formelles.

De plus, comme l'écriture droite est nécessairement très lisible, elle pourvoit à empêcher autant que possible le développement de la myopie, si fréquente à l'école, alors que les enfants sont obligés de faire des efforts visuels pour lire et écrire des caractères non détachés les uns des autres et, partant, trop souvent illisibles.

Je recommande donc le nouveau cours d'écriture et je suis très convaincu que son adoption dans les écoles aura pour effet de faire disparaître dans la mesure du possible la scoliose latérale gauche et la myopie dans une proportion plus restreinte.

C'est clair, net et concluant.

Pères de famille, qui tenez à la santé et aux yeux de vos enfants, vous devriez insister pour que l'on ne leur enseigne plus désormais d'autre méthode que celle de l'écriture droite.

\*.\* Les typos, qui certainement sont jugés en matière de lisibilité d'écriture, vous diront tous qu'ils préfèrent composer sur manuscrit en écriture droite.

J'écris généralement droit quand je fais un travail un peu long, et je m'en suis toujours très bien trouvé et les typos aussi, je crois.

Une page de mon écriture contient la matière de deux, parfois trois pages de manuscrit en écriture penchée. Il y a donc économie de temps et de papier, c'est-à-dire d'argent.

Au reste, pourquoi se sert-on maintenant le moins possible de copistes à la main, pour recourir de préférence au clavigraphiste ?

Parce que la copie faite au clavigraphiste est droite, nette et se lit trois fois plus vite.

Un clavigraphiste fera plus d'ouvrage en deux heures qu'un copiste à la main pendant toute une journée. Il sera toujours mieux payé aussi, ce qui prouve, quoique j'aie l'air de m'écarter du sujet, que l'écriture droite imprimée ou à la main, est toujours préférable.

\*.\* Les avantages de l'écriture droite sont donc tellement évidents qu'il devient nécessaire de la rendre obligatoire dans toutes les écoles, et surtout dans les collèges, puisqu'on y travaille très souvent le soir.

Que si, cependant, le mot "obligatoire" semblait excessif au premier abord, il faudrait se rappeler qu'il s'agit, entre autres raisons, d'une question d'hygiène.

Et pour mieux justifier la campagne qu'il devient nécessaire de faire contre l'écriture penchée, je vais vous citer quelques opinions :

La revue pédagogique de Bruxelles, *La Gymnastique Scolaire* traitant ce sujet dit :

Il y a une autre question importante qui mérite de nous préoccuper dans l'enseignement de l'écriture, c'est celle de l'hygiène.

*En fournissant aux élèves une écriture bien claire, bien lisible, n'altérant pas la vue et leur permettant de garder un maintien correct, on fait de bonne et utile besogne.*

M. A. Proust, membre de l'Institut, auteur d'un *Traité d'Hygiène*, inspecteur des services d'hygiène de France, repousse la pente comme antihygiénique et dans son *Traité d'Hygiène* il dit : Il sera avantageux d'habituer les enfants à placer perpendiculairement au bord de la table le papier sur lequel ils écrivent. La position du corps sera meilleure et l'on aura ces lettres droites, vigoureuses et facilement lisibles.

M. le Dr. Leplat, l'éminent ophtalmologiste de l'Université de Liège, abonde dans le même sens.

Pour qu'une écriture soit bien lisible, il faut qu'elle soit nette, vigoureuse, débarrassée de tous les traits superflus qui troublent la vue et que par son inclinaison elle n'exige pas de l'œil un véritable travail de redressement, ce travail, très compliqué, est nuisible à la vue. Quantité de médecins ont établi qu'il est la cause principale de la myopie et du strabisme dont on a constaté tant de cas dans les écoles.

X. Sluys, s'exprimant au sujet de la pente, la traite de " fantaisie de calligraphe."

*La Gymnastique Scolaire* termine cet article remarquable comme suit.

*L'Instruction Primaire*, de Paris, année 1995, No. 14, sous le titre : La question de l'écriture, dit :

Le docteur Javal, bien connu pour ses travaux scolaires, vient de déposer à l'Académie de Médecine un intéressant rapport sur le meilleur remède à opposer à la myopie. dont les progrès, parmi les écoliers, ont déjà donné lieu à des enquêtes officielles. Une commission à cet effet conclut, il y a quelque dix ans, à l'adoption de l'écriture droite pour les jeunes élèves. Elle adoptait la formule : *écriture droite sur papier droit, corps droit.*

On évitera ainsi, dit-on, dans le rapport publié à cette époque, du même coupe la scoliose, ou déviation de la colonne vertébrale et la myopie. Les enfants ont une tendance naturelle à écrire droit ; pour s'en convaincre il suffit de donner à copier à de très jeunes élèves des modèles d'écriture. Si on les laisse faire, la plupart d'entre eux n'imiteront pas la pente du modèle ; ils adopteront l'écriture droite.

... Enfin l'écolier copiera toujours plus facilement des modèles d'écriture droite, et, en écrivant droit, il se tiendra plus volontiers droit, ce qui est le but qu'on se propose d'atteindre pour combattre la scoliose et la myopie.

Si, méprisant la tendance instinctive de l'enfant, qui est bonne en cette matière, on veut lui enseigner l'écriture penchée, on est en présence de deux solutions : cahier incliné à gauche, ou cahier droit. Quand on prescrit la position inclinée du cahier, la position oblique des lignes entraîne la position inclinée de la tête, laquelle réagit de proche en proche sur la position de tout le corps. " Le cahier tenu obliquement vers la gauche a pour effet de faire pencher la tête à gauche, et le reste du corps suit le mouvement pour éviter une flexion trop considérable du cou et pour ramener à droite le centre de gravité ; si bien que le cahier tenu obliquement produit la scoliose ou déviation de l'épine dorsale à concavité à gauche. Quand au contraire, on exige une écriture penchée, tracée sur un cahier tenu droit, on demande un chose contre nature."

Au dernier congrès d'hygiène qui a eu lieu à Londres, il a été résolu de recommander l'enseignement de l'écriture droite dans toutes les écoles élémentaires.

En Angleterre on exige des candidats qui se présentent aux examens du service civil l'emploi de l'écriture droite.

On l'emploie dans un grand nombre d'écoles d'Ontario, du Nouveau Brunswick, de la Nouvelle Ecosse et l'on s'en sert dans toutes les écoles anglaises de Montréal.

L'expérience a été satisfaisante, et il s'agit maintenant d'entrer dans la période d'action, c'est-à-dire qu'il faut rendre obligatoire l'enseignement de l'écriture droite.

C'est au nom du bon sens et de l'hygiène qu'il faut faire cette demande.

Obliger les élèves à écrire droit est tout aussi rationnel et nécessaire que de les forcer à se laver et à se tenir proprement.